This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

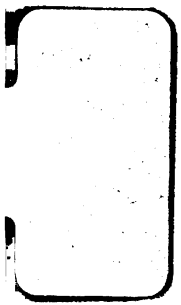

7845
69-3

TRAITÉ
DE LA CULTURE
DES ARBRES
ET ARBUSTES.

Tldf
B85 BIV7335

TRAITÉ
DE LA CULTURE
DES ARBRES
ET ARBUSTES
Qu'on peut élever dans la république et qui peuvent passer l'hiver en plein air;

Avec une Notice de leurs propriétés économiques, et des avantages qui en peuvent résulter pour la France, en les y multipliant.

Par BUC'HOZ, *Auteur de différens ouvrages de médecine humaine et vétérinaire, d'histoire naturelle, principalement de botanique et d'économie champêtre.*

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez { l'Auteur, passage des ci-devants jacobins, no. 499.
Fuchs, libraire, rue des Mathurins.
Debray, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, no. 235, et à son dépot, place du Muséum, no. 9.

An ix. (1800.)

34903
Nov. 12, 1923

AVERTISSEMENT.

Ce troisième volume, qui paroît actuellement, complette entièrement le *Traité des arbres et arbustes de pleine terre*, dont il y a eu deux éditions, la première du premier volume en 1786, et la seconde en 1799 (l'an 7 de la République), le second volume a paru en 1788, et a été réimprimé pareillement en 1799. Le troisième volume de même que le second se vendront séparément jusqu'à la réimpression du premier volume, qui manque absolument, et qui est actuellement sous presse; mais, dès qu'il sera au jour, on complettera les exemplaires, et on ne pourra plus alors les détacher; le prix de chacun

de ces deux volumes est de 2 fr. pris séparément, et celui de l'ouvrage entier sera pour lors de 6 f. Il est le treizième des ouvrages que nous avons publiés depuis la Révolution.

Le Catalogue latin et français de tous les Arbres, Arbustes, etc. sert d'Introduction à ce Traité; il en fait même une partie indispensable.

LISTE DES OUVRAGES
DE J. P. BUC'HOZ,
Depuis 1789 jusqu'à ce jour.

1. Histoire des insectes nuisibles et utiles à l'homme, aux bestiaux, à l'agriculture et aux arts, accompagnée des méthodes pour détruire les nuisibles et multiplier les utiles ; 2 vol. in-12, cinquième édition, entièrement refondue, corrigée et considérablement augmentée. A Paris, l'an 7 de la république, et 1798 vieux style. Prix 5 fr. et 6 fr. 50 cent. par la poste, pour tous les départemens où

Cet ouvrage jouit de la plus haute estime, son degré d'utilité prouve assez que [illegible] raison. Ces sortes de traités, dit d'*Alembert*, ne peuvent assez se multiplier.

2. Méthode de *Maupin* sur la manière de cultiver la vigne et l'art de faire le vin ; 1 vol. in-8°. nouvelle édition, revue, corrigée, et augmentée de deux mémoires instructifs sur ce qui se pratique de plus intéressant dans les différens vignobles de la France. A Paris, l'an 7. Prix 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 50 c. par la poste.

Cette édition réunit dans un seul ouvrage tous ceux de *Maupin*; et est en outre augmentée de deux Mémoires sur la culture de la vigne et sur la méthode de faire le vin, qui se pratique dans les principaux vignobles de la France. Tout le monde connoît l'utilité de la méthode de *Maupin*; il est inutile de l'analyser ici.

3. Catalogue latin et français de tous les arbres, arbustes et plantes vivaces que l'on peut cultiver dans la France en pleine terre, dans les orangeries et serres chaudes; 1 vol. in-12, troisième édition. A Paris. Prix 1 fr. 50 cent. et par la poste, 2 fr.

Les éditions multipliées de cet ouvrage en démontrent assez l'utilité. Que peut-on avoir de plus intéressant, que de trouver réunie en un seul volume la liste de tous les végétaux, tant exotiques qu'indigènes, qu'on peut multiplier dans la France.

4. Flore économique des plantes qui croissent aux environs de Paris, au nombre de plus de 400 genres et de 1400 espèces, contenant l'énumération de ces plantes par ordre alphabétique; leurs noms triviaux suivant

Linné; leur synonymie française; les endroits où se trouvent les plantes les plus rares; leurs propriétés pour les alimens, les médicamens, l'art vétérinaire, les arts et métiers, et l'ornement des jardins; ouvrage d'une utilité première, et également propre aux différentes classes de citoyens. 1 vol. in-8°. A Paris. Prix, 6 fr. et, par la poste, 8 fr.

On reconnoît la vraie édition de l'ouvrage par le nom de l'Auteur. Toutes celles où son nom sera remplacé par le nom collectif d'une société de naturalistes, sont des éditions contrefaites, et auxquelles il ne faut pas ajouter foi.

5. Manuel vétérinaire des plantes, ou Traité sur toutes les plantes qui peuvent servir de nourriture et de médicamens, 1°. aux animaux domestiques, tels que les chevaux, les vaches, les chèvres, les brebis et les cochons, etc.; 2°. aux oiseaux, principalement à ceux de basse-cour; 3°. aux abeilles et autres insectes qui y forment leurs principaux séjours; 4°. aux poissons pour la pêche desquels elles servent le plus souvent d'appât. On y a joint quelques notices sur les prairies naturelles et artificielles, sédentaires et momentanées; sur

les principales plantes dont on peut se servir pour former une pharmacie vétérinaire, et, deux dissertations de *Linné*; ouvrage d'une utilité première aux cultivateurs et aux élèves dans l'art vétérinaire. 1 vol. in-8°. A Paris. Prix 3 fr. et, par la poste, 4 fr.

On doit cet ouvrage à une dissertation de *Linné*, qui y a donné lieu, et qui est le premier traité qui a paru à ce sujet. L'auteur n'a rien négligé pour porter celui-ci à son vrai degré de perfection.

6. Manuel tinctorial des plantes, ou Traité de toutes les plantes qui peuvent servir à la teinture et à la peinture; cinquième édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée de plus de 400 plantes nouvelles. On y a joint des observations sur les animaux et les minéraux propres à la teinture et à la peinture; deux dissertations de *Linné* sur le même objet; différentes méthodes concernant le blanchiment des toiles; des procédés pour teindre la laine en noir, et les draps en deux couleurs, de même que la manière de composer le bleu de Prusse et le vert-de-gris; 1 vol. in-8°. Prix 4 fr. et, par la poste, 5 fr.

Cet ouvrage est d'un mérite universellement reconnu ; quatre éditions qui en ont été publiées successivement, en sont une preuve convaincante.

7. Manuel économique des plantes, ou Traité de toutes les plantes qui peuvent être utiles aux arts, et dont se servent journellement les charpentiers, les charrons, les layetiers, les menuisiers, les sculpteurs, les tanneurs, les peintres, les teinturiers, les papetiers, les manufacturiers en fil, en toile et en coton, les facteurs d'instrumens, les luthiers, les ébénistes, les carrossiers, et généralement tous les artistes en bois et autres, de même que les cultivateurs. On y a joint des observations sur les plantes propres à remplacer le chanvre ; sur celles propres à faire du papier et remplacer les chiffons ; sur celles qu'on peut substituer au tan, et deux dissertations de *Linné* ; une sur la flore économique, et l'autre sur l'utilité des mousses ; 1 vol. in-8°. Prix 4 fr. et, par la poste, 5 fr.

Cet ouvrage est le premier qui ait paru en ce genre ; il est d'une utilité universellement reconnue, et convient généralement à tous les différens artistes : on ne peut assez leur en re-

commander la lecture. Anciennement les plantes n'étoient considérées que par leur utilité dans la médecine ; ce Manuel prouve qu'elles le sont autant, et même plus, dans les arts.

8. Manuel cosmétique et odoriférant des plantes, ou Traité de toutes les plantes qui peuvent servir d'ornement, de fard et de parfum aux dames ; auquel on a joint la quatrième édition de la *Toilette de Flore*, y compris la traduction anglaise ; contenant les différentes manières de préparer les essences, pommades, rouges, poudres, fards, eaux de senteur, bains aromatiques et pots pourris ; les apprêts différens du tabac, et les procédés qu'on peut employer pour enlever toutes sortes de taches. A Paris. Prix 4 fr. et, par la poste, 5 fr.

Cet ouvrage est très-curieux ; deux éditions consommées à Paris ; et une traduction à Londres, chez *Murray*, au nombre de trois mille exemplaires, épuisée en moins de six mois, prouvent assez son utilité, sans être obligé de la démontrer ici.

9. Manuel floréal des plantes, ou Traité de toutes les plantes qui peuvent servir d'or-

nement dans les jardins, les orangeries, les serres-chaudes, et principalement dans les parterres; auquel on a joint, en forme de supplément, une notice sur celles qui se cultivent dans les grandes Indes, par la beauté, tant de leurs feuillages, que de leurs fleurs; une dissertation sur les plantes des environs de Paris, qui peuvent servir pareillement d'ornement dans les jardins, et une autre sur les plantes, arbustes et arbrisseaux propres à faire les haies et clôtures des jardins et autres enclos champêtres; pour servir de suite aux Manuels vétérinaire, tinctorial, économique, cosmétique et odoriférant des plantes. Prix 4 fr. et 5 fr. franc de port.

Cet ouvrage est des plus curieux et des plus intéressans, il apprend aux amateurs les plantes qu'ils doivent cultiver par préférence pour l'ornement de leurs jardins et de leurs serres; c'est le premier ouvrage qui ait paru en ce genre.

10. Manuel tabacal et sternutatoire des plantes, ou Traité du tabac et des différentes plantes qui sont propres à faire éternuer; contenant, 1°. Une dissertation en forme de préface sur les plantes sternutatoires en général. 2°. La septième édition, considérablement

augmentée, y compris une contre-façon imprimée à Liège, d'une dissertation sur le tabac, sur ses différentes espèces, sa culture, sa récolte; la manière de le préparer, et ses bons et mauvais effets dans la société civile. 3°. Une deuxième édition d'une dissertation en forme de lettre sur l'arnica, connu plus communément en Lorraine, sous le nom de tabac des Vosges, et sur ses propriétés en médecine. 4° Une notice en forme de catalogue, latin et français, des plantes qu'on peut employer comme sternutatoires. Prix 1 fr. 50 c. et, par la poste, 1 fr. 80 c.

L'utilité de cet ouvrage et sept éditions reitérées qui en ont été données, demontrent assez le cas que le public en a fait, sans être obligé d'en dire d'avantage.

11. Collection précieuse, économique, coloriée, la plus intéressante et la plus étendue en histoire naturelle qui ait jamais existé, divisée en 54 parties infolio, grand papier d'Hollande, renfermant plus de 2000 planches, dont 1800 coloriées, qui représentent au naturel ce qu'il y a de plus curieux parmi les animaux, les végétaux, les minéraux, les costumes, les phénomènes de la nature et les monumens de l'art, et entr'autre près de trois

cens dissertations, aussi in-folio, grand papier, qui traitent de ce qui se trouve de plus nouveau, de plus utile et de plus économique dans les trois règnes de la nature. Il ne paroît par année que deux exemplaires complets de cet ouvrage : celui que nous annonçons est l'onzième, ce qui le rendra toujours fort rare, avec d'autant plus de raison, que le grand âge de l'auteur, qui va entrer dans sa soixante-onzième année, ne lui permettra presque plus de veiller à la perfection de pareils exemplaires. Le prix est de 4000 francs, dont on paie le tiers en souscrivant; le premier inscrit aura l'onzième exemplaire, que nous annonçons, et qui paroîtra au plus tard en deux mois; le douzième ne sera au jour que six mois après. A Paris 1772-1789-1800.

12. Nouvelle médecine domestique, tirée principalement des végétaux de la France; contenant 1°. la description symptomatique des maladies; 2°. les plantes qui conviennent pour leur guérison; 3.° la manière de les formuler; 4.° la liste et le système des plantes suivant leur vertu; 5.° celles que l'on peut substituer aux étrangères; 6°. et différens remèdes domestiques : suivie des méthodes de

traiter la manie par le vinaigre distillé, et la rage par le vinaigre et le mercure.

Cet ouvrage est également utile aux jeunes médecins, aux pères de famille et à toutes personnes de l'un et de l'autre sexe.

13. Traité des arbres et arbustes qu'on peut élever dans la république et qui peuvent passer l'hyver en pleine terre. C'est précisément l'ouvrage dont il s'agit ici.

14. Manuel officinal, usuel et indigène des plantes. 1 vol. in-8. Actuellement sous presse.

TRAITÉ
DES ARBRES
ET ARBUSTES
Qui passent l'hiver en pleine terre.

CHAPITRE CIII.
Du Platane.

LE caractère de cet arbre est d'avoir des fleurs mâles et femelles; les mâles sont composées et disposées en chatons globuleux; elles n'ont pour calices que quelques découpures très-petites, à peine leur corolle est visible; les étamines sont des filets oblongs, renflés à leur partie supérieure, colorés. Les anthères sont quadrangulaires, entou-

rées d'un filament à la partie inférieure. Les fleurs femelles sont disposées en sphère, nombreuses sur le même arbre; elles ont pour calices plusieurs écailles très-petites. Les pétales de leurs corolles sont en nombre, concaves, oblongs, en forme de massue. Les germes des pistils sont nombreux, en forme d'alênes, ternés; les stiles sont aussi en forme d'alêne; les stigmates sont recourbés; on ne remarque point de péricarpe. Ses fruits sont nombreux et disposés en sphères; la semence est oblongue, anguleuse, mais en forme de massue, placée sur un stile filiforme, et terminée par un filet en forme d'alêne. L'aigrette est capillaire, adhérente à la base de la semence.

On en peut cultiver en France trois espèces: la première est le platane d'Orient. (*Buc'hoz cat. arb. trois édit. prem. part. N°.* 473.) Cette espèce a sa feuille moins grande et plus déchiquetée que celle des autres espèces; épaisse, blanche en-dessous, ferme, large et assez profondement découpée en segmens fort ouverts, dont les deux extrêmes sont les plus courts. Son

écorce est douce et blanchâtre, et celle des jeunes branches d'un brun purpurin.

Cet arbre n'exige pas un terrein humide, comme la plupart des autres platanes ; il croît parfaitement dans les terreins rocailleux, pierreux ; il se plaît également sur les montagnes, les côteaux et dans les vallées. Il est originaire d'Asie, et réussit très-bien en France. Il se multiplie par semences, boutures, et spécialement par marcottes, qu'on fait dans le mois de Mars. Elles prennent racines en moins d'un an ; après quoi on les met en pépinière pour s'en servir au besoin.

Les bûcherons et connoisseurs comparent le bois du platane orientale, à celui du chêne, pour la qualité. Cet arbre croît très-vîte, et fait le plus bel effet dans les avenues, allées, bois et massifs, même dans les taillis et bordures. Comme il ne s'élève pas ordinairement droit dans sa jeunesse, on fera très-bien de retrancher vers la fin de juin, les branches latérales. On les coupera pour cet effet, ou on les pincera à deux, trois ou quatre pouces

du tronc, et jamais au raz. Par cette méthode, l'arbre prend une direction perpendiculaire.

Le platane d'Orient est, après le chêne, l'arbre le plus vanté de l'antiquité; poëtes, orateurs, historiens, naturalistes, voyageurs, tous l'ont célébré. On a vu les Romains prendre plaisir à le faire arroser avec du vin. Lorsque cet arbre fut apporté en France, les plus grands seigneurs aimoient tant son ombre, qu'ils exigeoient un tribut de ceux qui vouloient s'y reposer. En Perse, et sur-tout à Ispahan, on le cultivoit dans les jardins et dans les rues, dans l'intention de détruire toute espèce de contagion.

Pline est le premier auteur qui en ait parlé; il dit que cet arbre fut porté de l'Asie, dans la Grèce, de-là, par la mer de l'Albanie, à l'île de Diomède, nommée pour lors *Pelagose*, où il servit d'ornement à son tombeau. Il fut ensuite transporté dans la Sicile. Le roy Denys en envoya de Régio dans la Calabre; et ces arbres servirent à l'ornement et à l'ombrage de son palais.

Le platane est réputé, par Pline et par Théophraste, l'arbre de plus longue durée. Pline ajoute qu'il y en avoit un de son temps dans un bois d'Arcadie, qui avoit été planté de la main d'Agamemnon.

Les Grecs en faisoient le plus grand cas : ils en formoient les avenues et les bois qui environnoient leur école à Athènes. L'un de ses arbres étoit si prodigieux, que ses racines excédoient de trente-six pieds l'ombrage de ses branches.

Pline fait mention d'un platane célèbre en Lycie, planté près d'une fontaine sur le grand chemin, dont le tronc avoit quatre-vingt-un pieds de circonférence; ses branches étoient si fortes, qu'elles étoient comparées à autant d'arbres particuliers, et son ombrage étoit une espèce de bouquet touffu, impénétrable aux rayons du soleil. Cet arbre par le laps des siècles, étoit devenu creux; on le nommoit la maison ou la grotte végétante. On y voyoit des bancs de mousse sur lesquels se reposoient les voyageurs fatigués ; il excita l'admiration de Lyci-

nius Mulatanus, alors gouverneur de cette province, il régala dans ce creux dix-huit de ses amis; les feuilles tombées et séchées leur servoient de tapis; et lorsque la pluie tomboit, ses convives qui en avoient été abrités, se formoient un plaisir de la chûte de cette pluie par goutte de feuilles en feuilles et de branches en branches.

Il existe maintenant un très-beau platane aux environs d'une fontaine à Cortine, dans l'île de Candie; on dit qu'il est toujours verd; en ce cas, il faudroit attribuer cette singularité au climat de cette île; mais les Grecs, enthousiasmés du fabuleux, assuroient que cette singularité étoit un don de Jupiter, pour cacher ses amours avec Europe.

Ælien rapporte que Xerxès avoit été si enchanté de l'ombrage d'un platane, dans les plaines de Lydie, qu'il se reposa plusieurs fois avec sa cour sous cet arbre; il dépouilla sa suite de ses bijoux, pour en décorer le platane qui lui avoit procuré un si doux moment, qu'il préféra à la continuation de sa marche à la tête d'une armée, au-

quel ce délai fit manquer le moment de la victoire.

Pline nous assure que le platane ne tarda pas en Sicile de gagner le reste de l'Italie; sa verdure, son ombrage, plaisoient aux Romains au point que c'étoit à l'abri de cet arbre, qu'ils faisoient leurs repas les plus grands; ils arrosoient de vin les racines du platane pour augmenter sa végétation.

Caligula fut frappé d'étonnement à la vue d'un platane qu'il remarqua en Veletri; les branches horizontales de cet arbre étoient naturellement tournées, de manière qu'elles imitoient le plancher d'un appartement; d'autres branches se contournoient en forme de bancs; d'autres encore, en s'élevant, formoient une espèce de dôme. L'empereur y fit un banquet où il étoit assis avec quinze convives, et il avoit encore un emplacement pour les domestiques qui environnoient la table. Caligula étoit si enchanté de cet arbre, qu'il le nomma son nid.

Ceux qui ont voyagé en Perse, ont été témoins de la beauté des jardins royaux d'Ispahan, plantés de platanes

toujours verds, malgré la chaleur excessive du climat, par les soins que l'on prend d'entretenir la fraîcheur des racines, par des rigoles d'eau courrante. Oléarius fit cette observation en 1637, et ajouta que les Perses se servent du bois de platane pour leur charpente et leur ménuiserie; qu'il est, lorsqu'il est vieux, de couleur brune mélangé de veines jaspées, qu'étant frotté d'huile il surpasse en beauté le noyer.

Le père Ange, de Saint-Joseph, dit avoir vu près d'Ispahan, un platane sur les branches duquel on avoit construit une espèce de tente, sous laquelle on pouvoit placer cinquante personnes. De l'Italie, le platane, suivant Pline, déjà cité, gagna l'Espagne et la France. Ce n'est que très-long temps après qu'il fut transporté en Angleterre; si cette dernière transplantation fut tardive, elle fut aussi celle qui fut la mieux suivie, lorsqu'on y prit goût. Quelqu'idée qu'aient conçu nos aïeux sur les difficultés d'élever le platane, il est tellement acclimaté, qu'il supporte le froid le plus vif, et qu'il est devenu l'ornement des plus belles plantations.

La deuxième espèce est le platane d'Occident. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* 3e. *éd.* N°. 474.) Cet arbre est commun sur les bords des rivières, dans différens endroits de l'Amérique. Ses branches sont divergentes, d'une longueur moyenne. Son écorce, ainsi que celle du tronc, tombe chaque année par écailles, non-seulement dans cette espèce, mais encore dans toutes les autres du même genre. Ses feuilles sont grandes, anguleuses, avec quelques dents aigües sur les bords, d'un verd clair en-dessus, et un peu cotonneuses en-dessous, alternes, et portées sur de longs pétioles. Ses fleurs sont disposées sphériquement, et ont des péduncules très-longs; son bois sert quelquefois à faire des planches. Les cardiers l'employent pour les manches et dossiers de leurs peignes à carder.

Cette espèce se perpétue par les semences, les boutures, mais plus généralement par les marcottes que l'on fait dans le mois de mars; elles prennent racines en un an. On les met ensuite en pépinière, à environ deux pieds ou deux pieds et demie de distance, dans

un terrein humide et fort. Quand ces arbres ont acquis une grosseur suffisante, on les place à demeure; les boutures se font au commencement de mars; on coupe les branches à la longueur d'environ quinze pouces, et on les enfouit à huit ou dix en terre; elles croissent rapidement, pourvu qu'on laisse un peu de vieux bois à leur extrémité inférieure; on les arrosera souvent; elles pourront être mises en pépinière la deuxième année.

On multiplie aussi le platane par graines; on les répand sur la terre, dès qu'elles sont mûres, on les couvre modérément, et on leur procure quelques abris pendant l'hiver. Ce procédé donne de bons plants, et même en abondance; le bois de ce platane est très-utile à l'art du carossier, spécialement pour les panneaux. Il croît très-promtement, et orne admirablement bien les parcs et les jardins.

La troisième espèce est le platane d'Espagne. (*Buc'hoz, cat. arb. N°. 275, trois. édit.*) Cet arbre a les feuilles découpées en lanières, plus profondément que celles de la deuxième es-

pèce, et moins que celles de la première. Quelques unes sont divisées en deux lobes, et d'autres en trois seulement. Celles-ci ont les bords dentelés en angles fort aigus, et sont d'un vert pâle; les pétioles en sont courts et couverts d'un duvet léger. On nomme ce platane *Moyen*, parce qu'il tient le milieu entre les deux espèces précédentes. Nous avons publié sur cet arbre intéressant, une lettre dans nos *lettres périodiques sur la méthode de s'enrichir promptement et de conserver sa santé par la culture des végétaux.* Voyez cette lettre, nous en parlons *ex professo.*

CHAPITRE IV.

Du Peuplier.

LE caractère du genre des peupliers est d'avoir des fleurs mâles et femelles. Dans les mâles, le calice est un chaton commun, oblong, lâchement imbriqué on cilindrique, composé d'écailles uniflores, oblongues, planes, déchirées sur les bords; il n'y a point de pétales. Le nectaire est monophile en

forme de poire, à la partie inférieure tubulé, terminé en haut et obliquement, par un limbe ovale ; les filets des étamines sont au nombre de huit, très-courts ; les anthères sont grandes, quadrangulaires ; le calice des fleurs femelles est un chaton en écailles ; de même que dans les mâles, il n'y a point de pétale ; les nectaires sont comme dans les mâles. Le germe du pistil est ovale, aigu ; le stile est à peine visible ; le stygmate est à quatre dents ; le péricarpe est une capsule ovale, à deux loges, deux valves, petites, réfléchies. Les semences sont nombreuses, ovales ; l'aigrette est capillaire, légère,

On peut cultiver en France plusieurs espèces de peupliers. La première est l'ypreau, le peuplier blanc ; (*Buc'hoz, cat. des arb. et arbus.* N°. 476.) on en distingue plusieurs variétés : celle à larges feuilles ; la feuille de cette variété est grande, taillée comme celle de la vigne, d'un verd noirâtre en-dessus, et extrêmement lanugineuse en-dessous ; son bois d'un an est d'un vert noir, il blanchit en vieillissant.

Il aime les terres humides, les sables

gras, et croît même sur les hauteurs; il pousse beaucoup de rejets, aussi le multiplie-t-on de plants enracinés. Les paysans des environs d'Anvers et de Malines, le multiplient par plantards: ils enfoncent pour cet effet une cheville de bois dans la moëlle du plantard à l'extrêmité, ils le taillent en bec de flûte, et ils le plante ainsi. Les ouvriers n'aiment pas beaucoup les planches de ce peuplier.

La deuxième variété est le peuplier blanc à petites feuilles; il diffère du précédent en ce qu'il a la tige moins unie, moins blanche, moins forte; ses feuilles, plus arrondies, moitié plus petites, moins blanches en-dessous, et d'un verd plus clair à leur face supérieure. L'écorce en est verdâtre, et la tige fait souvent fourche; il se multiplie par plantards et par bouture; son bois se débite en planches qu'on emploie pour caisses, cercueils; on en fait aussi des sabots.

La deuxième espèce est le peuplier tremble, (*Buchoz, cat. arb. et arbus. N°.* 477, *trois. édit.*) Cet arbre s'élève pour l'ordinaire à la hauteur d'en-

viron trente pieds ; son écorce est lisse et blanchâtre ; ses feuilles sont petites, glabres des deux côtés, d'un vert foncé en-dessus, plus pâles en-dessous, arrondies et un peu pointues ; légèrement crenellées, ondulées sur les bords, et portées sur des pétioles assez longs, arrondis à la base, mais comprimés vers les feuilles. Les chatons sont grands, et paroissent de bonne heure au printemps.

Cet arbre est fort commun dans les bois : il n'est ni aimé ni recherché, il est mis au nombre des bois blancs ; il croît par tout, même dans un terrein assez sec ; il se multiplie par rejets qu'il donne abondamment.

La troisième espèce est le peuplier noir. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 478, trois. édit.*) Cet arbre est un des plus grands arbres aquatiques ; son écorce est jaunâtre cendrée, son tronc est droit, ses feuilles sont luisantes et lisses, figurées en cœur, découpées de petites dentelures par les bords, et attachées par un pédicule assez petit ; le bois en est jaunâtre, plus dur, plus nerveux et moins facile à

fendre que celui du peuplier blanc. Il se multiplie par boutures et par plantards; on en fait des tetards. Il aime les lieux secs et humides, les berches des fossés, les vallées; il languit sur les hauteurs; on l'emploie pour faire des sabots, des pièces de charpente pour les chaumières, des planches excellentes pour couvrir les toîts en ardoises. Dans la plupart des endroits où on les cultive pour en faire des tetards, on en coupe les branches tous les trois ans, et l'arbre entier à trente-cinq ou quarante ans avant qu'il ne dépérisse.

La quatrième espèce est le peuplier de Padoue. (*Buc'hoz, cat. des arb. et arbus.* N°. 479, *trois. édit.*) La cinquième est le peuplier d'Italie. (*Buc'hoz, ibid.*, N°. 480.) Ces deux arbres paroissent être plutôt des variétés que des espèces; le peuplier d'Italie vient très-haut et en fort peu de temps. Ses feuilles sont pointues et dentelées, ses branches sont droites et réunies en pyramide. L'odeur en est douce et agréable.

Cet arbre croît très-vîte, sur-tout lorsqu'il est en bonne terre; il s'élève

par an, de six à huit pieds de hauteur. Il se multiplie très-facilement par la voie des boutures et des plantards; les rats d'eau aiment beaucoup ses racines, et il est sujet à être endommagé par les bêtes fauves et les bêtes à cornes. Son bois et beau, lisse, susceptible d'un très-beau poli: on l'emploie pour des échelles, des cercles, et quand on l'élève en tetard, il forme tous les trois ans des perches à houblon et à haricot, des rames à poix; on l'emploie aussi pour palissader les arbres; on le plante en allées et en avenues; il ne faut pas beaucoup de temps pour en jouir dans sa beauté; il doit être préféré à tout autre arbre pour décorer les parties qu'on cherche à embellir; mais cet arbre aime un sol profond, humide et substantiel, et croît très-bien dans toutes les terres, excepté néanmoins dans les argilleuses, tenaces, clayeuses, et que la sécheresse fait gercer.

Le peuplier de la Caroline constitue la sixième espèce. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 481, trois. édit.*) Cet arbre s'élève pour l'ordinaire, à trente ou quarante pieds de haut; ses

jeunes pousses sont extrêmement tendres et se cassent aisément par le vent ; ses feuilles sont d'un vert d'eau, épaisses, taillées en forme de cœur, dentelées finement dans leur contour ; elles ont jusqu'à dix pouces de longueur, sur sept à huit pieds de largeur, toujours avec des nervures rougeâtres, et un pédicule long et fort applati ; cet arbre ne s'élague point du pied, tant et si long-temps qu'il n'a pas pris une certaine force. Il se multiplie par boutures ; on prend du bois d'un an ; on a sur-tout soin, en coupant les branches, de choisir pour boutures, la partie la plus solide et la plus serrée, et pour l'ordinaire celle qui est près du tronc. On plante cette bouture dans une vieille couche.

On fait avec cet arbre de belles salles ; on en décore les bosquets, les parcs et les maisons de campagne. Quand ce peuplier est vieux, tel que celui qu'à fait abattre le grand cultivateur Malesherbe, il fournit un très-bon bois, qu'on peut débiter en planches, et dont on peut faire de l'ouvrage excellent, même en menuiserie.

On multiplie cet arbre en outre de la bouture, par la greffe, sur le peuplier du pays, et celui de l'Italie, en écusson, à œil dormant; ce qui se pratique au plus tard en août; on le propage aussi par marcottes; on couche les branches en terre pendant le courant de septembre, et un an après, on les sèvre.

Le peuplier du Canada constitue la septième espèce de notre catalogue. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 482, trois. édit.*) Cet arbre est très-grand; il pousse avec beaucoup de vigueur; ses jeunes pousses ressemblent assez à celles du poirier; ses feuilles sont d'un vert foncé en-dessus, et blanchâtres en-dessous; épaisses, longues, fort larges, auprès du pédicule qui est rond, terminées en pointes, et dentelées finement par les bords; ses boutons sont fort longs, pointus et visqueux; ils renferment une espèce de gomme odorante.

Il se multiplie par drageons, qu'il pousse en quantité, et par boutures qui viennent très-facilement; il se plaît dans une terre fraîche, substantielle et profonde. Il y pousse de très-bonne

heure, même dans le commencement du mois, et ses jets montent les premières années à trois, quatre, ou cinq pieds de hauteur. Dans le Canada, il s'en trouve d'assez grands et d'assez gros pour en faire une grande pyrogue: en France, on le cultive pour décoration; les auteurs sont partagés sur cet arbre; les uns veulent qu'il soit un peuplier tremble, et les autres le peuplier baume, mais il n'est ni l'un ni l'autre, il forme plutôt une espèce.

Les peupliers d'Athènes et les peupliers Grecs (*Buc'hoz, cat. et arbus.* N°. 483 *et* 484.) ne sont pas encore assez multipliés en France pour nous étendre beaucoup à leurs sujets. On les multiplie l'un et l'autre par marcottes qu'on fait en septembre; quelques auteurs nomment peuplier de Sibérie, celui que nous avons désigné sous le nom de peuplier d'Athènes. Il s'élève moins haut que les autres peupliers: ses feuilles sont épaisses, larges, presques rondes, ondées sur leurs bords, d'un vert noirâtre, et soutenues par des pétioles applatis; ses boutons sont

visqueux et aromatiques, son écorce rembrunie, et son bord assez dur. Il se plaît dans une terre fraîche et substentielle.

Le peuplier Hétérophile, le peuplier de la Caroline à larges feuilles, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°*, 484, *trois. édit.*) devient un arbre assez grand; ses branches sont fortes et paroissent avoir quatre angles; ses feuilles sont grandes et de différentes formes, on en trouve de rondes, d'autres en cœur, légèrement dentelées en scie, et cotonneuses dans leur jeunesse; il n'y a pas trente ans qu'on connoît cette espèce en France; à peine y est-elle multipliée; elle s'y propage par boutures et marcottes.

Le baumier du Pérou, le baumier de la grande espèce, le baumier à feuilles panachées, (*Buc'hoz cat. arb. et arbus. N°*. 486, 487, 488, *trois. éd.*) sont plutôt des variétés que des espèces. Le tronc du premier est d'une grandeur moyenne, et recouvert d'une écorce d'un brun clair; ses feuilles sont grandes, un peu cordiformes, légèrement dentelées, d'un vert foncé en-

dessus, plus pâles en-dessous. Ses bourgeons fournissent une résine connue dans les boutiques, sous le nom de Tacamahaca. La deuxième espèce ne diffère du premier que par ses feuilles qui sont plus grandes, et la troisième par leurs panaches.

Ils se multiplient tous les trois par drageons, boutures et marcottes; il faut faire les dernières avant l'hiver, ou au moins avant la pousse de la sève; cet arbre se plaît dans un terrein humide, substantiel et profond. Il s'abrite en pleine terre, et préfère le soleil à l'ombre.

Le dernier peuplier est le crêpu; il diffère des autres par ses feuilles qui sont crêpues. (*Buc'hoz, cat.arb. et arbus. N°. 486, trois. édit.*) Il est très-beau, mais il est encore fort rare.

De tous les peupliers d'Amérique, celui qu'on doit préférer est celui du Canada avec d'autant plus de raison que son feuillage est beau, et que ses branches sont bien disposées et arrondies; d'ailleurs, son bois est supérieur à celui de tous les autres, et on en peut faire d'excellentes planches.

Le genre des peupliers offre beaucoup de variétés ; les individus mâles diffèrent pour l'ordinaire des femelles, ce qui fait une confusion dans beaucoup d'espèces, et embarasse souvent le cultivateur, aussi quelquefois le même peuplier porte deux ou trois noms différens ; il faut espérer que dans la suite, à force d'examiner ces arbres si intéressans, nous pourrons acquérir de plus grands éclaircissemens.

En général ils se multiplient tous, ainsi que nous l'avons déjà observé en parlant de chaque individu, par boutures et par marcottes, quelquefois par rejettons, qu'on lève de terre au printemps pour les mettre en pépinière. Les boutures se font en février, elles s'espacent à sept à huit pouces dans chaque rang ; l'année suivante on en forme des quarrés dans la pépinière, qu'on espace davantage dans la quatrième année ; ils peuvent être plantés à demeure. Les espèces rares se multiplient par greffe en écusson, sur les peupliers noirs, blancs et d'Italie.

On peut tirer partie du duvet des peupliers pour en faire de la toile et du

papier; on peut pareillement tirer de leurs fleurs une cire aussi parfaite que celle des abeilles. On fait cueiller les boutons à fleurs dans leur maturité; on les pile, on les fait tremper dans l'eau bouillante; on les met en suite dans un sac de grosse toile, et on les exprime au moyen d'une presse; la matière grasse qu'on en obtient, prend, en se refroidissant, la consistance d'une cire molle, d'un jaune tirant tant soit peu sur le gris, qui brûle bien, et qui donne en même temps une odeur très-agréable.

CHAPITRE CV.

Du Prinos.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice d'une seule pièce, plane, presqu'à six dents, très-petit, persistant; sa corolle est monopétale, en roue, sans tube, ayant le limbe plane, à six divisions, à découpures ovales. Les filets des étamines sont au nombre de six, en forme d'alêne, droits, plus courts que la corolle;

les anthères sont oblongues, obtuses; le germe du pistil est oval, terminé par un stile plus court que les étamines. Le stigmate est obtus; le péricarpe est une baie arrondie, plus grande que le calice à six loges. Les semences sont nombreuses, osseuses, convexes d'un côté, concaves de l'autre.

On en distingue de deux espèces, originaires, l'une et l'autre, de l'Amérique; la première est le prinos du Canada. (*Buc'hoz, cat. des arb. et arbus. N°. 490, trois. éd.*) Cet arbrisseau croît naturellement dans les terreins humides et au bord de l'eau; ses tiges sont minces, hautes de huit à dix pieds, et garnies d'un petit nombre de branches sur le sommet; ses feuilles sont lancéolées, pointues, dentées en scie, disposées alternativement, et portées sur des pétioles courts et minces; ses fleurs sont de couleur herbacée, disposées en petits corimbes aux aisselles des feuilles; il leur succède des baies arrondies, rouges, lorsqu'elles sont mûres, et placées sur les rameaux en manière de verticilles. On vante beaucoup l'écorce intérieure de cet arbrisseau

brisseau en cataplasme pour réduire les tumeurs.

La deuxième espèce est le prinos glabre. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 491, *trois. édit.*) Les tiges de cet arbrisseau, qui nous vient de l'Amérique septentrionale, sont minces, hautes de six à huit pieds; ses feuilles sont alternes, petites, oblongues, glabres, toujours vertes, d'une consistance épaisse, chargées de quelques dentelures vers la pointe, et portées sur des pétioles assez courts; ses fleurs sont pédunculées et disposées aux aisselles des feuilles; il leur succède des baies rondes, petites et noires, lorsqu'elles ont atteint leur dégré de maturité. On multiplie ces deux espèces par marcottes et par graines; on les sème en automne dans une terre légère et fraîche, et à une exposition ombragée, les plants sont assez forts pour les lever le printemps suivant. Comme chaque baie renferme plusieurs semences, on fera très-bien de les faire tremper pendant quelque temps dans l'eau pour pouvoir les diviser; si on retarde le semis jusqu'au mois de

mars, elles ne lèvent pour lors que la deuxième année; la première espèce est presque naturalisée dans les jardins d'Angleterre; elle y donne même d'assez bonnes graines, propres à la propager.

CHAPITRE CVI.

Du prunier.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice en cloches, à cinq dents; caduque, à divisions obtuses et concaves; ses pétales sont au nombre de cinq, arrondis, concaves, grands, ouverts, insérés au calice par des onglets; les filets des étamines sont depuis vingt jusqu'à trente, en forme d'alêne, presqu'aussi longs que la corolle insérée au calice; les anthères sont doubles, courtes; le germe du pistil est supérieur, arrondi; le stile est filiforme, de la longueur des étamines; le stigmate est orbiculaire; le péricarpe est un brou arrondi; il renferme pour semence un noyau aussi arrondi, comprimé à sutures un peu

saillantes. Linné renferme dans ce genre les cerisiers, les lauriers cerises, les pruniers, les abricotiers, les prunelliers, etc.

La première espèce dont nous parlerons ici, est le cerisier en grappes. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 492, trois. édit*) Cet arbre est de moyenne grandeur, assez semblable au cerisier ordinaire; ses branches sont tortueuses, accompagnées de rameaux fragiles et menus; elles prennent naissance assez près des racines. Son tronc est proportionné à sa hauteur; il est couvert d'une écorce épaisse, lisse et jaunâtre en dedans, inégale en dehors; d'une couleur brune, marquée de quelques points ou taches plus claires. La circonférence de son bois est blanche, le milieu est d'une couleur tirant sur le jaune; ses feuilles sont oblongues, pointues, vertes en-dessus, blanchâtres et comme cendrées en-dessous, dentelées légèrement sur leurs bords, de la grandeur de celle du cerisier aigre. Ses fleurs naissent en grappes, au-dessous des feuilles, sur des pédicules longs d'un demi-pied, composées cha-

cune de cinq pétales blancs, odorans, rangés en roses découpées à dents de scie, de plusieurs étamines et semences jaunâtres, et un pistil qui se change en un fruit rond, vert, rouge, et noir, successivement suivant son degré de maturiré; plein d'une pulpe noire, visqueuse, d'un goût doucâtre, et de la grosseur d'une baie de genièvre; il contient un noyau dur, ovale, raboteux, qui renferme une amande arrondie, dont une extrêmité se termine en pointe aigue d'un goût amer.

Il se multiplie facilement de plants et de boutures; il se plaît parfaitement à l'ombre, quoiqu'il croisse partout; il grandit néanmoins avec peine dans les lieux secs et exposés à une trop grande ardeur du soleil. Les laboureurs du pays, où croit naturellement cet arbre, s'en servoient pour faire des haies. Du temps de Louis XV, les murs du jardin de Trianon étoient garnis de putiets, qui faisoient un très-bel effet, surtout pendant le temps de la floraison.

La deuxième espèce est le prunier de Virginie. (*Buc'hoz, cat. arb. et*

arbus. de pleine terre, trois. édit.) C'est plutôt une variété de l'espèce précédente ; mais les verrues qui se trouvent dans l'un et l'autre sont deux fois plus grandes dans les rameaux ; les pétioles ont antérieurement vers le sommet deux paires de glandes ; les feuilles sont moins reticulées en-dessous, et presque glabres ; les pétales sont orbiculés sans être ovales ; les fruits sont quatre fois plus gros, d'abord verts, ensuite rouges, et enfin noirs. Ce putiet se multiplie par semences et par rejets, que fournissent les racines.

Il peut servir à la décoration des bosquets printaniers, à cause de la beauté des grappes de fleurs.

La troisième espèce est le prunier ou putiet de Portugal, le laurier cerise de Portugal. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 494, trois. édit.*) Les feuilles de cette espèce sont toujours vertes, ovales, sans glandes ; les fleurs sont blanches et en grappes ; il croît naturellement dans le Portugal et la Pensylvanie. Il se multiplie par greffes, par marcottes et par boutures ; il lui faut pour l'hiver l'orangerie, et il y

fait un très-joli effet ; il y conserve toutes ses feuilles ; c'est donc à tort que nous l'avons placé parmi les arbres et arbustes de pleine terre, ou du moins si on l'y laisse, il faut dépailler pendant l'hiver.

La quatrième espèce est le prunier mahaleb. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 495, *trois. édit.*) Son bois est beau, rougeâtre, compacte, facile à travailler, d'une odeur agréable quand il est sec. Ses rameaux sont durs, tortueux, couverts d'une écorce brunâtre, accompagnés de feuilles vertes, luisantes, ovales, obtuses, dentelées légèrement sur les bords, semblables à celles du prunier sauvage. Les stipules sont crénellées, à dents brunâtres, les boutons sont convexes ; ses fleurs sont disposées en rose ; leurs bractées sont très-courtes, très-obtuses, et découppées à dents de scie. Chaque fleur est composée de cinq pétales, presqu'en rond, odorans, soutenus par un calice à cinq quartiers : on remarque dans le milieu cinq étamines et un petit bouton qui se change, lorsque la fleur est passée, en une baie d'abord verte, ensuite noir en mûris-

sant, assez semblable à une petite cerise d'un goût amer, renfermant un noyau dur, osseux, dans lequel se trouve une petite amande. Sa racine s'étend beaucoup dans la terre. Cet arbre croît très-aisément; il se multiplie par marcottes, se plaît dans toutes sortes de terreins, mais spécialement dans les terreins pierreux.

Les parfumeurs se servent des amandes de ce fruit pour les pots à savonnettes; sa sciure sert dans les pots pourris. Il est très-propre pour les palissades des bosquets du printemps, par les mélanges de ses fleurs et de ses feuilles, qui paroissent en même-temps. On emploie ses baies pour la teinture, lorsqu'en les pressant dans la main, elles la teignent d'une couleur de pourpre fort difficile à enlever. Les tourneurs se servent de son bois pour des étuis qui sont très-odoriférans.

La cinquième est le cerisier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 450, trois. édit.*) Cet arbre est assez élevé, sa racine est ligneuse et rameuse; ses tiges

sont droites son écorce est grise à l'extérieur, rougeâtre en dedans, se détachant par bandes horizontales souvent chargées d'une gomme; son bois est rougeâtre, médiocrement dur; ses fleurs sont pédunculées, solitaire et disposées en petits bouquets. Ses feuilles sont alternes. On distingue plusieurs variétés de cerisier. La première variété est le cerisier marasque; on le cultive dans le pays de Venise; ce cerisier est petit et cassant; ses feuilles sont fermes, de grandeur moyenne, se tiennent droites; chaque bouton donne presque toujours quatre fleurs; les cerises en sont rondes, aigrelettes et vineuses.

Le cerisier marasque est presque semblable au cerisier de la vigne. C'est avec ce cerisier qu'on fait le *marasquin*. Cette liqueur est excellente: c'est la feuille qui lui donne son parfum qui le fait estimer, et qu'il est aisé d'augmenter en mêlant aux cerises sauvages quelques feuilles du mahaleb; le kirsch-vaser est aussi une liqueur du cerisier. On les pile comme on fait le raisin, on laisse fermenter le marc, on en tire le jus qu'on distille; après

cette première distillation, on la distille encore une fois ou deux ; la liqueur qu'on en retire pour lors, est presque comparable à l'esprit du vin, avec un léger goût de noyau.

On fait encore du vin de cerise; voici comme on s'y prend. On choisit des cerises acides ou à fruits ronds, mais bien mûres, et préférablement celles dont le jus est noir; on les écrase, et après en avoir retiré les noyaux, on met le marc et le jus fermenter comme le vin; lorsqu'on sent que le tout a pris une odeur vineuse, on exprime le jus à la presse, on le verse dans une cruche ou dans un petit baril, en ajoutant une livre et demi-quarteron de sucre pour chaque pinte de jus, avec les noyaux qu'on aura concassés, la fermentation recommence, et quand elle est cessée, on soutire à clair cette liqueur, ou bien on la passe à la chausse pour la conserver dans des bouteilles bien bouchées. Ce vin et cette liqueur sont agréables à boire; on peut la conserver pendant plusieurs années.

Les principales variétés du cerisier

sont les guigniers et les bigarrotiers. Ils ont leurs fruits et leurs noyaux oblongs, leur chair ferme et adhérente est plus douce que celle des fruits des cerisiers proprement dits. Ceux-ci ont leur fruit rond, et la peau se détache facilement de leur chair. Les griottiers ont beaucoup de rapport au cerisier; le fruit n'en diffère que pour son goût plus ou moins aigre et âpre; d'ailleurs leurs branches sont plus menues, et les arbres croissent d'une façon plus tortillée : les merisiers peuvent aussi se ranger parmi les guigniers et les bigarrotiers.

Le cerisier à fleurs doubles, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 497, trois. édit.*) est une espèce de merisier; il est recherché pour les bosquets de ses printemps, à cause de la beauté de ses fleurs doubles, mais il ne donne point de fruits comme toutes les fleurs doubles; il s'en trouve à petites fleurs et à grandes. Le prunier noir (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 499, trois. édit.*) est la griotte douce, la griotte de mai; cette griotte n'est pas due à la culture, suivant Rosier, puisqu'il s'en trouve

dans les bois éloignés de toute habitation. Nous ne parlerons pas ici de l'arbre désigné par le N°. 498, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*) Linné n'en fait point mention, il n'en est question que dans les catalogues des jardiniers de Londres. Un fruit délicieux est celui du *guignier à gros fruit, noir luisant*, sur-tout si c'est le fruit d'un arbre cultivé sur les hauteurs; il s'en trouve une seule variété qui a la queue du fruit plus courte; elle passe pour la plus aromatisée de toutes les guignes ou cerises. Les principaux bigarrotiers sont les bigarrotiers à gros fruits rouges, à gros fruits blancs, le commun, et à fruits noirs.

Quant aux cerisiers à fruits ronds, on distingue le cerisier précoce, le cerisier à crochets, le cerisier à gros fruit et à courte queue, le cerisier à fruit ambré, le griottier d'Allemagne, le nouveau cerisier d'Angleterre, le cerisier royal. Nous parlerons *ex professo* de tous ces cerisiers et autres, dans notre traité des *Arbres fruitiers*, notre projet n'étant ici que de parler des arbres d'ornement.

Le laurier cerisier ordinaire, celui à feuilles panachées de blanc, celui à feuilles panachées de jaune, celui à feuilles étroites, sont quatre variétés de la même espèce. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 500 — 503, trois. édit.*) Ces arbrisseaux ont les racines rameuses et ligneuses, leurs tiges ont quelquefois dix ou douze pieds, leur écorce est lisse, d'un vert brun; leurs feuilles sont alternes, toujours vertes, quelquefois panchées, simples, oblongues, fermes, épaisses, luisantes, pétiolées avec deux glandes sur le dos: elles varient par leur grandeur et par leurs différens panaches; leurs fleurs sont disposées en grappes piramidales, axillaires, plus courtes que les feuilles, semblables en tout aux fleurs du vrai prunier, dont elles font espèce. Le fruit est petit, le noyau est ovale, pointu, marqué d'un sillon.

On plante à Paris les lauriers cerises aux pieds des murs exposés au midi, pour les garantir des grandes gelées qui les font périr assez souvent, mais le pied repousse pour l'ordinaire au printemps suivant. Cet arbre ne demande

aucun soin particulier, que d'être labouré dans les saisons ordinaires, et d'être soutenu par quelques treillages ou des petites perches attachées au mur. Il se multiplie communément de rejettons qu'on détache des vieux pieds ou des boutures, qu'on laisse enraciner sur couches, avant de les mettre en place.

Le laurier cerise est dangereux ; on prétend que son eau distillée est un poison; comme cet arbre garde toujours ses feuilles et qu'il supporte assez bien le froid de nos hivers, on peut en garnir les terrasses. Dans les mois de mai, cet arbre se couvre de belles fleurs en piramides, qui, quoiqu'elles ne sont pas d'un beau blanc, peuvent servir à décorer les bosquets du printemps.

Dans les pays maritimes où les lauriers cerises ne gêlent presque jamais, on en peut faire des taillis qui pourront fournir d'excellens cerceaux pour les barils.

La huitième espèce sont le prunier cultivé, le prunier à fleurs doubles, le prunier de damas. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 504, 505 et 509,

trois édit.) Ce prunier ne demande pas grande culture, il vient aisément par tout ; cependant il croit mieux et charge plutôt dans une terre sèche et sabloneuse, que dans une terre forte et humide. Il réussit également à toutes sortes d'expositions ; il se multiplie par la greffe, les noyaux et les rejets qui naissent de la principale racine. On le greffe en fente et en écusson sur d'autres pruniers, pêchers et amandiers. Les meilleurs rejets pour recevoir la greffe, sont ceux qui viennent aux pieds des damas noirs, ils durent plus longtemps. On élève ordinairement le prunier en plein vent, quelquefois en espalier et en buisson. Son fruit est beau en espalier ; voyez notre *Traité sur la culture des arbres fruitiers*, que nous ferons paroître sous peu.

Le bois de prunier est fort recherché par les ouvriers, surtout lorsqu'il est vieux ; on prétend qu'il faut le tremper dans une lessive de chaux, pour rendre les nuances plus belles ; on en fait de très-beaux ouvrages de marqueterie ; c'est la raison pour laquelle les tourneurs en font un si grand cas ; on cultive le

prunier à fleurs doubles pour la beauté de ses fleurs. Les principales variétés du prunier sont le gros damas violet de Tours, le perdrigon de Cerney, le prunier Sainte-Catherine, le damas gris, le prunier de Brignole, la reine Claude, le mirabellier, le prunier des dames, le damas noir, le perdrigon, le perdrigon violet, le prunier impérial.

La neuvième espèce est le prunier épineux, dont il y a une variété de la grande espèce, et qui n'a point même d'épines. C'est à proprement parler le prunier sauvage. (*Buc'hoz cat. arb. et arbus. N°.* 507 et 508, *trois. édit.*)

Le prunier sauvage fleurit ordinairement au mois d'avril; son fruit est mûr au commencement d'octobre. Les haies et les buissons sont par toute la France fournis en partie de cet arbuste. Il y croît parfaitement bien sans aucune culture; on fait avec son fruit une espèce de boisson dont les paysans font usage.

La dixième espèce est l'abricotier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 506, *trois. édit.*) La beauté et la grosseur de ses fruits dépend du bon fond et du

séjour sur lequelo n les greffe. Les abricots aiment mieux une terre légère et sabloneuse, qu'une grasse; ceux qui viennent en espalier sont plus gros et moins sujets à manquer, que ceux qui viennent sur des arbres en plein vent. Cependant les derniers ont un goût plus exquis. On greffe les abricotiers en écusson et en œil dormant sur les amandiers et pruniers de damas, pour en multiplier l'espèce; on fait avec les abricots des compotes, des pâtes et du ratafiat.

L'onzième et dernière espèce, c'est le ragoumier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 610, trois édit.*) Ce petit arbuste s'élève rarement au-dessus de quatre ou cinq pieds, mais il donne des fruits lorsqu'il a atteint la hauteur de deux à trois pieds; il sont petits et presque noirs. Dans la maturité on le multiplie par semences et par rejets.

CHAPITRE CVII.

Du ptélea, ou de l'orme étranger.

LE caractère de cet arbrisseau est d'avoir le périanthe du calice à quatre divisions, aigu, petit; les pétales de sa corolle sont au nombre de quatre, ovales, lancéolés, planes, ouverts, plus grands que le calice, coriacés. Les filets des étamines sont au nombre de quatre, en forme d'alêne; les anthères sont arrondies, le germe du pistil est orbiculaire, comprimé, supérieur. Le stile est court; les stigmates sont au nombre de deux, un peu obtus; la membrane du péricarpe est arrondie, perpendiculaire, divisée en deux loges par la culture; la semence est une, quelquefois deux, obtuse, amincie à la base; le calice, la corolle, les étamines et les divisions, sont souvent augmentées d'une partie.

On n'en cultive en France qu'une espèce; c'est l'orme de Samarie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 511,

trois édit.) La tige de cet arbrisseau est droite, haute de dix à douze pieds, recouverte, ainsi que ses branches, d'une écosse lisse et grisâtre. Ses feuilles sont ternées, d'un verd clair en-dessus, plus pâles en-dessous, et portées sur des pétioles assez long; ses fleurs sont terminales, disposées en formes d'ombelles, et d'une couleur blanchâtre herbacée. Il leur succède des capsules applaties, garnies d'un bois membraneux, assez semblables à celles de l'orme, contenant chacune deux semences.

Cet arbrisseau se multiplie de boutures, de marcottes, mais par préférences de graines, qu'on sème au printemps, dans une terre légère, après quoi elles n'exigent d'autres soins que d'être arrosées quelquefois dans les temps secs; tous les terreins lui conviennent.

CHAPITRE CVIII.

Du grenadier.

LE caractère générique du grenadier est d'avoir le périanthe du calice monophille, campanulé, fendu en cinq, aigu, coloré, persistant; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, ronds, élevés, s'étendans, insérés au calice; les filamens des étamines sont nombreux, capillaires, plus courts que le calice, insérés au calice. Les anthères sont un peu longues, le germe du pistil inférieur; le stile est simple, de la longueur des étamines; le stigmate est en tête. Le péricarpe est une pomme globuleuse, grande, couronnée par le calice, divisée par une séparation transversale en deux parties, dont la supérieure renferme neuf loges, et l'inférieure trois; la supérieure est membraneuse; les semences sont nombreuses, argilleuses, succulentes; le réceptacle est charnu, scrobiculé, divisant chaque loge du péricarpe en deux.

On n'en connoît en France que deux espèces, ou plutôt deux variétés : le *grenadier à fruits*, et *celui à fleurs doubles*. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 512 et 513, *trois. édit.*) Le grenadier à fruits est un grand arbrisseau dont le bois est dur et brun, l'écorce rougeâtre, les tiges épineuses, les feuilles opposées, quelquefois rassemblées, épaisses, les fleurs sessibles, ordinairement solitaires, d'un beau rouge,

Les grenadiers se multiplient facilement par marcottes ou par drageons enracinés, qui poussent auprès des gros pieds. Les grands hivers les font souvent périr en pleine terre; conséquemment on fait bien de les tenir en espalier, et de les couvrir pendant les fortes gelées, de les mettre même dans l'orangerie, excepté dans nos provinces méridionales, où ils sont tous en buisson; dans cet état il donnent plus de fruits, car, pour l'ordinaire, les grenades ne viennent que sur les pousses des années précédentes.

Les grenadiers sont de très-jolis arbrisseaux, surtout lorsqu'ils sont chargés de leurs belles fleurs pourpres.

Ceux à fleurs doubles n'en donnent en quantité, que lorsqu'ils sont resserrés dans les caisses; il faut les arroser souvent, même trois fois par jour pendant les grandes chaleurs. On les plante dans du terreau: on emploie toutes les parties du grenadier pour tanner les cuirs.

CHAPITRE CIX.

Du poirier et du pommier.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice d'une seule pièce, concave, persistant, à cinq dents. Ses découpures sont ouvertes; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, arrondis, concaves, grands, insérés au calice. Les filets des étamines sont au nombre de vingt, en forme d'alêne, plus courts que la corolle, insérés au calice; les anthères sont simples, le germe du pistil est inférieur, les stiles sont au nombre de cinq, filiformes, de la longueur des étamines; les stigmates

sont simples, le péricarpe est une pomme arrondie, ombiliquée, charnue, à cinq loges membraneuses; les semences sont peu nombreuses, oblongues, obtuses, aigues à la base, convexes d'un côté, planes de l'autre. Linné confond les poiriers et les pommiers, et ils constituent, suivant lui, le même genre; et en effet, leurs fleurs sont à-peu-près les mêmes.

La première espèce est le poirier commun, dont il y a une variété à feuilles panachées, et une autre à fleurs doubles. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 514, 515 et 516, *trois édit.*) Sa racine est ligneuse et rameuse, sa tige est droite, son écorce est raboteuse sur le tronc, son bois est rougeâtre, d'un grain fin, très-pesant; ses feuilles sont alternes, pétiolées, simples, entières, peu ou point dentelées à leurs bords, lisses, d'un vert luisant, ses fleurs sont pédunculées, solitaires, et quelquefois disposées en ombelles, rosacées, ayant cinq pétales arrondis, grands, concaves, insérés dans un calice d'une seule pièce, concave, à cinq découpures ouvertes, renfermant une vingtaine d'étamines,

également insérées au calice. Son fruit est à pépin, ouvert, ovale dans quelques variétés, allongé par sa base, et nommé *poirier*, ombiliqué, dont l'ombilic est bordé par les échancrures du calice; il est chaton, divisé intérieurement par des membranes à cinq loges, qui contiennent des pepins oblongs, obtus, aigus à la base, applatis d'un côté et convexes de l'autre. La forme, la couleur et le genre des poiriers, établissent une infinité de curiosité que la culture et la greffe multiplient, mais sans changer l'espèce. Le poirier qui croît naturellement dans les forêts, a ses branches épineuses, mais nous nous étendrons peu ici sur les variétés du *poirier*; nous nous réservons d'en parler dans notre traité des arbres fruitiers.

Le poirier se plaît dans les sables gras, et qui ont beaucoup de fruits; il s'accommode même des terreins où les pommiers ne peuvent croître; cet arbre résiste au froid. Le vrai temps pour le transplanter est l'automne. Nos forêts sont pleines de poiriers sauvages, qui ont levé des semences, et d'où on les tire souvent pour former nos pépi-

nières; on peut aussi se procurer une infinité de sauvageons, dits poiriers, en répandant sur terre leur marc qu'on retire des pressoirs à poirées.

Ces sauvageons donnent des sujets propres à y greffer les espèces qu'on désire multiplier.

Le poirier se multiplie encore de plants enracinés qui viennent de ses racines, et qu'on met ensuite après les avoir luttés de terre, en pépinière; ces drageons sont d'excellens sujets pour y greffer des autres poiriers.

Les poiriers greffés sur sauvageons, ne donnent du fruit qu'autant qu'on les élève en plein vent; les buissons en donnent lorsqu'ils ont été greffés sur cognossier; on peut encore greffer des poiriers sur l'aube-épine et le néflier; mais ces arbres ne dure pas longtemps. Comme les poiriers sont mis au nombre des arbres fruitiers, nous nous étendrons plus au long à leur sujet dans le traité que nous publierons sur ces arbres; nous observerons seulement ici que les racines du poirier s'étendent bien profondément en terre; cet arbre semble même s'y cramponner quelque fois

fois mieux que les chênes et les hêtres; c'est pourquoi on ne creuse guère qu'à deux pieds de profondeur les troux où on veut les mettre, afin que les racines tendent moins vers le bas en prenant une direction rempante, plus favorable pour leur fournir en abondance les sucs nourrissiers.

Les bêtes fauves se nourrissent du fruit des poiriers sauvages; les paysans qui habitent l'orée des bois, amassent aussi ce fruit pour nourrir les porcs: on peut en faire une boisson lorsque le vin est rare. Cette boisson s'appelle poiré; on en tire du vinaigre et de l'eau-de-vie; on fait aussi du bon vinaigre avec le suc tiré par incision du poirier.

Le bois du poirier sauvage est dur, pesant, fort plein, rougeâtre, d'un grain très-fin; il prend si bien la couleur noire qu'on a peine à le distinguer d'avec l'ébène. C'est la raison pour laquelle il est recherché des menuisiers, tourneurs et ébénistes, qui souvent aussi lui donnent des ondes semblables à celui du noyer. Après le buis c'est le

meilleur bois que puissent employer les graveurs en taille de bois.

La deuxième espèce est le pommier odorant. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, N°. 567, *trois. édit.*) Cet arbre s'élève ordinairement à la hauteur de dix à douze pieds. Ses branches sont nombreuses et roides; ses feuilles ressemblent un peu à celles des pommiers, mais sont irrégulièrement dentelées en scie; les fleurs sont grandes, portées sur des péduncules assez longs, d'une belle couleur rouge, et odorantes lorsqu'elles commencent à s'épanouir; les fruits sont petits, arrondis, ombiliqués et très-acides, dont on fait des conserves.

Le pommier odorant se multiplie par graine qu'on retire de l'Amérique, où il est indigène. Celle qu'on récolte en France est néanmoins préférable. Les graines semées ne lèvent quelquefois que la deuxième année, aussi il est à propos de les semer dans l'automne; il réussit supérieurement dans les terreins un peu forts; on le greffe aussi en écusson sur le pommier sauvageon, sur le frêne et sur

l'épine blanche. Il y en a une variété dans la Caroline, dont les feuilles persistent pendant toute l'année.

La troisième espèce est le poirier, ou, pour mieux dire, le pommier toujours vert. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°. 518, trois. éd.*) Probablement c'est la variété que nous venons d'annoncer; il garde ses feuilles semblables à celles du *pyracanthe*, lorsque les hivers sont doux; mais elles se fanent et tombent à mesure que l'arbre commence à pousser à la sortie d'un hiver rigoureux.

La quatrième espèce est le pommier de Sibérie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°. 519, trois. édit.*) C'est un bel arbre dont la fleur est charmante, et en même temps odorante, et le fruit d'un bon acide, supérieur au fruit de l'espèce suivante.

La cinquième espèce, ou plutôt la variété de l'espèce précédente, est le pommier bâtard. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°. 521.*) On le nomme encore *pommier de Jérusalem, pommier d'Astracan*; il est très-agréable par ses fleurs fort odorantes, et par ses pommes rouges de la grandeur et

grosseur d'une grosse cerise, qui pendent par crochets à des longues queues, et dont le goût est très-acidule.

La sixième espèce est le pommier commun, dont le pommier de paradis ne fait qu'une variété. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°. 520 et 521, trois. éd.*) Nous ne rapporterons pas ici les différentes variétés de cet arbre, elles sont très-nombreuses; voyez notre *Traité des arbres fruitiers*. Ce pommier s'élève à différentes hauteurs, son tronc est très-souvent gros comme la cuisse, revêtu d'une écorce cendrée, raboteuse, inégale, quelquefois couverte de mousse; ses rameaux s'étendent de part et d'autre; ses feuilles sont entières, ordinairement un peu ovales, surtout par-dessous; dentelées et comme ondées par les bords, posées alternativement sur les branches; le dessous est relevé d'arrêtes saillantes, et le dessus évasé de sillon, ses fleurs sont formées d'un calice qui est d'une seule pièce, divisée en cinq et figurée en godet; voyez, pour les autres parties, la description générique qui est à la tête de ce chapitre. Elles sont plus rougeâtres que

celles du poirier, le fruit en est charnu, arrondi, concavé, d'une peau souvent colorée, et terminée par une couronne formé des échancrures du calice; les pédicules ou queues qui attachent les pommes aux arbres, sont pour l'ordinaire courtes et placées dans un enfoncement qui pousse bien avant dans le fruit, et c'est-là la distinction qu'on fait de la pomme avec la poire.

Le pommier sauvage croît sans aucune culture dans les bois et dans les champs, où il forme des arbres de moyenne grandeur; son fruit, qui est pour l'ordinaire fort âcre, tombe, et ses pepins germent, ce qui fait qu'on trouve sous les pommiers beaucoup de jeunes arbres, qu'on arrache pour les planter dans des pépinières. Les pommiers se plaisent pour l'ordinaire dans les terres qui ont beaucoup de fond, et qui sont un peu humides.

Le pommier cultivé demande un peu plus de peine à élever: il faut le greffer, le tailler, et enfin le palissader, si on veut l'élever en espalier, car on l'élève encore en buisson et en haut vent. Nous parlerons plus au long de leur culture

dans notre *Traité des arbres fruitiers*; c'est précisément dans cet ouvrage qu'on en doit spécialement faire mention.

Le bois du pommier est moins dur que celui du poirier; la couleur n'en est pas même si belle; il est plein, fort doux, très-luisant, assez semblable à celui de l'alisier; il est recherché par les menuisiers et encore plus par les tourneurs.

Les pommiers ne peuvent point faire de belles avenues, parce que leurs branches pendent fort bas et interrompent le passage; il y en a néanmoins beaucoup aux environs de Paris, surtout du côté de Dammartin, qu'on a plantés en forme d'avenues. La plupart des terres labourables et sablonneuses de Normandie, en sont garnies à trente-six pieds de distance les uns des autres; ces arbres portent dans le mois de mai des grandes fleurs couleur de rose, qui font un très-bel effet dans les jardins. Les pommiers à fleurs doubles font l'ornement des bosquets du printemps.

La septième et dernière espèce est le

coignassier. (*Buc'hoz, cat. arbr. et arbus., N°. 522, trois. éd.*) On fait cas de cet arbre chez les jardiniers pépinéristes, parce qu'il peut servir de sujet pour greffer d'autres arbres qui lui sont analogues; il est surtout très-propre pour le poirier. Ce dernier, greffé sur le coignassier, se rabaisse, se perfectionne, et porte promptement des fruits plus gros, plus beaux, plus précoces, plus abondans, et de meilleur goût que celui qui est greffé sur poirier même; le coignassier peut servir aussi à greffer d'autres arbres.

On le multiplie de rejettons, de branches couchées, de semences, de boutures, et par le moyen de la greffe. La bouture est le meilleur moyen pour avoir promptement des sujets propres à être greffés; les autres méthodes ont des inconvéniens; les rejettons sont mal enracinés; les branches couchées exigent un deuxième travail, qui est la transplantation; leur semence est encore une voie trop longue.

Le coignassier se plaît dans les lieux froids et humides, et sur tout sur les côteaux; il dépérit bientôt dans les

terreins maigres et secs, à moins cependant qu'il n'ait deux ou trois pieds de profondeur. Il souffre aisément la transplatantion, et n'exige qu'une culture très-ordinaire, comme de retrancher les branches superflues.

Le bois du coignassier est compacte, assez dur et sans aubier; s'il avoit plus de valeur, on pourroit l'employer à des ouvrages de menuiserie.

Les chinois, disent les auteurs des mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, etc. des chinois, greffent le coignassier sur l'oranger, ce qui leur donne un fruit oblong, de la grosseur d'un petit melon, dont la couleur, la chair, les pepins, l'odeur, le goût et l'eau, participent des deux espèces; il suffit que les curieux en soient certains pour qu'ils en fassent eux-mêmes l'essai, s'ils le jugent à propos. Nous n'avons parlé des oranges coins, qu'afin de conduire les amateurs à des tentatives qui peuvent augmenter nos richesses en fruits de toute espèce; car, dès que le coignassier peut être enté sur l'oranger, il en est de même du poirier et du prunier; si

les pepins, continuent les auteurs cités, et c'est d'après eux que nous parlons ici, sont une indication décisive d'un seul et même genre, les noyaux le sont d'un second genre, en allant ainsi de genre en genre, on pourroit essayer d'enter les châtaigners sur les chênes, les chênes sur les hêtres, etc. C'est le moyen de nous enrichir avec nos propres richesses ; l'exemple, le succès de la Chine nous paroissent décisifs ; d'ailleurs cette méthode est plus facile, plus prompte et plus sûre que la naturalisation des plantes étrangères, lesquelles cependant ont leur utilité, et qu'il est de bon conserver.

CHAPITRE CX.

Du chêne.

LE caractère de cet arbre est d'avoir des fleurs mâles et femelles, disposées sur le même pied. Les fleurs mâles sont disposées en chatons lâches ; le périanthe du calice est d'une pièce à quatre ou

cinq dents; les découpures sont aigues, toujours bifides. Il n'y a point de corolle; les étamines sont des filets au nombre de cinq, huit et dix, très-courts, surmontés par des anthères grandes, divisées en deux. Les fleurs femelles sont renfermées dans des boutons sessiles, sur les mêmes pieds que les mâles; leur périanthe est d'une seule pièce, coriacé, demi sphérique, chargé d'aspérités à peine visibles dans leurs fleurs. Il n'y a point de corolle; le germe du pistil est oval, petit; le stile est simple, à cinq dents, plus long que le calice; les stigmates sont simples, persistans; il n'y a point de péricarpe; la semence est un gland oval, cilindrique, glabre, enchassé dans une capsule peu profonde, produite par le calice de la fleur; la coque du gland est formée d'une peau coriace, très-lisse, et ratissée à sa base; elle contient une amande plus ou moins longue, et quelquefois arrondie.

On peut en cultiver en France plusieurs espèces et variétés. La première dont nous parlerons ici lui est indigène, et dont il se trouve une va-

riété à feuilles panachées, est le chêne mâle commun, le rouvre. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, *N°.* 542 et 543.); C'est un grand arbre dont la racine est rameuse et ligneuse; son tronc est très-rameux, son bois est dur, son écorce est vuide et raboteuse sur le tronc, lisse, d'un gris verdâtre sur les jeunes tiges; ses feuilles sont alternes, tombant pendant l'hiver, simples, pétiolées, oblongues, plus larges à leurs sommets, sinuées, ayant les sinus aigus et les angles obtus; ses fleurs sont mâles et femelles, séparées sur un même individu; sa semence est retenue et comme enchassée par le bas dans le calice, qui continu à croître avec le fruit, et qui devient par la suite de la forme d'une coupe ou capsule, dans laquelle le fruit est retenu; quant à ses fleurs, voyez la description générique.

Le chêne réussit dans toutes les expositions et dans tous les terreins; mais néanmoins avec une différence tant pour son accroissement que pour la qualité de son bois; il réussit mieux dans les terres douces, limoneuses et fertiles, et le bois en est bien meilleur;

dans les terres grasses et humides ; il n'a ni la force ni la solidité requise pour la charpente ; il se rompt par son propre poids s'il y est employé ; mais il croît beaucoup plus promptement dans ces sortes de terreins. Celui qui vient sur les crêtes des montagnes, dans les terres sèches et pierreuses, croît lentement, veut être coupé souvent, a le bois dur et noueux, et ne peut être employé qu'en charpente et d'autres ouvrages grossiers ; il vient dans les terreins sabloneux, cretacés, graveleux, pourvu qu'il y ait assez du fond ; le bois en est plus dur et plus compacte que celui du chêne qui vient dans la glaise. Il y vient même plus vîte, mais non pas si gros ni si grand. Il ne se refuse qu'aux terres basses, noyées d'eau, et à certains terreins si pauvres que les arbrisseaux les plus bas n'y peuvent croître.

Les anglais ont donné pour les plantations une méthode qu'on trouve non-seulement trop dispendieuse, mais encore contraire au succès, aussi ne la rapporterons-nous pas ici nous nous contenterons de donner celle de Buf-

fon ; elle est simple, et telle que la nature nous l'indique. Sa méthode se réduit à ménager l'abri aux plantes, à semer abondament, et à couper souvent.

Rien n'est plus avantageux à une jeune plantation, que tout ce qui peut y faire du couvers et de l'abri. Tous les arbrisseaux sont un rempart contre les gelées, les chaleurs, la sécheresse ; dans les terreins couverts de ronces, la façon la plus simple et peut-être la meilleure, c'est de cacher le gland sous l'herbe, dont les terres fortes sont ordinairement couvertes. On peut aussi se servir de la pioche, on soulève la terre sans la tirer dehors, et on cache le gland dessous. Dans les endroits où la charrue peut aller, on trace des sillons de quatre pieds en quatre pieds, dans lesquels on répand le gland avec des graines d'arbrisseaux les plus communs dans le pays, et on recouvre le tout par un second sillon ; nul autre soin ensuite que de garantir la plantation des approches du bétail, et de repiquer des glands avec la pioche pendant un an ou deux. Dans les plants

où il aura trop manqué, de receper souvent les plans languissans, étiolés ou grêlés, mais avec l'attention de ne pas trop les dégarnir et de ne pas les priver de l'abri que leur donnent les haies, les bois et les buissons voisins.

Le temps le plus propre pour semer est l'automne, aussitôt que le gland est mûr; mais si on a des raisons pour différer au printemps, il faut le conserver pendant l'hiver dans du sable, ayant attention de ne pas rompre le germe lorsqu'on le retire de ce sable. On peut aussi multiplier le chêne de branches couchées, mais les arbres n'en sont pas si beaux; la greffe n'est en usage que pour se procurer des espèces curieuses et étrangères.

Le chêne ne gagne jamais rien à être transplanté; si cependant on se propose d'en faire des transplantations, il est bon d'observer qu'il y résiste mieux à deux ans qu'à tout autre âge, par rapport au long pivot qu'il a, ce qui le prive ordinairement des racines latérales, d'où il suit que quand on se propose de l'employer pour avenues ou autres usages, il faut le transplanter

plusieurs fois auparavant ; en le transplantant, il ne faut pas l'étêter, c'est ce qui lui nuit le plus, mais retrancher seulement les principales branches.

On distingue dans le tronc du chêne l'aubier et le cœur. L'aubier est cette partie qui environne le tronc et qui est composée de douze ou quinze couches annuelles. Il a pour l'ordinaire un pouce et demi d'épaisseur, quand l'arbre a pris toute sa grosseur ; l'aubier dans le chêne est plus marqué et plus épais que dans tout les autres arbres ; il pourrit à l'humidité, et s'il est placé sèchement, il est bientôt vermoulu, et corrompt les bois voisins. On peut cependant, suivant Buffon, lui donner presque la même solidité et la même dureté qu'au cœur. Tout le mystère consiste à écorcer l'arbre du haut en bas, et à le laisser entièrement sécher sur pied avant que de l'abattre, ce qui prouve qu'en général la même opération doit donner à tous les bois plus de consistance et de solidité.

Dans les disettes on fait du pain avec les glands ; il s'en fit en 1709 une grande consommation dans plusieurs contrées

de la France. Linné dit qu'on feroit bien de rôtir les glands avant de les moudre, pour en rendre le pain moins lourd ; si on faisoit aigrir la sève du chêne, après l'avoir tiré par la thérebration, on pourroit s'en servir en guise de vinaigre. Rien n'est meilleur pour engraisser les porcs que les glands; on met en cette vue le bois en réserve, ce qu'on appelle glandée; on s'en sert aussi pour engraisser des volailles. Les docteurs Avenbrenyge et Jacob Max, font prendre de la décoction de la poudre de gland, torréfié en forme de café, comme un puissant désobstructif. Une observation d'un de ces médecins devroit nous engager à en réitérer l'épreuve dans les cas de phtysie et de consomption, une autre dans les accidens de marasme, de spasme, d'agitation, d'hipochondriacie ; on l'a vue remédier à des accidens édémateux.

Tout le monde sait l'utilité du chêne dans les arts et métiers ; les capsules ou calottes de ses glands sont employées, ainsi que son écorce, dans les teintures noires ; les charpentiers, les charons, les menuisiers, les sculpteurs, les tour-

neurs et les ébénistes, font un très-grand usage de son bois, qui est un des meilleurs de la France; il dure jusqu'à six cents ans, pourvu qu'il soit à l'abri des injures de l'air, et qu'on l'ait employé sec et saisonné, pour qu'il ne se tourmente pas. Ce bois est aussi le plus usité pour les écluses et les pilotis. On prétend qu'il se conserve dans l'eau jusqu'à quinze cents ans; en effet, lorsqu'il y reste toujours, il y acquiert une très-grande dureté, et devient presqu'incorruptible; les tourneurs en font alors grand cas. On en a trouvé un en 1768, dans les fondations des nouveaux murs de Nancy, d'une grosseur prodigieuse, qui étoit changé en une couleur d'ébène. Le cœur du chêne, qu'on nomme merein, est presque le seul bois dont on puisse faire de bonnes douves; on en fait aussi le bordeau qui sert, dans plusieurs villes de province, à recouvrir les colombrages ou pans de murs, et à les garantir de la pluie; les taillis du chêne nous fournissent des lattes et contrelattes pour les bâtimens, des échalas pour les vignes, et les treillages de nos jardins; des

cercles pour les seaux, les boisseaux, etc. Ce bois est très-propre au chauffage; il y a des gens qui le préfèrent au bois de hêtre. Les jeunes branches font de très-bons fagots et d'excellent charbon; c'est même le plus recherché par les ouvriers en fer et en acier. Quelques fleuristes mêlent le bois du chêne pourri avec la terre, où ils cultivent les plantes bulbeuses. L'écorce des jeunes chênes, réduite en poudre, est ce qu'on appelle proprement le tan brute; il sert dans les tanneries à la préparation des cuirs, après quoi il est encore employé dans les serres chaudes pour échauffer la terre façonnée où sont plantés les ananas et autres plantes originaires des pays chauds; on le nomme alors *tan préparé*. Lorsqu'il a séjourné plus longtemps dans les fosses à taner, et qu'il a subi la fermentation, on en fait les mottes à brûler qui servent de chauffage aux pauvres. Le bois ainsi dépouillé de son écorce pour l'usage des tanneurs, se nomme pelard, et sert aux rotisseurs pour rendre le feu clair: le bois dont on a formé les trains pour l'amener à flots sur les grandes rivières,

sert aussi au chauffage, mais il s'en faut bien qu'il soit aussi bon que le bois neuf; l'eau dont il est pénétré lui a fait perdre la plus grande partie de son huile et de ses sels, ce qui fait que la cendre de bois flotté est presqu'inutile aux blanchisseuses. C'étoit avec des branches vertes de chêne, que l'on formoit à Rome les couronnes civiques les plus honorables de toutes, et qui se donnoient à celui qui avoit sauvé la vie à un citoyen.

Le chêne est, sans contredit, le plus beau des arbres de nos forêts; il croît lentement, mais il dure des siècles; il monte droit et haut; sa feuille est belle et donne beaucoup de couvert: quelques personnes en font des palissades qu'il nomment *chenilles*. Il convient dans les massifs des grands bosquets. Le chêne est aussi un arbre de haies; il forme, ainsi que le hêtre, les futaies les plus majestueuses.

La deuxième espèce est le chêne vert de la Louisiane, dont il y en a plusieurs sous-espèces ou variétés. Le chêne vert hétérophile, à fleurs oblongues, et à feuilles courtes. (*Buc'hoz, cat.*

arb. et arbus., *N°*, 524, 525, 526 et 527.) Cet arbre vient aussi dans la Caroline ; il croît à plus de quarante pieds de haut ; ses feuilles sont entières, un peu ovales, lancéolées, épaisses et persistantes toute l'année. Les glands son petits, oblongs, très-doux au goût, et enchassés dans des capsules peu profondes ; son bois est dur, mais le germe en est grossier ; ce chêne pourroit être le chêne à feuilles de saule. (*Buc'hoz, cat. arb et arbus.*, *N°*. 547.)

La troisième espèce est le chêne vert, connu sous le nom d'yeuse, le chêne vert d'Europe. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, *N°*. 528 et 529.) Cet arbre tout-à-fait étranger à notre climat, y seroit de la plus grande utilité, si on pouvoit parvenir à l'élever en pleine terre ; ces arbres gèlent quelquefois jusqu'aux pieds et périssent entièrement. Cependant ceux qui en voudront élever, feront très-bien de les serrer lorsqu'ils sont jeunes, pendant l'hiver, dans une orangerie, et les habituer insensiblement et par gradation en plein air. Les différentes variétés de cet arbre proviennent de semences. On

en répétera les semis de proche en proche, et par ce moyen on parvient à le naturaliser. Il est très-précieux, il parvient souvent à plus de quarante pieds de hauteur. On n'en a plus en France, depuis 1709, qu'en taillis.

La quatrième espèce est le chêne de Grammont. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°.* 530, *trois édit.*) C'est une variété de l'espèce précédente, plutôt qu'une espèce; ses feuilles sont oblongues, ovales, sinuées, épineuses, sessiles, cotoneuses en-dessous; ses glands sont pédunculés.

La cinquième espèce est le chêne liége d'Andalousie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°,* 531.) Sa racine est rameuse et ligneuse; ses feuilles sont presque semblables à celles du chêne vert, dont nous avons parlé ci-devant, plus grandes, plus longues, plus vertes en-dessus, résistant comme elles pendant l'hiver; son écorce porte pareillement le nom de liége; elle est épaisse, légère, fongueuse; tout les sept ou huit ans elle se renouvelle; aussi en dépouille-t-on l'arbre sans aucun risque; son gland est plus long et plus obtus que

ceux des numéros précédens ; la capsule est aussi plus grande et plus velue,

La sixième espèce est le kermès à petit gland. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, N°. 582, *trois. édit.*) Cet arbre est très petit, ses feuilles sont d'un vert foncé, sans découpures, dentelées, épineuses, lisses des deux côtés, et persistant pendant tout l'hiver ; il produit en Languedoc, et il est même indigène ; une petite gale rouge, causée par la piquûre d'un cinips ; on en prépare le syrop de kermès, qui n'a pas beaucoup de mérite.

La septième espèce est le chêne de Virginie à feuilles de châtaigner. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, N°. 533.) Cet arbre croît naturellement dans un terrein léger et graveleux. Il y parvient pour l'ordinaire à la hauteur de quarante pieds, sur un diamètre d'environ deux pieds. Son écorce est sillonnée, légèrement colorée ; ses feuilles sont un peu ovales et uniformément crénellées, ou plutôt bordées quelque fois de dents obtuses ; les glands sont gros, lisses, d'une couleur grisâtre, et enchassés dans des capsules larges et

peu profondes ; son bois ressemble un peu à celui du châtaignier ; il est néanmoins très-bon pour le chaufage ; il s'emploie aussi à différens usages.

La huitième espèce est le chêne noir. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, N°. 534, *trois édit.*) Cet arbre devient assez gros ; il a soixante-dix pieds de haut, ou environ, sur un diamètre de trois ou quatre pieds ; il porte des branches fortes et étendues ; ses feuilles sont grandes et un peu cotoneuses, portées sur des pétioles plus longs que ceux du chêne blanc, dont il sera parlé ci-après. Les sinuosités sont irrégulières, et quelquefois assez profondes ; les angles inégaux, et pour l'ordinaire obtus, se terminent en une pointe soyeuse ; les glands sont petits, arrondis, et placés dans des capsules épaisses et écailleuses. Le bois de cet arbre s'emploie pour faire des lattes, des piquets pour des enclos, etc.

La neuvième espèce est le chêne rouge. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, N°. 535, *trois. édit.*) Cet arbre s'élève à la hauteur de soixante-dix et quatre-vingt pieds, sur un diamètre de

quatre, cinq et quelquefois six pieds : sa grosseur se continue jusqu'à une hauteur considérable, sans branches latérales qu'au sommet; ses feuilles sont grandes, à sinuosités, obtuses et à découpures aigües, terminées chacune par plusieurs pointes soyeuses; les glands sont gros, un peu coniques, et placés dans des capsules larges et peu profondes. On en distingue en Amérique plusieurs autres variétés; on emploie son bois à faire des douves, des lattes, des poteaux.

On place pour dixième espèce le chêne blanc. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus., N°. 537, trois. édit.*) Cet arbre est très-commun; il parvient avec le temps à la hauteur de soixante-dix à quatre-vingt pieds, sur un diamètre de quatre à cinq, et même davantage; son écorce est écailleuse et blanchâtre; ses feuilles sont rétrécies vers leur base, profondément sinuées au sommet, glauques et portées sur des pétioles très-courts; les sinuosités sont obtuses, et les angles inégaux en longueur, entiers et obtus. Les glands sont d'une grosseur moyenne, et enchassés

chassés dans des capsules peu profondes.

Le bois de ce chêne est dur et estimé ; on en fait des poutres, des chevrons, etc. pour les bâtimens ; il entre dans la construction des vaisseaux, et sert d'ailleurs à une infinité d'autres usages ; ses glands donnent peu ; ceux du chêne à feuilles du châtaignier, sont excellens pour engraisser les cochons.

L'onzième espèce est le petit chêne. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 538, *trois. édit.*) Le chêne hêtre, il croît en Provence, ses feuilles sont lisses, comme ailées, ayant leurs segmens lancéolés, aigus, éloignés, ongulés postérieurement ; ses fruits n'ont point de pédoncules.

Nous placerons dans le douzième rang des chênes, le chêne d'Espagne à gros gland. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 539.) Ce chêne est indigène dans le Languedoc ; ses feuilles sont ovales, oblongues, lisses, dentées à dents de scie, ses capsules sont hérissées, ses glands sont très-grands.

La treizième espèce est le chêne

châtaignier, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 540, trois. édit.*) Il croît sur les montagnes du Lyonnais; il se nomme aussi chêne lanugineux; on remarque aux aisselles de ses feuilles de petites stipules linéaires; ses mêmes feuilles sont oblongues, en forme de lyre, découpées, en aîles; les feuilles qui constituent les aîles sont transverses, aiguës, plus ou moins cotoneuses en-dessous; les capsules des fruits sont hérissées, les glands sont petits.

Nous ne parlerons pas ici du chêne de la Caroline, du chêne d'Oxford, du chêne pédunculé, du chêne noir. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 541, 544, 545, 546.*) La plupart de ces chênes ne sont pas connus en France, où, s'ils y sont connus, ils s'y cultivent tous de même; celui de la Caroline doit avoir la préférence. Quoique son bois ne soit pas bien bon, cependant cet arbre à son mérite en ce qu'il croît sur les bords de la mer, dans des eaux salées, qu'il résiste exposé aux vents les plus violens. On pourroit le cultiver au lieu de joncs et de roseaux sur les côtes méridionales de

la France, notamment sur la rive droite du Rhône, du côté de Saint-Gilles, Daiguemortes, dans le bas-Languedoc, la Camargue. On peut multiplier par marcottes les espèces rares du chêne; on préférera cependant de le greffer en écusson, ou par approche sur nos chênes ordinaires.

La plupart des espèces étrangères s'élèvent ainsi : quand les glands sont germés, on en coupe le pivot, on les met chacun dans un pot de la largeur de cinq ou six pouces de diamètre, et de la profondeur de sept à huit pouces. L'année suivante on les changera pour les mettre dans de plus grands, ce qu'on réitère toutes les années jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être plantés à demeure; c'est ainsi qu'on peut être assuré d'un succès heureux de ces jeunes arbres, et les transporter, même à de grandes distances, sans aucun inconvénient. Lorsque les chênes ont été élevés en pépinières, on les transplante pour l'ordinaire à l'âge de deux ou trois ans, quand ils sont plus forts, ils reprennent très-difficilement; on préfère l'automne pour cette opération.

CHAPITRE CXI.

Du nerprun.

LE caractère de ce genre est de n'avoir point de calice, à moins qu'on ne prenne la corole pour le calice; le pétale de la corole n'est pas perforé, il est rude à l'extérieur, coloré intérieurement, en forme d'entonnoir; le tube est turbiné, cylindrique; le lymbe s'étend, est divisé et aigu; les petites écailles sont au nombre de cinq, très-petites, placées à la base de chaque découpure, se réunissant en dedans. Il y a autant de filamens d'étamines qu'il y a de découpures du calice, ils sont en forme d'alêne, insérés au pétale sous les petites écailles; les anthères sont petites, le germe du pistil est rond, le stile est filiforme, de la longueur des étamines: le stigmate est obtu, divisé en un plus petit nombre de découpures que la corole; le péricarpe est une baie ronde, ovale, divisée en un plus petit nombre de parties intérieures que la corolle:

les semences sont solitaires, rondes; bossues d'un côté, applaties de l'autre.

On en cultive de plusieurs espèces en France; il s'en trouve même quelques-unes qui y viennent naturellement. La première est le nerprun proprement dit. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 548, trois. édit.*) Il a le stygmate fendu en queue, sa baie est tétrasperme, sa corolle est fendue en quatre, didime, tétrandrique; ce sont là les caractères distinctifs de cette espèce: d'ailleurs sa racine est longue, ligneuse en dedans. Quoiqu'arbrisseau il croît quelquefois à la hauteur d'un arbre; son tronc est couvert d'une écorce grise en dehors, et jaunâtre en dedans, approchant de celle du cerisier; ses branches sont armées de quelques épines, pointues et assez longues; ses feuilles sont assez petites, entières, ordinairement brillantes, finement dentelées par les bords, sur-tout opposées sur les branches, et quelquefois alternes. Pour ce qui concerne les fleurs, voyez la Description générique.

Le nerprun s'élève facilement de semences et de drageons enracinés, qui

se trouvent auprès des gros pieds. Ces arbrisseaux ne sont nullement délicats sur le terrein; cependant ils réussissent mieux dans un sol riche et léger, surtout au bas des montagues; pour les multiplier de semences, il faut en cueillir le fruit en automne; quand il est mûr, on le sème immédiatement dans des tranchées peu profondes, dans un sol léger; dès que les jeunes plants paroissent, on doit les arroser très-peu, si la saison est sèche, on nettoie le terrein de toutes les mauvaises herbes; quand ils sont assez forts, on les met sur place. On les place ordinairement parmi les arbrisseaux propres à former une haie vive, à la distance d'un pied et demie l'un de l'autre. On tire des baies du nerprun, des couleurs qui diffèrent suivant leurs degrés de maturité; voyez notre *Manuel tinctorial des plantes*. Les baies du petit nerprun nous fournissent les graines d'Avignon, qui servent à teindre les soies en couleur d'or. On tire aussi de ces baies le stile du grain. Les baies du nerprun sont une purgation, c'est la raison pour laquelle on lui donne le nom trivial du *cathartique*. Au sur-

plus cet arbrisseau n'a aucun éclat par ses fleurs ; cependant il est assez joli ; on peut le mettre dans les bosquets d'été, et préférablement dans les remises, d'autant que les oiseaux se nourrissent de son fruit.

La deuxième espèce est l'alaterne, dont il y a plusieurs variétés ; l'alaterne ordinaire, ceux à feuilles panachées de jaune, de blanc, à feuilles lacinicées et à feuilles lacinicées panachées. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 549, — 554, *trois. édit.*) Le stigmate de cette espèce est fendu en trois ; la baie est à trois spermes, ou semences ; la corole est fendue en cinq ; elle est de la polygamie dioïque, mâle et hermaphrodite, sur un même individu : il n'y a point de petites écailles aux coroles. L'alaterne est petit ; c'est un arbrisseau de la grandeur du troesne. Ses feuilles sont alternes, fermes, roides, ovales, et quelquefois allongées suivant la variété, accompagnées de stipules très-petites, et très-pointues ; ses fleurs sont rassemblées en forme de petites grappes.

L'alaterne craint les gelées fortes :

pour le conserver en pleine terre à Paris, et dans les provinces adjacentes, il faut couvrir ses racines avec de la litière, parce qu'étant ainsi à l'abri, si les branches meurent, la souche repousse et fait en très-peu de temps un nouvel arbre; on peut le multiplier par marcottes, et l'élever de sa semence qu'on tire des pays méridionaux; on en sème les graines dans des terrines que l'on enterre dans des couches chaudes. Il arrive quelquefois qu'elle ne paroît que la deuxième année; on peut aussi greffer les alaternes par approches les uns sur les autres.

L'alaterne figure très-bien dans les bosquets verts; son bois ressemble à celui du chêne vert; on s'en sert pour faire de très-jolis ouvrages d'ébénestrie. Les teinturiers en Portugal se servent de la décoction de ce même bois pour teindre les étoffes en bleu noirâtre.

La troisième espèce est l'aune noir des Alpes, l'aune noir vergne, le bourgene. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 554, 556, 558, trois. édit.*) La corole de cette espèce est fendue en cinq, son stigmate est échancré, sa

baie est tétraspermique. Le bourgene, autrement l'aune noir, est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur d'un homme : son tronc et ses rameaux sont couverts d'une écorce brune, noirâtre, marquée de petites taches blanches; ses feuilles sont vertes foncées, oblongues, nerveuses, luisantes, plus petites que celles du cerisier; ses fleurs sont verdâtres : voyez la Description générique et spécifique ci-dessus.

Cet arbuste croît naturellement sans culture, il aime les lieux humides; on peut le multiplier par semences et par drageons enracinés, qui se trouvent auprès des gros pieds ; l'aune noir est très-utile dans l'économie champêtre; ses feuilles sont une très-bonne nourriture pour les vaches; on a même observé que quand elles en mangeoient, elles donnoient beaucoup de lait; voyez pour les autres propriétés économiques, notre *Manuel économique des plantes.*

La quatrième espèce est le porte-chapeau d'Europe. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 567, trois. édit.*) Dans cet espèce les stiles sont au nombre de trois, le noyau est à trois loges, la corole est

fendue en cinq, un bord membraneux environne la baie. C'est un arbrisseau fort joli, sa racine est ligneuse et rameuse, ses tiges sont horizontales, recourbées, armées à leur insertion d'épines inégales, droites ou crochues; ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, entières, presque dentées, marquées en-dessous par trois nervures, d'un verd clair.

Il est originaire de Provence et du Languedoc; il se cultive en plein air dans plusieurs provinces de France, on l'y élève de semences; il supporte très-bien les hivers, et seroit très-bon pour faire des haies; ses épines incommodent beaucoup ceux qui en approchent de trop près; les oiseaux se nourrissent de son fruit.

La cinquième et dernière espèce est le jujubier sauvage. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 55, trois. édit.*) Les stiles sont au nombre de deux; son noyau est à deux loges, sa corole est fendue en cinq, c'est un assez grand arbrisseau; sa racine est ligneuse et rameuse, son écorce est rude et gercée, sa tige est tortueuse; ses jeunes branches

sont pliantes, garnies à leur insertion de deux aiguillons durs, piquans, presqu'égaux. Ses feuilles sont alternes, distribuées le long d'une jeune branche, pétiolées, ovales, oblongues, simples, à trois nervures; dentées en manière de scie, luisantes, unies, d'un vert clair; ses fleurs sont axillaires, attachées à de courts pétioles, et semblables à celles de la première espèce, à la différence seulement que nous avons rapportés ci-dessus.

Cet arbrisseau n'exige pas beaucoup de culture; toute terre lui convient pourvu qu'elle soit meuble et qu'elle ait une bonne exposition: le jujubier donne beaucoup de fruit lorsqu'il vient dans la Marne; il se sème au mois d'octobre. Avant de semer sa graine, on l'a fait tremper dans l'eau, puis on la sème en rayons profonds d'environ trois doigts, qu'on tire au cordeau sur une planche. Quand les jujubiers sont levés, on les sarcle soigneusement, on les arrose, et lorsqu'ils sont assez forts pour être mis sur place, on les plante au mois d'octobre ou de novembre, en quelqu'endroit écarté d'un grand jar-

din, où il y a des bosquets couverts. On cueille les jujubes sur la fin du mois de septembre, lorsqu'elles sont mûres. Ce fruit se conserve dans un lieu sec pendant quelque temps.

CHAPITRE CXII.

Du rhododendron.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice à cinq divisions, persistant; sa corole est monopétale, en entonnoir, un peu en roue, ayant le limbe ouvert et à divisions arrondies; les filets des étamines sont au nombre de dix, filiformes, presque de la longueur de la corole, panchés; les anthères sont ovales. Le germe du pistil est à cinq angles, en forme de réseau; le stile est filiforme, de la longueur de la corole; le stigmate est obtus, le péricarpe est une capsule ovale, un peu anguleuse, à cinq loges; les semences sont nombreuses, très-petites.

On en cultive en France de cinq espèces et variétés; le chamœrodeh-

dron, l'arbre d'or des Pyrénées, le même à feuilles panachées; le chamœrhodendron du pont, et le baumier des Alpes. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 560, — 564.) La première espèce qui est à proprement parlé le vrai rhododendron, le rhododendron à grandes feuilles, s'élève à la hauteur d'environ six à huit pieds, et pousse souvent plusieurs tiges de la même longueur. Ses feuilles sont entières, longues d'environ quatre à cinq pouces, larges d'un pouce et demi, ou deux pouces, d'une consistence épaisse, d'un vert foncé et luisant en-dessous, persistantes. Ses fleurs sont disposées en bouquets arrondis à l'extrémité des rameaux de l'année précédente, assez grandes, et d'un rose pâle, taché de rouge; leurs tubes sont un peu pliés.

Il préfère les terreins légers et humides, et la terre de bruyère; on le multiplie par marcottes, et pour le conserver en pleine terre, il lui faut de l'ombre et des terreins de bruyère: comme cet arbre ne se conserve en France qu'avec beaucoup de précaution, on fera bien de le placer contre

un mur, dans un terrein défoncé d'un pied et demi, et rempli d'un tiers de terre de tourbe, et de deux tiers de terre de bruyère; on le garantit des gelées en le couvrant d'une natte de jonc jusqu'à terre, sans qu'elle le touche, et en laissant les deux côtés ouverts; on doit avoir soin de lui donner de l'air, lorsque le temps est doux, et au printemps on l'habitue en plein air par gradations insensibles, ayant soin d'éviter le changement subite du froid au chaud, et du chaud au froid.

Cet arbrisseau est estimé à cause de la beauté de ses fleurs; il est un de ceux qui contribuent le plus à l'ornement de nos jardins, il forme un superbe buisson et se charge d'une quantité prodigieuse de fleurs, dont l'élégance et la disposition ajoutent à la beauté; il offre encore un agrément, c'est de conserver ses feuilles pendant l'hiver.

Le rhododendron ferrugineux que nous avons nommé l'arbre d'or des Pyrénées, dont il y a une variété à feuilles panachées, ainsi que nous l'avons dit, s'élève sous la forme d'un arbrisseau à la hauteur d'environ trois pieds, et pousse

plusieurs branches irrégulières, couvertes d'une écorce pourpre, et fortement garnies de feuilles unies, en forme de lance, à-peu-près d'un pouce et demi de longueur sur un demi de largeur au milieu et entières. Leurs bords sont réfléchis en arrière, leur surface supérieure, est d'un vert clair et luisant, et l'inférieure d'une couleur de feu. Elles sont placées autour des branches sans aucun ordre; ses fleurs naissent en paquets ronds aux extrémités des branches, elles sont en forme d'entonnoir et ont des tubes courts et divisés; elles sont d'une couleur de rose pâle, et ont une belle apparence; leur corole est inégale, les deux pétales inférieurs sont les plus étroites.

Le chamœrhodendron, le rhododendront du pont, croît dans le Levant; ses feuilles, semblables à celles du laurier cerise, sont persistantes, aiguës et portées sur des pétioles glabres et courts; ses fleurs naissent en grappes terminales, de la longueur des feuilles, et sont soutenues sous des pédicules ronds et alternes; elles ont un calice très-menu, une corole campanulée, pour-

pre, et de même grandeur que celle du laurier rose; des étamines panchées et aussi longues que la corole.

Ces deux espèces aiment l'ombre et les terres de bruyère; et comme ils croissent naturellement sur les montagnes, où elles sont couvertes de neiges durant une très-grande partie de l'hiver, on peut parvenir à les conserver en pleine terre, lorsqu'on les place dans une situation analogue à leur nature: ces deux rhododendrons sont charmans par leurs fleurs; celui du pont donne les plus beaux bouquets qu'on puisse voir.

La quatrième et dernière espèce, autrement le baumier des Alpes, le rhododendron hérissé, croît naturellement sur les plus hautes montagnes d'Italie; il s'élève rarement à deux pieds de hauteur, pousse plusieurs branches courtes, ligneuses, couvertes d'une écorce d'un brun clair, et fortement garnies de feuilles ovales, en forme de lance, à-peu-près d'un demi pouce de longueur, sur un quart de pouce de largeur, sessiles, entières et hérissées sur leurs bords en-dessous, d'une

assez grande quantité de poils fins, et de couleur de feu; ses fleurs sont disposées en bouquets aux extrémités des branches.

On le multiplie par graines, mais il ne faut pas les couvrir de trop de terre: on les sémera aussitôt qu'elles sont mûres, sur une plate-bande à l'ombre, ou dans des pots remplis d'une terre fraîche, meuble et grasse; on enferme les pots dans un terrein entièrement à l'ombre, et on les couvre pendant les fortes gelées avec des cloches qu'on ôte dans les temps doux; si on les sème en automne, elles lèvent au printemps suivant, on les tient à l'ombre pendant le premier été, et on les arrose au besoin; l'automne suivant on les transplante à l'ombre dans une terre de bruyère, et on couvre les environs des racines, de mousse, pour les préserver des gelées pendant l'hiver, et de la grande sécheresse pendant l'été. Cette manière de multiplier par semences peut s'adopter aux autres espèces.

CHAPITRE CXIII.

De la rhodore.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice monophille, à cinq dents, persistant; les pétales de la corole sont au nombre de trois, inégaux, dont les deux supérieurs sont lancéolés, égaux, l'inférieur est concave, oblong, à trois lobes; la découpure intermédiaire est moyenne, concave; les filamens des étamines sont ronds, didymes; le germe du pistil est oval, le stile filiforme, décliné, un peu plus long que les étamines; le stigmate est fendu en cinq, un peu plus gros; la capsule est ovale, à cinq loges; les semences sont nombreuses, menues.

Duhamel est le premier qui ait décrit ce genre de plantes d'après un individu vivant; on n'en connoît qu'une seule espèce en France, qui est le rhodore du Canada. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*, N° 565.) Cet arbuste a le port de l'azaléa; ses feuilles jeunes

sont repliées, ses fleurs sont terminales et en faisceaux.

La différence de cet arbrisseau d'avec l'azaléa, c'est que l'azaléa à une corole monopétale, tandis que celle de la rhodore est polypétale; sa culture est à-peu-près la même que celle de l'azaléa; voyez T. I. ce qui concerne cet arbrisseau.

CHAPITRE CXIV.

Du sumac.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice à cinq divisions, inférieur, droit, persistant; les pétales de la corole sont au nombre de cinq, ovales, droits, ouverts; les filets des étamines sont au nombre de cinq, très-courts, les anthères sont petites, plus courtes que la corole; le germe du pistil est supérieur, arrondi, de la grandeur de la corole; le stile est presque nul, les stigmates sont au nombre de trois, cordiformes, petites; le péricarpe est une baie arrondie à une loge;

sa semence est unie, arrondie, osseuse. On peut cultiver en France plusieurs espèces de rhus, ou sumac.

La première espèce est le sumac d'Europe, le rouvre des corroyeurs. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 566.) Ce sumac porte en épis des fleurs blanches qui naissent vers le mois de juillet. Sa feuille est composée de sept à huit paires de folioles dentelées, terminées par une impaire, et semblable, selon les uns, à celle du scorbier, et selon les autres à celle de l'orme. Sa hauteur est de huit à dix pieds; on en trouve aux environs de Montpellier: il croît dans les lieux secs et pierreux; on le cultive dans le territoire de Salamanque, avec autant de soin que la vigne; tous les ans on en coupe les rejettons jusqu'à la racine, qu'on fait sécher pour les réduire ensuite en poudre fine, dont on se sert pour tanner les cuirs, sur-tout en Turquie et en Espagne; son usage pour la préparation est très-simple. Son fruit servoit autrefois dans la cuisine pour assaisonner les viandes; il noircit les dents et les cheveux.

La deuxième espèce est le sumac de Virginie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 567.*) Il croît naturellement dans la Virginie et la Pensylvanie; il y parvient souvent à la hauteur de douze à quinze pieds, sur un diamètre de six à huit pouces; sa tige se divise au sommet en plusieurs branches qui, dans leur jeunesse, se trouvent couvertes d'un duvet léger, semblable à du velours, d'une texture et d'une couleur qui approchent beaucoup de celle des cornes-de-cerf naissantes. Ses feuilles sont composées de six à sept paires de folioles oblongues, aiguës, terminées par une impaire, et un peu velues en-dessous, ainsi que leurs côtes moyennes: les fleurs sont disposées en panicules droites et serrées, à l'extrémité des rameaux, et d'une couleur verdâtre. Il leur succède des semences pourpres, cotoneuses et charnues, dont l'aspect est agréable en automne.

Le sumac se multiplie de rejettons avec une grande facilité; ses racines s'étendent si loin, qu'il n'en faut qu'une douzaine de pieds par arpent, pour avoir du couvert au bout de trois ou

quatre ans ; on doit le préférer au tremble, principalement dans les endroits secs ; suivant Buffon, et suivant un cultivateur de la Belgique, il est préférable au saule pour soutenir les terres, si on le plante aux bords des rivières, des ruisseaux.

Le sumac est très-propre à garnir les remises, les bosquets, et certaines parties des parcs ; son bois est d'une belle couleur et d'un vert nuancé ; les ébénistes en font cas ; ses feuilles et ses baies sont astringentes.

La troisième espèce est le vinaigrier du Canada. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 568, trois. édit.*) Cet arbrisseau croît naturellement dans plusieurs provinces du nord de l'Amérique, où il parvient à la hauteur de six à huit pieds, portant un petit nombre de branches épaisses, pleines de moëlle, et un peu anguleuses ; ses feuilles sont grandes, ailées, composées de huit, neuf, ou dix paires de folioles, avec une impaire, oblongues, pointues et dentelées ; leur surface supérieure est d'un vert assez foncé, l'inférieure est beaucoup plus claire ; elles deviennent

rougeâtres en automne ; les fleurs sont hermaphrodites et femelles sur des individus différens, disposées à l'extrémité des rameaux à grandes panicules, et d'une couleur herbacée. Les fleurs hermaphrodites sont plus grandes et stériles ; aux fleurs femelles il succède des semences couvertes d'une substance farineuse rouge et d'un goût acide. Le sumac à deux variétés, le sumac glabre du Canada, et celui de la Caroline ; ils ne diffèrent que par les fleurs qui sont rouges ; sa grappe est couverte d'une farine grisâtre, qui à une saveur bien décidée du vinaigre.

La quatrième espèce est le sumac vernis. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 569, trois. édit.*) Sa tige est droite, assez forte, haute de douze à quinze pieds, et divisée en plusieurs branches vers son extrémité ; ses feuilles sont alternes, ailées, avec une impaire, et composées de trois ou quatre paires de folioles, ordinairement ovales, lancéolées, glabres, d'un vert luisant en-dessus, plus pâles et un peu velues en-dessous ; leurs pétioles prennent une couleur pourpre en automne ; les

fleurs sont mâles et femelles sur des individus différens, disposées en panicules lâches et d'une couleur herbacée; aux fleurs femelles succèdent de petites semences arrondies et légèrement dentelées lorsqu'elles sont mûres.

La substance que fournit cet arbre est de la même qualité que celle du véritable vernis du Japon, et présente un avantage considérable; ce vernis se tire en grande quantité, par incisions qu'on fait à son tronc, et qu'on reçoit dans des vases placés à la partie inférieure de l'arbre; il est d'abord blanc, après quoi il se durcit et se change en vernis qu'on emploie pour différens usages précieux. On regarde cet arbre comme poison; son attouchement a été dangéreux pour plusieurs personnes.

La cinquième espèce est le faux vernis de la Chine. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 570, trois. édit.*) Ses feuilles sont lisses, larges et ailées, composées de quatorze ou de quinze paires de folioles, avec une impaire, qui repose sur un pétiole commun; il mérite une place dans les bosquets d'été et d'automne.

La

La sixième espèce est le copalier de Virginie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 571.*) Il s'élève à la hauteur de six, huit, et quelquefois dix pieds: il porte des branches minces, couvertes, ainsi que sa tige, d'une écorce tachetée; ses feuilles sont ailées, composées de quatre à cinq paires de folioles étroites, entières, terminées par une impaire et portées sur un pétiole commun, decurrent ou membraneux et articulés; les fleurs sont disposées en panicules lâches, de couleur herbacée, et remplacées par des semences rougeâtres.

La septième espèce est le toxicodendron commun. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 572, trois. édit.*) Ses tiges sont nombreuses, grimpantes, ligneuses; elles s'attachent d'elles-mêmes à tout ce qu'elles rencontrent; elles s'élèvent souvent à la hauteur de vingt à trente pieds, avec un diamètre de deux ou trois pouces; ses feuilles sont portées sur des pétioles assez longs, composées de trois folioles un peu ovales, pointues, et quelquefois légèrement dentées; ses fleurs sont disposées en panicules sur

les côtés des branches; il leur succède des baies arrondies, brunâtres dans leur maturité. Cette espèce est dangereuse; il faut la placer dans un endroit écarté, et hors de la portée des enfans.

La huitième espèce est le fustet odorant. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 573, trois. édit.*) Cet arbrisseau vient naturellement dans le Levant, en Espagne, en Italie, et dans les provinces méridionales de la France; il supporte les hivers du climat de Londres et de la France. Cependant il est bon de mettre un peu de litière au-dessus des racines; il n'est point délicat, il croît assez bien dans les terres fort médiocres; on le multiplie par boutures, mais plus souvent par marcottes, qui se garnissent de racines dans moins d'une année; les feuilles d'un vert agréable, se conservent jusqu'aux gelées; elles sont presque rondes et sans dentelures, odorantes, et soutenues par de longs pédicules; l'extrémité des jeunes branches est d'une jolie couleur violette, sur-tout en automne; au-dessous des fleurs peu brillantes, on apperçoit une grande quantité de longs filets

semblables à des cheveux. Cet arbuste vient très-bien dans les bosquets; ses feuilles s'employent pour tanner les cuirs, son bois sert dans les teintures jaunes.

La neuvième espèce est le lierre du Canada. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 574, trois. édit.*) La tige de cet arbrisseau est ligneuse et s'élève rarement au-dessus de trois ou quatre pieds: ses feuilles sont composées de trois folioles entières, glabres, un peu cordiformes et portées sur des pétioles assez longs; ses fleurs sont petites, verdâtres et disposées en panicules lâches; les baies sont arrondies, canellées, glabres, et d'un gris jaunâtre lorsqu'elles sont mûres. Cette espèce est un poison.

La dixième et dernière espèce est le sumac de la Chine, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 575, trois. édit.*) ou plutôt une variété du faux vernis de la Chine, dont nous avons parlé en parlant de la cinquième espèce.

Tous les sumacs en général se multiplient par racines, qu'ils poussent abondamment et par graines, qui se sèment au printemps dans un terrein léger;

ils s'accommodent néanmoins de toutes sortes de terreins ; le sumac vernis est plus délicat que tous les autres, il gêle quelquefois ; on fera bien de l'envelopper de pailles.

CHAPITRE CXV.

Du groseiller.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe d'une seule pièce, renflée, à cinq divisions, oblongues, concaves, colorées, réfléchies, persistantes ; les pétales de la corole sont au nombre de cinq, petits, obtus, droits, unis au fond du calice ; les filets des étamines sont au nombre de cinq, en forme d'alêne, droits, insérés au calice ; les anthères sont panchées, comprimées, ouvertes sur les bords. Le germe du pistil est arrondi, inférieur ; son stile est bifide, le stigmate est obtus ; le péricarpe est une baie globuleuse, ombiliquée, à une loge ; il s'y trouve deux réceptacles latéraux, opposés, lanugi-

neux ; les semences sont nombreuses, arrondies, légèrement comprimées.

On en cultive en France six espèces : la première espèce est le groseiller rouge. (*Buc'hoz cat. arb. et arbus. N°. 576, trois. édit.*) C'est un arbrisseau dont les fleurs sont composées d'un calice divisé en cinq ; voyez *la Description générique.* Il n'a point d'épines, il porte son fruit en grappes ; ses feuilles sont grandes et tigrées comme celles de la vigne, ou plutôt comme celles de l'obier ; elles sont échancrées, dentelées par les bords, et supportées par de longues queues, posées alternativement sur les branches ; les boutons en sont pointus dans toutes les espèces ; sa racine est ligneuse, ses tiges sont nombreuses et rameuses ; ses fruits sont rouges : il y en a une variété à fruits blancs qui se nomme groseiller blanc. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 577, trois. édit.*)

La deuxième espèce est le cassis, le groseiller noir. (*Idem, N°. 578, trois. édit.*) Sa racine est pareillement ligneuse, ses tiges sont droites, de couleur brune, cendrée, sans aucun aiguil-

lon; ses feuilles sont alternes, d'une odeur forte et désagréable, assez semblables à celles de la vigne; ses fleurs sont oblongues, semblables à celles du groseiller ordinaire; ses fruits sont d'un brun noirâtre, de la grosseur et de la forme de celui du groseiller blanc ou rouge.

La troisième espèce est le groseiller à maquereaux. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 579, trois. édit.*) Il est épineux; ses feuilles sont arrondies, assez petites, et découpées presque comme celles de l'épine blanche, ses fruits ne sont qu'un; les épines partent une, deux et trois de tubes, qui supportent les feuilles. Il s'en trouve plusieurs variétés à feuilles panachées, à fruits rouges, à fruits blancs, à fruits verdâtres, etc.

La quatrième espèce est le groseiller du Canada. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 580, trois. édit.*) Ses fruits sont couverts de piquans assez mous: aussi l'appelle-t-on quelquefois groseillier à fruits hérissés; ses feuilles sont plus petites que celles de la première espèce.

La cinquième et dernière espèce est le groseillier des Alpes. (*Idem*, N°. 481.) Il diffère de la première espèce en ce que ses grappes sont droites, et ses feuilles floroles plus longues que les fleurs, qui sont d'un jaune pâle; son fruit est doux et fade.

Les groseillers se perpétuent par marcottes, boutures, mais souvent par drageons enracinés, qu'on sépare en automne et au printemps pour les planter en pépinière; on pourroit aussi se les procurer par graines, mais ce moyen n'est pas le plus expéditif, car les graines ne lèvent pour l'ordinaire que la deuxième année, et les plants croissent lentement. Quoique tous les terreins conviennent en général à ces arbrisseaux, ils préfèrent cependant un sol riche et fertile, ils n'aiment pas les climats chauds; aussi en trouve-t-on rarement dans les contrées méridionales.

On attribue beaucoup de vertus médicinales au cassis, que nous regardons la plupart comme exagérées, on en fait du ratafia stomachique, mais peu agréable au goût. Les groseilles rouges et

blanches, ou, pour mieux dire, en grappes, peuvent décorer nos tables, non-seulement dans leur nouveauté, mais même jusqu'aux gelées, en mettant le plant à l'ombre entre deux buissons assez grands, pour qu'il soit moins frappé du soleil; si l'ombrage de ces buissons ne suffit pas, on les couvre de paille, et on a le plaisir de manger fort tard de ces fruits.

Quant à la groseille épineuse lorsqu'elle est verte, on l'emploie dans les cuisines comme les verjus. A la campagne on fait avec les branches du groseiller en grappes, les afficots des tricoteuses.

CHAPITRE CXVI.

Du robin.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice d'une pièce, petit, campanulé, quarifide, dont trois dents inférieures plus petites, la supérieure quatre fois plus grande, échancrée d'une manière peu apparente, toutes de

la même longueur; la corole est papillonacée, étendue en rond, grand, ouvert, obtus; les aîles oblongues, ovales, libres, avec des appendices obtuses, courtes; la corole presque demi orbiculaire, comprimée, obtuse, de la longueur des aîles; les filets des étamines réunis en deux corps, l'un simple, l'autre à neuf divisions, en direction ascendante, les anthères arrondies; le germe du pistil cylindrique, oblong; le stile filiforme, plié vers le haut; le stigmate velu à sa partie extérieure, vers le sommet du stile; le péricarpe est une gousse grande, comprimée, renflée, longue; les semences sont peu nombreuses, réniformes.

On en peut cultiver en France sept espèces; la première espèce est le faux acacia. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 582, *trois. édit.*) Cet arbre s'est naturalisé dans quelques-unes de nos provinces, il s'élève à la hauteur de quarante à cinquante pieds, sur un diamètre de dix-huit à vingt pouces; ses branches sont nombreuses, armées d'épines courtes et fortes; son écorce est roide et noirâtre; ses feuilles sont, ai-

lées, avec une impaire, et composées pour l'ordinaire de huit ou dix paires de folioles, entières, ovales, rapprochées de la côte moyenne, et d'un vert clair; ses fleurs sont disposées en longues grappes pendantes sur les côtés des branches, et portées chacune sur un péduncule particulier; elles sont blanches; leur odeur est douce et agréable: il succède à ces fleurs des gousses comprimées, longues de trois à quatre pouces, larges de six lignes, contenant plusieurs semences dures et réniformes.

Le bois de cet arbre dure très-long-temps, aussi en fait-on des poteaux pour ficher en terre, les ébénistes en font souvent usage; ses feuilles peuvent servir de nourriture aux bestiaux: on ne peut assez le multiplier tant pour les usages qu'on en tire, que par la beauté de ses feuilles et fleurs. Il se plaît naturellement dant un terrein bon et humide.

La deuxième espèce est l'acacia rose. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 583, *trois. édit.*) Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup; ses tiges sont friables, cassent, à peine hautes de

sept à huit pieds ; la plante en son entier, les pétioles, les péduncules sont couverts de poils purpurins ; ses fleurs sont grandes, d'une belle couleur de rose, ses étamines forment deux corps distincts, tandis que celle du faux acacia sont unies à leur base.

L'acacia rose est un des plus agréables arbrisseaux d'ornement que nous puissions voir ; il se greffe en fente ou en écusson à œil dormant sur l'acacia blanc. Lorsqu'il est franc du pied, il produit des rejettons nombreux.

Le faux acacia croît d'une vitesse extrême, il faut le planter à l'abri des montagnes et en masse, d'autant qu'il est sujet à être cassé par les vents lorsqu'il se trouve isolé et dans les plaines : le vrai moyen de le multiplier est par semences. On les répand au printemps dans un sol léger, on les couvre d'environ six lignes d'une terre meuble, et même de terreau ; on les arrose fréquemment dans les temps secs, et on sarcle soigneusement les mauvaises herbes ; dès la première année les jeunes plants pousseront de deux pieds, et la deuxième année ils pourront être mis

en pépinière. Il ne faut pas les semer trop épais; ceux qui sont sur les bords des plants de semis sont toujours les plus beaux.

Dans les pays du vignoble, on s'en sert pour cercles, échelles, etc. Dans l'Amérique on les plante sur les bords des rivières, pour donner de la solidité, on les tient pour lors en buisson par le moyen de la tonte, et on peut en faire aussi des haies; on emploie son bois dans la construction des vaisseaux; on en fait d'excellentes chevilles. On est parvenu par la culture et par les soins à se procurer une variété sans épines.

La troisième espèce est le caragne de Sibérie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 584, *trois. édit.*) Sa tige parvient à la hauteur d'environ vingt pieds; elle jette latéralement plusieurs branches garnies de feuilles ailées, placées sans ordre, et composées de quatre ou cinq paires de folioles ovales et opposées; ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, chacune sur un pédicule: elles sont jaunes, papillonacées; ses légumes sont oblongs et coniques, ren-

fermant trois ou quatre semences ; elle se multiplie par graines, que l'on sème à l'entrée de l'automne ; quand elles sont levées, elles ne demandent d'autre soin que d'être débarrassées des mauvaises herbes. En automne on les transplante dans une plate-bande au nord, à six pouces environ de distance ; on les laisse pendant deux ans, après quoi on les plante en dernier lieu dans un endroit humide, froid et peu exposé au soleil. Nous avons publié une lettre sur cet arbre intéressant, dans nos *Lettres périodiques sur la méthode de s'enrichir promptement par la culture des végétaux ;* nous l'avons pour lors désigné sous le nom *d'arbre aux pois.*

La quatrième espèce est l'aspalathe de Sibérie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 585, trois. édit.*) Cette espèce s'élève à la hauteur de huit à dix pieds ; elle pousse plusieurs branches élevées, et couvertes d'une écorce unie et jaunâtre ; ses feuilles sont ailés, composées de deux paires de folioles à pointe ovale, et supportée par un court pétiole ; ses fleurs sortent des

nœuds des branches sur de simples pédoncules; elles sont jaunes et paroissent en mai. Ses légumes produisent des semences qui sont mûres à la fin d'août, sur-tout si ces arbrisseaux sont placés dans un sol humide et ombrageux; sa culture est la même que celle de l'espèce précédente.

La cinquième espèce est le petit aspalathe. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 586, trois. édit.*) Cet arbrisseau qui nous vient de Sibérie, est bas et foible; il s'élève au plus à la hauteur de trois pieds; ses branches sont menues, recouvertes d'une écorce claire, garnies de quatre feuilles ailées, formées de quatre folioles oblongues, et sessiles aux branches; des aisselles des feuilles sortent des fleurs jaunes appuyées sur des pédoncules; elles s'épanouissent en août, mais leurs semences ne mûrissent que très-rarement en France; sa culture est la même que celle des deux espèces précédentes.

La sixième espèce est le robin épineux. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 567, trois. édit.*) Il croît sur les montagnes sabloneuses et très-sèches

de la Sibérie; il a près de six pieds de haut; il est presque semblable à l'arbre aux pois, troisième espèce; il en diffère cependant par ses stipules et ses pétioles roides ou farineux; ses feuilles sont ailées par paires, composées de six ou huit folioles sans impaire; le pétiole commun est ligneux, persiste toute l'année, et est épineux au sommet; ses folioles sont lisses et ovales; les stipules sont un peu épineuses et persistantes: on multiplie cette espèce par la graine; elle se plaît dans un terrein sabloneux, et n'exige que d'être débarrassée de toutes sortes de mauvaises herbes.

La septième et dernière espèce est le robin de la Chine. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 588, trois. édit.*) C'est probablement le robin à tiges sans épines; ses feuilles sont ailées, composées de cinq folioles ovales, glabres et très-minces; ses grappes sont pédiculées, à trois fleurs, soutenues chacunes par leur propre pédicule, et remplacées par des gousses ovales, oblongues, applaties et pointues; le calice de la fleur est un peu tronqué. Comme elle est très-

tendre, on l'élève d'abord sur couches et dans les serres, et on ne l'habitue qu'insensiblement en plein air. L'espèce précédente est très-bonne pour faire des haies vives, par rapport à ses épines.

CHAPITRE CXVII.

Du rosier.

LE caractère du rosier est d'avoir le périanthe du calice d'une seule pièce; son tube est renflé, ayant le col retréci; son limbe est globuleux, à cinq divisions ou découpures, oblongues, lancéolées, étroites, dont deux alternes ont un appendice de chaque côté dans quelques fleurs; deux autres alternes sont nues de chaque côté; une cinquième n'a d'appendice que d'un seul côté. Les pétales de la corole sont au nombre de cinq, un peu en cœur, insérées au col du calice, et de même longueur que lui; les filets des étamines sont nombreux, capillaires, très-courts, insérés au col du calice; les

anthères sont à trois angles; les germes du pistil sont nombreux au fond du calice; les stiles sont aussi nombreux, velus, très-courts, comprimés vers la partie étroite du calice, insérés sur les côtés du germe; les stigmates sont obtus; le péricarpe est une baie charnue, en forme de poire, colorée, molle, à une loge; couronnée par des découpures rudes, retrécie au col, formé par le tube du calice; les semences sont nombreuses, oblongues, velues, fixées au côté intérieur du calice.

Nous n'admettons dans notre catalogue que cinquante-six espèces qu'on peut cultiver en pleine terre, quoiqu'on en puisse compter plus de cent espèces, dont la plus grande partie ne sont, à proprement parler, que des variétés. Les cinquante-six espèces, ou plutôt variétés, sont: 1. le rosier des Alpes sans épines; 2. le rosier très-épineux; 3. le rosier très-épineux panaché; 4. le rosier très-épineux jaune; 5. l'églantier sauvage des bois; 6. l'églantier qui porte de la mousse; 7. l'églantier à fleurs doubles; 8. l'églantier toujours verd; 9. l'églantier à feuilles panachées;

10. le rosier à odeur de canelle; 11. le rosier de la Caroline; 12. le rosier velu à fleurs doubles; 13. le rosier à cent feuilles d'Hollande; 14. le rosier à cent feuilles rougeâtres; 15. le rosier à cent feuilles, surnommé singloton; 16. le rosier pompon; 17. le rosier de France; 18. le rosier de différentes couleurs; 19. le rosier de Virginie; 20. le rosier marbré; 21. le rosier toujours vert; 22. le rosier musqué à fleurs doubles; 23. le rosier à fruits pendants; 24. le rosier d'Allemagne; 25. le rosier blanc double; 26. le rosier blanc incarnat; 27. le rosier blanc de la grande espèce; 28. le rosier de Provins; 29. le rosier de Provins de la grande espèce; 30. le rosier qui porte de la mousse; 31 le rosier qui porte de la mousse à fleurs jaunâtres; 32. l'unique; 33. le rosier rouge des Pays-bas; 34. le rosier jaunâtre des Pays-bas; 35. le rosier royal; 36. le rosier rouge de tous les mois; 37. le rosier couleur de chair de tous les mois; 38. le rosier blanc de tous les mois; 39. le rosier des dames; 40. le rosier incarnat des dames; 41. le rosier des dames de différentes couleurs; 42.

le rosier rouge de Bourgogne; 43. le rosier sans épines; 44. le rosier d'inde; 45. le rosier de deux couleurs; 46. le rosier jaune; 47. le rosier bâtard; 48. le rosier de Pensylvanie; 49. le rosier de Meaux; 50. le rosier du Pourtland; 51. le rosier du Stabon; 52. le rosier Blomby; 53. le rosier double, surnommé Valvet; 54. le rosier à feuilles de pimprenelle; 55. le rosier de Saint-François. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 589, — 644, trois. édit.*) Si on veut savoir les noms triviaux et spécifiques de ces rosiers, il faut nécessairement consulter le catalogue cité, il est absolument indispensable, non-seulement pour le genre du rosier, mais généralement pour tous les genres de plantes rapportés dans ce traité, et dont nous donnerons ici le contenu.

La rose est une des plus belles fleurs qui existent, soit pour l'ornement des jardins, soit pour celui des dames; c'est la vraie reine des fleurs; nous avons publiés une dissertation très-intéressante à son sujet, et qui a plu généralement à ceux qui l'ont lue. Voyez notre *Traité physique, général et écono-*

mique des trois règnes, partie IV, règne végétal, tome I.

Les variétés et espèces que nous avons rapportés ci-dessus, sont les plus charmantes, les plus agréables et les plus odorantes pour en décorer les bosquets et les jardins, l'effet en est surprenant. On tient pour l'ordinaire ces rosiers en buisson, ils en donnent plus de fleurs, et le coup-d'œil en plaît infiniment plus.

On les multiplie par drageons, marcottes et graines, et ces dernières ne germent pour l'ordinaire que la deuxième année. On greffe les espèces rares et les doubles en écusson sur l'églantier, et sur tout autre pied vigoureux. Pour avoir beaucoup de drageons bien enracinés, il faut chaque année, vers la fin de l'hiver, rabattre très-près de terre les rosiers qu'on destine pour cet objet; cette opération rendra les plants plus forts, et les fleurs en seront même plus belles. Les roses doubles, ou pour mieux dire semi-doubles, produisent quelquefois des graines; il ne faut pas négliger de les semer, on en

obtiendra sans contredit de nouvelles variétés.

Les roses sont utiles dans la médecine, les unes sont purgatives, les autres astringentes ; on tire des roses pâles, incarnates ou blanches, des eaux distillées, de l'huile essentielle, du sirop solutif et des esprits, dont les propriétés sont reconnues. On prépare avec le fruit de l'églantier, autrement kinorrodon, d'assez bonnes confitures ; avec les roses de Provins une conserve, un miel et un sirop astringent ; avec les roses rouges une teinture très-utile en plusieurs cas, une pâte et une poudre odorante ; avec les boutons de différentes roses odoriférentes, des sachets.

On doit cultiver par préférence les rosiers de tous les mois, d'autant qu'ils fournissent des fleurs toute l'année; le rosier de différentes couleurs, le rosier royal méritent une attention particulière de la part du cultivateur. Le rosier jaune à fleurs doubles ne fournit pas grande satisfaction, il avorte souvent ; les rosiers à cent feuilles, les musqués exhalent une odeur des plus agréables; le rosier de Bourgogne, le rosier sans épines, le ro-

troisième variété. Pour la description des fleurs et fruits, voyez la Description générique ci-dessus.

Cet arbrisseau vient naturellement dans le Languedoc et la Provence ; il faut l'enfermer pendant l'hiver à Paris, ou du moins l'empailler; on le multiplie quelquefois de graines, mais plus communément par boutures et de plants enracinés. Quand on veut le multiplier de boutures, il faut faire reprendre la bouture sur couche, ou du moins la marcotter souvent lorsqu'on la met en pleine terre ; on la tient couverte pendant quelques temps pendant l'ardeur du soleil ; on met pour l'ordinaire plusieurs boutures dans un pot, qu'on tient à l'ombre, jusqu'à ce qu'elles commencent à pousser, et on les sépare quelques temps après. Cette plante se soutient dans la même place pendant quelques temps.

Le romarin n'est d'aucun usage pour nos alimens, mais il est très-utile dans la médecine ; la fameuse eau de la reine de Hongrie, se tire par la distillation des fleurs du romarin ; après avoir été précédemment mises en digestion dans l'eau-

l'eau-de-vie ; en y ajoutant de jeunes feuilles, l'eau acquiert de nouvelles forces. Cette eau convient pour les défaillances, les étourdissemens, les vertiges, les vapeurs histériques et hypocondriaques. On en prend intérieurement deux ou trois gros, ou une petite cuillerée dans un verre d'eau ; on en frotte à l'extérieur, les tempes, le nez et les autres parties nerveuses et musculeuses, affoiblies ou affligées de douleurs de rhumatisme ; on l'emploie aussi avec succès pour les contusions, les blessures, les humeurs froides, le mal de dents, et même la gangrêne ; on s'en sert aussi beaucoup pour les fumigations.

Le plus grand usage du romarin est sur-tout dans les pays chauds, ou l'ardeur du soleil le rend plus aromatique, son infusion est fort bonne pour la jaunisse et les fleurs blanches ; il suffit même de faire macérer les feuilles et les fleurs pendant une nuit dans de l'eau commune ; on en prend plusieurs verres dans la journée.

Cet arbrisseau mérite d'occuper une place dans les jardins d'ornemens, il

plaît ordinairement dans le temps de ses fleurs, d'ailleurs il conserve ses feuilles pendant l'hiver.

CHAPITRE CXIX.

De la ronce.

LE caractère de ce genre de plante est d'avoir le périanthe du calice à une seule pièce, à cinq divisions oblongues, ouvertes, persistantes; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, arrondis, droits, ouverts, de la longueur du calice; les filets des étamines sont nombreux, plus courts que la corolle, insérés au calice, surmontés par des anthères arrondies, comprimées. Les germes du pistil sont nombreux; les stiles sont petits, capillaires, s'élevant sur les côtés des germes; les stigmates sont simples, persistans : le péricarpe est une baie composée en grains arrondis, rassemblés en petite tête convexe, concave à sa partie inférieure. Chaque grain à une loge; les semences sont solitaires, oblongues, à receptacle conique.

On en peut cultiver en France de six espèces; la première espèce est la ronce velue. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 648.) Cette espèce est plus petite que la cinquième, dont il sera parlé ci-après. Ses tiges sont aussi plus minces, et traînent quelquefois sur terre à une distance considérable; ses feuilles ressemblent beaucoup à celles de la ronce ordinaire, quoique plus petites; les fruits sont aussi plus petits, plus arrondis, plus noirs, et soutenus par des pédoncules longs, simples et garnis de piquans.

La deuxième espèce est le framboisier du mont Ida. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 464, *trois. édit.*) Sa racine est ligneuse et rampante; ses tiges ne sont pas rampantes, mais foibles, pliantes, blanchâtres, n'ayant que très-peu d'aiguillons, encore sont-ils ouverts: ses feuilles sont alternes, pétiolées, ailées, découpées en trois folioles, d'un beau vert, cotonneuses et blanchâtres en-dessous. Leurs côtes sont souvent sans épines; les pétioles sont canaliculés, en forme de gouttière; les fleurs sont disposées en tête arrondie,

et ses fruits sont rouges, velus, acides, un peu aromatiques, agréables au goût et à l'odorat dans le temps de leur maturité.

La troisième espèce est la catherinette des bois. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 650, trois. édit.*) Sa racine est ligneuse; ses tiges sont foibles, pliantes; ses rameaux durs; les branches rempantes à terre, y prennent facilement racine; ces mêmes branches, ses pédoncules et pétioles, sont couverts d'aiguillons crochus; les feuilles sont alternes, pétiolées, digitées, découpées en trois ou en cinq folioles dentelées à leurs bords; les pétioles sont hérissés d'aiguillons crochus; les fleurs sont disposées en grappes à l'extrémité des tiges; elles sont rosacées. (Voyez, pour la description, celle caractéristique du genre.) Les fruits sont rouges avant la maturité, et noircissent en mûrissant. Cette espèce est commune dans nos haies, buissons et champs; ses feuilles s'emploient en gargarisme et ses fruits en sirop. Il y a une variété de cette ronce à fleurs doubles, qui est très-estimée, c'est le 651 numéro de notre Catalogue.

La quatrième espèce est le framboisier à fruits blancs. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 652.) C'est une variété de la deuxième espèce, conséquemment nous ne nous y arrêterons pas ici.

La cinquième espèce est le framboisier odorant. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 653, *trois. édit.*) Ses tiges sont ligneuses, droites, dépourvues de piquans, hautes de trois à quatre pieds, et recouvertes d'une écorce écailleuse, brune; ses feuilles sont grandes, simples, palmées, velues et portées sur des pétioles assez longs: ses fleurs sont terminales, disposées en espèce de panicule, et d'une couleur rougeâtre. Elles ressemblent aussi à une rose simple, tant pour les pétales que pour les divisions du calice, qui sont velues et terminées par des prolongemens nombreux; elles sont odorantes et se succèdent pendant fort long-temps, ce qui rend cette espèce de ronce fort agréable: le fruit est aussi odorant.

La sixième et dernière est la ronce de Saint-François, sans épines. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 644, *trois. édit.*) C'est plutôt une variété

de la deuxième espèce, qu'une espèce particulière.

De toutes les espèces de ronces, celle qui mérite le plus l'attention du cultivateur, est le framboisier odorant, cinquième espèce. En général les ronces se multiplient avec la plus grande facilité, soit de graines qu'on a soin de faire tremper quelques heures avant de les semer, pour en détacher le pulpe, soit de drageons et même de marcottes, puisque leurs branches prennent racine par tout où elles touchent immédiatement la terre.

CHAPITRE CXX.

Du houx frélon ou fagon.

LE caractère de ce genre est d'avoir des fleurs mâles et femelles sur le même pied; le périanthe des fleurs mâles est à six pièces, élevé, s'ouvrant; les folioles sont ovales, convexes, réfléchies par le bord latéral; il n'y a point de corole, à moins qu'on ne prenne pour

corolle les feuilles alternes du calice : le nectaire est central, oval, de la grandeur du calice, enflé, élevé, coloré, percé au sommet; les étamines n'ont aucun filament ; les anthères sont au nombre de trois, s'étendans, appuyées au sommet de chaque nectaire, réunies par la base. Le périanthe du calice dans la femelle, est le même que celui du mâle, les pétales et les nectaires sont aussi les mêmes que dans le mâle. Le germe du pistil est oblong, oval, couché entre le nectaire ; le stile est cylindrique, de la longueur du nectaire ; le stigmate est obtus, s'élevant au-dessus de la bouche du nectaire : le péricarpe est une baie globuleuse à trois lobes ; les semences sont au nombre de deux, globuleuses.

On en peut cultiver en France quatre espèces ; la première est le houx frelon. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 658, *trois. édit.*) Cet arbuste est très-petit, il conserve ses feuilles pendant l'hiver. Ses fruits font un très-joli effet ; ses feuilles ressemblent à celles du myrthe, mais elles sont plus roides, pointues et piquantes ; il est commun dans les bois et les haies : il se plaît sur-

tout dans les endroits arides et pierreux. On fait des houssines avec ses branches. On élève aussi de ces arbres dans les bosquets ou remises.

La deuxième espèce est le laurier d'Alexandrie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 656, trois. édit.*) Il croît naturellement sur les terreins montagneux d'Italie; ses feuilles sont plus larges et plus arrondies que celles du houx frêlon ordinaire; ses fleurs sont attachées sous les feuilles.

La troisième espèce est le houx en grappes. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 657, trois. édit.*) Il est à fleurs hermaphrodites et en épi terminal: il croît originairement dans l'Archipel, et vient plus grand que les autres.

La quatrième enfin, est le laurotaxe de Pline, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 658.*) La fleur de cette espèce est attachée à une petite feuille qui vient sur les grandes. Cette espèce est indigène à certaines montagnes d'Italie, de Hongrie, et à plusieurs autres parties de l'Europe.

En général toutes les espèces de ce genre ne sont point délicates, elles se

multiplient de semences; mais pour l'ordinaire leurs racines donnent tant de rejets, qu'il est facile d'en détacher de gros pieds, pour en élever à sa volonté. On peut les mettre dans les bosquets d'hiver; ces arbustes s'y font remarquer par leurs feuilles vertes et leurs baies toujours rouges.

CHAPITRE CXXI.

De la rhue.

LE caractère générique de ce petit arbuste est d'avoir le périanthe du calice partagé en cinq, court, persistant; les pétales de la corolle s'étendent au nombre de cinq, ovales, concaves, à onglets étroits. Les filamens des étamines sont au nombre de six, en forme d'alêne, s'étendans, de la longueur de la corolle, un peu plus large à la base; les anthères sont élevées, très-courtes. Le germe du pistil est bossu, en forme de croix, environné à la base de dix points mielleux, élevé; son récepta-cle est percé de dix pores mielleux; le

stile est élevé en forme d'alêne; le stigmate est simple; la capsule du péricarpe est bossue, à cinq lobes, à demi-fendue en cinq, s'ouvrant en quatre entre les sommités, les semences sont nombreuses, raboteuses, angulées, en forme de reins.

On en cultive en France de trois espèces, la rhue puante, à larges feuilles et à feuilles menues. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 659 — 661.)

On multiplie cette plante par semences et par drageons enracinés, elle se plaît dans toutes sortes de terreins, mais elle réussit mieux dans une terre substantieuse, elles supportent toutes les trois le froid ordinaire du climat de Paris, sur-tout si elles se trouvent plantées dans un terrein sec; on ne peut assez en recommander la culture à cause de la beauté de leurs feuillages qu'elles conservent pendant tout l'hiver; elles figurent très-bien dans un bosquet, elles ont en outre plusieurs propriétés médicinales qui doivent faire rechercher ces trois différentes espèces, elles conviennent sur-tout dans les maladies contagieuses et épizootiques des bestiaux.

CHAPITRE CXXII.

Du saule.

CE genre de plante se distingue par les fleurs mâles et les fleurs femelles ; dans les fleurs mâles le chaton commun est oblong, imbriqué de tous côtés, composé d'écailles uniflores, oblongues, planes, ouvertes; il n'y a point de pétales à la corolle, le nectaire est glanduleux, cylindrique, très-petit, tronqué, mellifère au centre de la fleur. Les filets des étamines sont au nombre de deux, droits, filiformes, plus larges que le calice, les anthères sont doubles, à quatre dents.

Les chatons et les écailles de la fleur femelle sont les mêmes que ceux du mâle, il n'y a point de corolle, le germe du pistil est oval, aminci au stile, à peine apparent, un peu plus long que les écailles du calice; les stigmates sont au nombre de deux, fendus en deux, droits ; la capsule du péricarpe est ovale, en forme d'alêne, à une loge,

à deux valves : les valvules sont réfléchies; les semences sont nombreuses, ovales, très-courtes, couronnées d'une aigrette simple et velue; on trouve parmi les saules des espèces qui ont trois étamines et quelquefois cinq, d'inégale longueur.

Il y a une infinité d'espèces de saules, Hoffman a publié un Traité très-considérable sur ces différentes espèces, nous y renvoyons nos lecteurs, nous nous contenterons seulement d'en rapporter ici quelques-uns; la première est le saule hermaphrodite. *(Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 662.)* Cette espèce est semblable à la seconde, dont il sera parlé ci-après, par ses feuilles glabres obtuses, par ses petites glandes découpées à dents de scie, repliées, le plus souvent au nombre de six de chaque bouton, jaunâtres, par ses chatons roulés de la même grandeur et du même port; elle en diffère par ses rameaux d'un pâle brunâtre, sans aucun pourpre, par le dessus de ses feuilles, dont les veines sont sillonnées sans être élevées, par ses petites glandes qui s'élèvent à la base des pétioles, et par le

temps de sa fleuraison, qui est beaucoup plus précoce; ses fleurs sont hermaphrodites, diandriques.

La seconde espèce est le saule pentandrique. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 663, *trois. édit.*) Le saule odorant, le saule à feuilles de laurier, il est plus brun que les autres saules, ses branches sont très-flexibles, ses feuilles sont ovales, lancéolées et odorantes, et ce qui le distingue particulièrement des autres saules, ce sont ses chatons ou balles cotonnées, longues, à longs pédoncules, ornés chacun de deux petites feuilles, chacune isolée et pendant fort bas à cause de leur pesanteur; ses fleurs sont pentandriques.

La troisième espèce est le saule triandrique. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 664, *trois. édit.*) L'osier à écorce grisâtre. C'est un arbre considérable, ses feuilles sont lisses, brillantes, terminées en longues pointes, vertes des deux côtés, dentelées en scie, et accompagnées de stipules; ses branches sont flexibles et ont l'écorce grisâtre, lorsqu'elles sont jeunes; ses fleurs sont triandriques.

La quatrième espèce est le saule jaune commun des prés. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 665.) Le franc osier. Cet osier a ses pousses menues, d'un jaune doré et très-souples, ses feuilles sont dentelées, presque cartilagineuses avec beaucoup de petits poils; il ne vient jamais bien haut, et il est tendre à la gelée dans les terres froides.

La cinquième espèce est le chevrier des bois. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 666.) Le saule à feuilles d'amadier. Il croît et il devient d'une taille assez grande, ses feuilles sont terminées en pointes par les deux bouts, dentelées en scie; elles sont d'un vert gai en-dessus et en-dessous et portées par des pédicules courts, à la base desquelles se trouvent deux stipules faits en lozange.

La sixième espèce est l'osier rouge à feuilles glauques. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 667.) Les rameaux de cette espèce sont d'un rouge de corail, ses feuilles sont découpées à dents de scie, glabres, lancéolées, les inférieures sont opposés.

La septième espèce est le saule rouge. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 668.)

Il a les branches d'un rouge brun, les feuilles d'en bas sont souvent opposées à celles d'en haut, alternes et d'un vert jaunâtre, cet osier est d'une taille moyenne et est une variété de l'espèce précédente.

La huitième espèce est l'osier des vaniers. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N.* 669.) Le saule blanc ordinaire; ce saule devient un fort grand et gros arbre, lorsqu'on ne l'étête point, son bois est fort blanc et prend bien le poli; l'écorce de ses branches est lisse et d'un vert pâle; ses feuilles sont allongées, terminées par une pointe fine, communément longues de trois ou quatre pouces, sur un pouce de largeur dans leur partie moyenne, elles sont fort blanches en-dessous et garnies en-dessus d'un duvet court et blanchâtre.

La neuvième espèce est l'osier des bords de la Seine. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 670.) Le saule ou l'osier nain à feuilles linéaires; il vient sans culture, il a la tige rougeâtre et est si flexible et ses feuilles sont si fortes, qu'on en peut faire des liens aussi fermes que ceux que l'on fait avec une

ficelle, il mérite d'être cultivé par son feuillage agréable, ses boutons violets, et l'opposition de ses feuilles, ce qui n'est pas commun dans les saules.

La dixième espèce est le saule fait en forme de réseau. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 671.) Les boutons de cette espèce donnent trois feuilles ovales, obtuses, pétiolées, très-entières, poileuses, sales, vertes en dessus, ridées en-dessous, glauques, réticulées à veines d'abord rouges, ensuite vertes; du même bouton il sort un épi, cette espèce se trouve dans les Alpes de la Suisse et de la Laponie.

L'onzième espèce est le saule à oreilles. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 672.) Les feuilles de cette espèce sont très-entières, velues de chaque côté, ovalés avec un appendice.

La douzième est le saule sablonneux. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 673.) Ses feuilles sont entières, ovales, aiguës, velues en-dessus, cotonneuses en-dessous.

La treizième espèce est le saule rampant. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 674.) Sa tige est de la grosseur d'un

doigt, ses rameaux sont vergés, couchés; les plus petits sont dispersés, à poils blancs, ses feuilles sont ovales ou ovales oblongues, très entières, glabres des deux côtés, glauques en-dessus, pétiolées sans stipules, les inférieures sont opposées transversalement et un peu poileuses, les chatons sont collatéraux, dans les femelles les capsules sont rousâtres.

La quatorzième espèce est le saule brun. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 675.) ses feuilles sont très-entières, ovales, poileuses en-dessus, son bouton est univalve, partagé en deux, son chaton est sans feuilles.

La quinzième espèce est le saule à feuilles du romarin. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 676.) Ses feuilles sont très-entières, lancéolées, linéaires serrées, sessiles, luisantes en-dessus, soyeuses et velues.

La seizième est le marsault à feuilles cotonneuses. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 677.) Il y en a une variété à feuilles panachées. (*Idem.* N°. 678.) Dans cette espèce les boutons inférieurs donnent des feuilles, les supérieurs des

chatons non feuillés; ses fruits sont ovales, rudes, réticulées en-dessus, cotonneuses; les chatons sont ovales, les stipules amplexicaules, découpées à dents de scie.

La dix-septième espèce est le zénigole à lier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 679.) Ce saule produit de très-longues branches un peu verdâtres, qui sont souples; ses feuilles sont fort longues, terminées en pointes et ne paroissent pas avoir de pédicules, le dessus est d'un vert fort obscur, et le dessous est couvert d'un duvet blanc; ses jeunes branches sont cotonnées et leurs yeux sont très-gros; cet arbre est rarement d'une grande taille.

La dix-huitième espèce est le saule d'un vert couleur d'eau. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 680.) Ses feuilles sont très-entières, en-dessus velues très-imperceptiblement par la petitesse des poils, ovales et oblongues; ce saule est fort commun sur les Pyrénées et les montagnes de Laponie.

La dix-neuvième espèce est le saule laineux. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 681.) Ses feuilles sont laineuses des

deux côtés, rondes, aiguës, très-entières, sessiles.

La vingtième espèce est le saule du Levant, de Smirne, le grand saule parasol. (*Buchoz, cat. arb. et arbus. N°. 682, trois. édit.*) Le saule de Babylone. Ce saule est de la moyenne taille, cependant il peut s'élever de dix-huit à vingt-quatre pieds, ses branches sont longues, menues, et toujours inclinées avec une sorte de grace, qui en forme naturellement des arcades, il est devenu assez commun dans ce pays, et mérite d'y être cultivée par sa forme pittoresque.

La vingt-unième et dernière espèce est le saule cassant. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°, 683.*) Il est ainsi nommé parce que ses branches se rompent plutôt que de se ployer; il a l'écorce brune et les feuilles longues d'environ cinq pouces, sur un pouce de largeur à leurs parties moyennes, elles sont d'un vert brillant dessus comme dessous, et dentelées en scie.

Par la description de ces différentes espèces, on en peut conclure qu'elles peuvent se rapporter à trois classes

différentes, les saules proprement dits, les marsaults, les osiers; les premiers, quoique très-communs, ne sont pas à mépriser, on devroit autant les élever en arbres de tiges qu'en tetards, ils deviennent fort grands et fort gros, ils pourroient pour lors servir à faire des planches, des voliches, des sabots, et différens ouvrages de vannerie; on en peut faire aussi des cabestans pour les flûtes et les bélandres; lorsque les saules sont taillés en tetards, on en fait des perches, des cerceaux; on les multiplie par bouture et par plançons; ils se plaisent dans les marais et y viennent d'autant mieux qu'ils n'ont pas été submergés; un taillis de saules mérite beaucoup, son produit est suffisamment connu, on en peut même tirer parti comme bois de chauffage, il brûle fort bien et fait un feu gai; d'ailleurs les saules sont des arbres très-propres à décorer les parties humides et marécageuses des parcs et bosquets. Ceux qu'on n'étête point et auxquels on ménage une belle tige, deviennent d'un port avantageux et ne se creusent point. Duhamel a expérimenté, que des sau-

les plantés depuis quarante ans dans le même terrein, tous du même âge, avoient, les non-étêtés, vingt ou vingt-deux pouces de diamètre, et ceux qu'on avoient étêtés plusieurs fois n'avoient que dix ou douze pouces; on forme avec les saules des massifs, des points de vue agréables dans les endroits trop humides pour s'y promener; une saussaie bien entretenue, dont les arbres sont étêtés tous les cinq, six, sept, huit et neuf ans fait, outre le rapport, un très-bel effet; on en peut même faire des taillis et en tirer de l'excellent charbon. Le saule de la quatrième espèce se nomme *Quinquina d'Europe*, parce qu'on emploie son écorce très-efficacemsnt contre la fiévre.

L'écorce de la vingt-unième espèce est préférable, suivant Meyer, pour sa vertu febrifuge; le saule de la seconde espèce fournit, par ses chatons ou balles, de fort bons duvets; il aime les endroits humides et marécageux, et lorsqu'on veut tirer parti de ses balles, qui ont au moins deux pouces de longueur, on le laisse venir en arbre; on lui conserve ses vieilles branches, on

on le plante parmi les aunes, dans un sol très-humide et ombragé, il donne pour lors des balles très-grosses; avec trois ou quatre de ses arbres on peut obtenir vingt-huit ou trente-deux livres de coton; on en rencontre en Allemagne et en France, principalement en Bourgogne et en Dauphiné, il se propage par marcottes ou par boutures.

Le saule de la cinquième espèce, le saule à feuilles d'amandier fournit trois variétés, dont l'une peut se ranger parmi les osiers, et les deux autres ont, l'une des feuilles très-étroites et ondées sur les bords, et l'autre les feuilles blanchâtres en-dessus. En général les saules sont des arbres aquatiques, qui méritent d'être cultivés par leurs agrémens et par leur utilité; on les emploie en futaies, tetards, taillis, saussaies. Le bois du saule ordinaire peut remplacer le bois de canelle ou tout autres bois blanc exotique; on distingue, à proprement parler, les saules en rouge et blanc, le rouge est fort estimé pour sa valeur et bonne qualité; les charrons et les tonneliers s'en servent à plusieurs ouvrages; le saule blanc devient plus gros, il

est démontré qu'un saule de trente ans équivaut, pour le profit, à un grand chêne.

Le marsault se plait, ainsi que le saule ordinaire, dans les marais; cependant il se passe plus facilement d'eau et réussit assez bien par tout; il ne devient jamais assez grand pour fournir des pièces de charpente; il est fort commun dans les bois taillis; on en fait des perches, des cercles; il vient très-bien en touffes sur les berges ou autour des héritages.

Quant aux osiers, ils sont d'une grande utilité; celui de la septième espèce réussit très-facilement dans les terres qui ne sont ni trop sèches, ni légères, ni trop humides; les vanniers et les tonneliers l'employent pour leurs ouvrages et l'estiment plus que l'osier brun, et la raison c'est qu'il est moins branchu, très-fléxible et se fend facilement d'un bout à l'autre.

L'osier de la quatrième espèce ne croît jamais à une grande hauteur et sert aux ouvrages de vannerie, il convient aussi aux jardiniers et aux vignerons; ils font usage de ses branches

menues; il est à observer que ce saule est tendre à la gelée dans les terres froides; l'osier de la troisième espèce devient un arbre assez considérable, il se nomme aussi *osier de gueldre*, on le coupe à sept ans pour en faire des cercles, des liens; il est très-robuste, les vanniers l'employent pour les grosses pièces de leurs ouvrages; il est très-utile dans les îles et aux bords des rivières, parce qu'il retient les terres; son écorce est un excellent fébrifuge.

L'osier de la neuvième espèce est préféré par les jardiniers et les vignerons à toutes les autres espèces d'osier, pour leurs usages; la plupart des osiers forment des sortes de petits taillis; on coupe toutes les années les bourgeons de l'année, il faut que le brin en soit droit et sans nœuds, le jet d'un an est toujours préféré à celui de deux, d'autant qu'il n'a point de branches latérales; le temps de sa coupe est depuis le mois de février jusqu'au commencement d'avril, on la pratique avec la serpette, et on coupe les branches auprès de la souche. Les tonneliers se servent principalement du gros bois de

l'osier

l'osier rouge, qu'ils refendent en deux ou trois, et qu'ils employent alors pour lier leurs cerceaux; ses menues branches sont d'un grand usage dans les jardins et la vannerie; on les coupe pour l'ordinaire sur la fin de l'automne.

Les vanniers employent différentes espèces d'osiers, mais plus particulièrement l'osier jaune; quand ils s'en servent pour des ouvrages communs, ils ne les écorcent point, et les font pour lors sécher aussitôt qu'ils ont été coupés; l'osier jaune de belle venue s'emploie écorcé; on le conserve pour cet effet en bottes dans une cave, jusqu'à ce qu'il pousse ou qu'il soit en pleine sève, l'écorce alors se détache facilement, et pour les empêcher, lorsqu'ils sont écorcés, de ne point se contourner en différens sens, il faut les assujettir en bottes par des liens. Quand on veut les employer, on les met tremper dans de l'eau pour les rendre plus souples; les écorces enlevées par les vaniers servent aux jardiniers pour lier leurs greffes.

Nous allons à présent rapporter la méthode qu'on peut employer pour for-

mer une oserie. On prend une douzaine de bottes d'osiers rouges et bruns, on en fait des boutures d'un pied de long, qu'on plante au mois de mars dans un terrein propre à la bêche; on plante les boutures à la distance d'un pied, et on espace les rangées de deux pieds, on ne laisse les boutures sortir de terre que de deux pouces, et on affermit la terre autour de chaque bouture; un terrein trop humide ou trop sec ne leur convient point, le trop d'humidité fait périr la souche en peu d'années, et le trop de sécheresse ne donne que des jets courts et foibles; l'osier vient néanmoins très-bien dans un fond bas et humide, pourvu qu'on ait soin d'en saigner les eaux par des rigoles qu'on fait de dix pieds en dix pieds au moins, suivant que les eaux s'y rassemblent ou l'imbibent plus ou moins; il est a observer et même nécessaire de donner un labour au jeune plant d'osier, pour y détruire les mauvaises herbes, surtout avant qu'il commence à pousser; on répétera même ce labour en cas de besoin, pour empêcher que l'herbe ne fasse tort aux jets : on coupe au mois.

de mars de la seconde année, tous les jets qu'ont produit ces boutures, on se sert pour cet effet de bonnes serpes, et on les coupe près de terre; les souches commencent dès lors à se former et n'exigent plus tant de soins. Il se trouve quelquefois des terreins qui se couvrent tellement de mauvaises herbes, qu'on est obligé, pour les détruire, de revenir à un labour leger à la bêche, sans quoi l'accroissement des osiers pourroit en souffrir et leur venue seroit très-médiocre; au moyen de ces précautions, le propriétaire jouit d'un revenu annuel, mais lorsque les souches commencent à s'épuiser et ne donnent plus que de foibles jets, il est nécessaire de renouveller l'oserie.

On emploie, pour les oseries, l'osier rouge et l'osier brun, le premier donne un plus grand nombre de jets, mais plus courts que ceux du second. Ce dernier, pendant trois ou quatre ans, donne des jets de la longueur de seize pieds; les souches de l'osier rouge se conservent aussi quelques années de plus, cependant les vanniers préfèrent l'osier brun et s'en servent pour de gros

dans de grands trous faits exprès dans la terre et bouchés, ensorte qu'il n'y entre de l'air que pour entretenir le feu; la matière se réduit non-seule-en cendres, mais comme il y en a beaucoup qui contiennent une bonne quantité de sel, et qu'elle est calcinée pendant long-temps par un feu de réverbère qui vient de la plante elle-même; allant dans le fourneau souterrain, ses parties s'unissent et s'accrochent tellement les unes aux autres, qu'il s'en forme une espèce de pierre fort dure, qu'on est obligé de casser avéc des marteaux ou autres instrumens, pour la retirer de dedans les trous lorsqu'elle est refroidie; cette matière qui est un mêlange de beaucoup de sels et de terre, est cette masse saline dont on se sert pour faire le savon, la lessive et le verre.

CHAPITRE CXXIV.

Du sureau.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice à une seule pièce, supérieur, très-petit, à cinq divisions, persistant; sa corolle est monopétale, en roue, concave, à cinq divisions, obtuses; ses découpures sont réfléchies; les filets des étamines sont au nombre de cinq, en forme d'alêne, de la longueur de la corolle; les anthères sont arrondies; le germe du pistil est inférieur, ovale, obtus; il n'y a point de stile. les stigmates sont au nombre de trois, obtus, sa baie est arrondie, à une loge; ses semences sont au nombre de trois, anguleuses d'un côté, convexes de l'autre.

On distingue plusieurs espèces et variétés de sureau, la première espèce est le sureau noir. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N.* 685.) dont le sureau à fruit blanc, le sureau à feuilles panachées de blanc et celui à feuilles panachées de

jaune. (*Idem.* N°. 287—289.) sont des variétés; la tige de sureau noir s'élève ordinairement à la hauteur de six à huit pieds, sur un diamètre d'environ deux à trois pouces; ses feuilles sont opposées, ailées, avec une impaire, et composées pour l'ordinaire de trois paires de folioles, ovales, pointues, finement dentées en scie, un peu velues des deux côtés, d'un vert clair en-dessous, et portés sur un pétiole commun assez long et cannelé; les fleurs sont blanches, et disposées en ombelles terminales, formées de cinq ombelles partielles, dont chacune se subdivise encore; il leur succède des baies noirâtres; dans le sureau les variétés à panaches ne sont pas toujours constantes, elles ne se soutiennent dans les uns qu'en retranchant les pousses vertes, et dans les autres, elles ne sont que la preuve d'une dégénération peut-être produite par le terrein ou par tout autre cause.

Le sureau est un de ses arbres qui se multiplie avec plus de facilité, il reprend très-aisément de marcottes et de boutures; ses graines semée au printemps dans une terre légère, donnent en

très-peu de temps du jeune plant; tous les terreins leur conviennent; le sureau est recommandable par ses propriétés; l'écorce, les feuilles, les fleurs et les baies sont d'un très-grand usage en médecine. Une eau fortement imprégnée des molécules odorantes de sureau, qu'on asperge sur les branches des autres arbres, les garantit des insectes qui détruisent leurs feuilles.

La seconde espèce est le sureau du Canada. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N° 286.) Il ne diffère de la première espèce que par ses fruits qui sont plus petits; il croît naturellement dans le Canada et dans plusieurs contrées de l'Amérique septentrionale, où il s'élève à douze pieds de haut; c'est en quelque façon une variété de la première espèce.

La troisième espèce est le sureau laciné, le sureau d'Italie, le sureau à feuilles de persil. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 690.) Il est très-agréable par la seule beauté de son feuillage, qui produit, parmi les arbrisseaux, une diversité très-remarquable.

La quatrième et dernière espèce est le sureau rouge, le sureau en grappes. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 691.) Il croît naturellement sur les montagnes d'Allemagne et d'Italie, on en trouve aussi en Canada; il croît à la hauteur de dix à douze pieds; il décore joliment les portions intérieures des bosquets et des massifs; ses baies sont mûres au plus tard au commencement de juin, temps auquel la première espèce est en fleurs; on prétend que ses feuilles et ses fruits sont nuisibles, mais il paroît que ce préjugé est sans fondement jusqu'à présent.

CHAPITRE CXXV.

De la santoline.

Ce genre de plante a pour caractère d'avoir un calice commun hémisphérique, imbriqué à écailles ovales, oblongues, aiguës, applaties, la corolle composée est uniforme, plus longue que le calice; les petites corolles sont hermaphrodites, égales, nombreuses; la co-

rolle propre est en forme d'entonnoir, ayant le limbe fendu en cinq, replié; les filamens des étamines sont au nombre de cinq, capillaires, très-courts; l'anthère est cylindrique, tubuleuse; le germe du pistil est tétragonal, oblong; le stile est filiforme, de la longueur des étamines; les stigmates sont au nombre de deux, oblongs, applatis, tronqués; le péricarpe n'est que le calice changé; les semences sont solitaires, oblongues, tétragonales; il n'y a point d'aigrettes, le réceptacle est un peu plane, à lames convexes.

On cultive dans les jardins trois espèces de santolines, la première est la garde-robe. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 692.) L'auronne femelle, sa racine est dure, ligneuse et rameuse; ses tiges sont hautes d'environ un pied, ligneuses, grêles, couvertes d'un duvet blanchâtre. Ses feuilles sont alternes, sessiles, simples, étroites, à quatre côtés dentelés, ressemblant aux feuilles de cyprès; ses fleurs sont au sommet, une seule sur chaque pédoncule; elles sont composées, flosculeuses. Voy. leurs caractères dans la Description généri-

que. Cette espèce croît naturellement aux environs des Cévennes, dans la Provence et le Languedoc; transportée dans nos jardins, elle a de la peine à résister aux froids; on l'y multiplie par drageons enracinés, qu'on lève au mois de mars pour les mettre dans une terre bien meuble, mais sèche, assez maigre et en belle exposition, en bordure, autour des quarrés; cette plante ne s'élève guères de semences par la facilité qu'on a de la multiplier par drageons; elle s'accommode assez de toute sorte de terreins, mais on fera bien d'arracher de temps en temps les vieux pieds pour les planter plus avant en terre. On peut la planter dans les bosquets d'hiver, elle fait aussi un très-bel effet dans le mois de juin, qui est le temps de l'épanouissement de ses fleurs.

On prétend que la santoline, par la force de son odeur, a la vertu d'écarter les vers et les teignes de tous les endroits on on la met, et de garantir par conséquent les habits et autres meubles de laine contre le ravage de ses insectes. Bagard, médecin de Nancy, pré-

féroit la semence de la santoline au *semen contra* pour expulser les vers.

La seconde espèce est la santoline à feuilles de romarin. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 693.) Ses pédoncules sont à une fleur, ses feuilles sont linéaires, tuberculeuses par les bords, semblables à celles de romarin.

La troisième espèce ou plutôt une variété de la seconde espèce, est la petite santoline. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 694.) A peine cette plante peut elle se qualifier de sous-arbrisseau, ses feuilles sont crénelées de chaque côté aux bords, elles sont linéaires dans la tige qui donne la fleur, dentelées à la pointe de chaque côté; ses pédoncules sont longs, terminaux, à une fleur.

CHAPITRE CXXVI.

Du bois de Mississipi, ou de l'argan.

LE caractère de l'argan est d'avoir le périanthe du calice fendu en cinq, petit, élevé, persistant; sa corolle est

monopétale, en roue, à cinq déchiquetures, rondes, concaves, élevées; on remarque une petite dent en forme d'écusson, découpée à dents de scie, placée à la base de chaque division des pétales, regardant en-dedans; les étamines sont au nombre de cinq, en forme d'alêne, de la longueur de la corolle, alternes aux petites dents; les anthères sont oblongues, se couchant, le germe est rond, le stile est en forme d'alêne, de la longueur des étamines; le stigmate est simple, obtus, aussi de la longueur des étamines; le fruit est rond, à une loge, ombiliqué, à sommet étoilé; la noix est ovale, à une loge; on ne cultive en France qu'une seule espèce, qui est le bois laiteux de Mississipi. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 695.) Ses feuilles sont luisantes, alternes, vertes, semblables à celles du saule; ses épines sont plus longues, alternes aux aisselles des feuilles; elle croît naturellement dans le Canada. Duhamel fait mention de cette espèce, elle se multiplie par grains qui sont fort long-temps à lever; cet arbre n'est pas commun en France, quoiqu'il ne soit

pas des plus délicats, et qu'il pourroit très-bien passer l'hiver en pleine terre, même suivant Duhamel.

CHAPITRE CXXVII.

De la salsepareille.

LE caractère de ce genre est d'avoir des fleurs mâles et femelles; dans les mâles le périanthe du calice est à six pièces, en cloche, ouvert; les folioles sont oblongues, réunies à la base, réfléchies au sommet, ouvertes, on ne remarque point de corolle, à moins de prendre pour elle le calice; les étamines sont au nombre de six, leurs filets sont simples, les anthères sont oblongues; le calice des fleurs femelles est comme celui des mâles, caduque; il n'y a point de corolle; le germe du pistil est ovale, les stiles sont très-petits; les stigmates sont oblongs, réfléchis, velus; le péricarpe est une baie globuleuse, à trois loges; les semences sont au nombre de deux, globuleuses.

Nous en rapportons de quatre espèces

dans notre Catalogue des arbres et arbustes. La première espèce est la salsepareille d'Espagne. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 696.) Le smilax, le liseron rude, le liseron épineux; sa racine est longue, serpentante, grosse environ comme le petit doigt, noueuse, non articulée, dure, blanchâtre, garnie de fibres, vivace, elle pousse plusieurs tiges longues, dures, cannelées, sarmenteuses, rameuses, pliantes, garnies d'épines et de mains ou vrilles, par le moyen desquelles elles s'attachent et s'entortillent autour des arbrisseaux voisins; ses feuilles se terminent en pointes comme en forme de lance, elles sont posées alternativement sur les branches, et armées tant sur les bords que sur le dos, semées assez souvent de taches blanches; ses fleurs naissent par grappes aux sommités des rameaux, et sont, ainsi que nous venons de l'observer, mâles et femelles sur le même pied, son fruit est une baie succulente qui contient ordinairement deux semences rondes, dont il y a presque toujours une qui avorte, alors la semence qui reste unique est ronde, mais lorsqu'il

y en a deux, elles sont applaties d'un côté.

Cette espèce s'accommode de toute sorte de terreins, elle se multiplie aisément par des drageons enracinés, qui se trouvent auprès des gros pieds; on la cultive dans quelques jardins de la France, elle fleurit au printemps, son fruit mûrit en juillet et août.

Le smilax n'est pas de grande utilité pour la décoration des jardins; cependant on peut en mettre quelques pieds dans les bosquets d'automne; il convient dans les remises, où il fera des buissons très-touffus, qui serviront d'asyle au gibier; d'ailleurs ses semences y attirent les oiseaux; aux environs de Montpellier on en fait des haies, qui ne sont nullement propres à défendre les héritages.

La seconde espèce est le smilax a feuilles rondes. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 697.) La salsepareille à feuilles rondes. Ses tiges grimpantes sont cylindriques, garnies d'aiguillons droits et rares; ses feuilles sont en cœur sans épines, à cinq nervures, portées

sur des pétioles courts, qui soutiennent des vrilles filiformes.

La troisième espèce est le smilax à feuilles de laurier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 698.) La salsepareille à feuilles de laurier; sa tige est cylindrique et épineuse; ses feuilles sont ovales, lancéolées, dépourvues de piquûres et d'une consistance plus épaisse que celles des autres espèces; ses fleurs sont petites et blanchâtres; il leur succède des baies noires, lorsqu'elles sont mûres.

La quatrième espèce est la salsepareille du Méxique. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 699.) La salsepareille du commerce; elle vient naturellement dans le Méxique et la partie méridionale de la Virginie; ses tiges sont anguleuses, garnies de piquans; ses feuilles sont ovales, pointues, à trois nervures et dépourvues de piquans.

Le smilax se multiplie ou par graines ou par drageons enracinés, qui se séparent dès le commencement de l'automne; on sème au printemps les espèces délicates dans des pots ou terreins, et on les place sur une couche d'une chaleur modérée; on a soin de leur

procurer de l'ombrage et de les arroser assez fréquemment; elles ne lèvent que la seconde année, quelquefois la troisième et même la quatrième, cependant il faut les tenir à l'abri de la gelée pendant l'hiver. On repique les plants au printemps dans des pots, qu'on met sur couche pour en faciliter la reprise. On traite de même les espèces rustiques, jusqu'à ce qu'elles ayent acquis assez de force pour les transplanter dans un sol léger et frais; on les arrose quelquefois dans les temps secs; et lorsqu'il gêle fort il faut avoir l'attention de jetter de petites pailles au pied, pour préserver les racines.

On emploie beaucoup la dernière espèce en médecine; sa culture en grand, dit un auteur, pourroit fournir une nouvelle branche de commerce dans les provinces méridionales de la France, cependant elle ne peut plus être d'une grande utilité, sur-tout depuis qu'on a découvert que les racines de persicaire amphibie et de houblon peuvent très-bien la remplacer.

CHAPITRE CXXVIII.

D'une espèce de sophore, qu'on nomme la Louis XVI.

C'EST un arbre dont les racines sont pliantes, jaunâtres; sa tige vient fort haut, ses branches s'étendent au loin; l'écorce de ses jeunes rameaux est d'un vert obscur, lisse, et répand une mauvaise odeur, lorsqu'on la fraisse; les stipules sont étroites, réfléchies et courbées en feuilles, caduques; les feuilles sont ailées, formées par plusieurs folioles pointues, légèrement glauques endessous et d'un vert lustré et foncé endessus; les fleurs sont disposées en panicule terminale, d'un blanc sale, légèrement verdâtre, avec une très-légère teinte de pourpre obscur; leur calice est sous campanulé, aigu par sa base, ce qui le rend presque turbiné, découpé par son bord, qui est à peine oblique, en cinq dents à peu près égales, dont les deux supérieures sont obtuses, et les deux inférieures un peu aigues.

La corolle est papillonacée, ayant quatre pétales distincts, insérés au calice, le supérieur qui forme l'étendard est réfléchi en arrière, déployé, large, représentant dans sa position naturelle à peu près un demi-cercle, échancré au sommet, et lorsqu'il est détaché, c'est une ellipse courte, dont le plus grand diamètre est transversal, divisé en deux parties égales par un sillon vertical, qui aboutit supérieurement à une petite échancrure, et inférieurement à un onglet court et étroit; les quatre autres pétales qui ont la même direction que celle du calice, et à peu près une largeur égale et une même forme, se lâchent un peu, sont oblongs, échancrés par leur base, qui se produit en un onglet mince, avant le parfait épanouissement; les deux intérieurs sont en partie ployés en gouttières; l'un étant reçu latéralement dans la cavité de l'autre, forme une carène, dans laquelle sont cachées les parties femelles.

Les étamines sont au nombre de six; les filets en sont distincts, sétacés, courbés en alêne, légèrement réunis

par leur base, un peu au-dessous de leur insertion, qui se fait vers le tiers inférieur du tube du calice; les anthères sont oblongues, obtuses par les deux bouts, composées de deux loges parallèles, qui s'ouvrent latéralement par un sinus longitudinal, pour répandre une poussière jaunâtre, dont les molécules sont oblongues; le pistil part du fond du calice et consiste en un ovaire menu, velu comme dans presque toutes les plantes de la même famille, de la longueur des étamines, se terminant insensiblement en un stile soyeux, cylindrique, glabre et aigu, relevé par une courbure obtuse, et terminé par un stigmate très-petit, à peine distinct du stile; le fruit est un légume d'environ deux pouces de long, transparent, articulé et polisperme.

Le caractère essentiel de cet arbre est donc d'avoir les feuilles alternes, stipulées, le calice monophille, sous irrégulier; la corolle papillonacée, insérée au calice, et d'avoir pour fruit un légume. Il est donc de la famille naturelle des légumineuses, il entre dans la décandrie monogynie de Linné,

quoiqu'il soit sous monodelphique, ayant les étamines à filets distincts. Coltinsons, anglais, passe pour le premier qui reçut de la Chine des grains de cette plante, les ait communiqué à l'Angleterre et à la France; nous connoissons quatre pieds de cet arbre, un au Jardin national, un à Trianon, le troisième à Saint-Germain-en-Laye, et l'autre au petit Montreuil, près de Versailles. Cet arbre à fleuri pour la première fois en France, en 1779, mais il est bon d'observer que l'arbre de Trianon, qui n'a guères que vingt-cinq pieds, ait fleuri, pour la première fois, la même année que celui de Saint-Germain, qui a plus du double de hauteur et de forme. Nous avons donné à cet arbre, qui est du genre du sophore, le nom de Louis XVI, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 700.) parce que c'est au commencement du règne de ce monarque que cet arbre a fleuri en France, quoiqu'il y ait plus de vingt-cinq ans qu'il ait été semé.

CHAPITRE CXXIX.

Du sorbier.

NOUS n'en rapporterons ici que deux espèces, l'un se nomme le sorbier des oiseleurs, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 701.) et l'autre le sorbier cultivé. (*Idem.* N°. 701.) Le sorbier des oiseleurs, le sorbier sauvage, le cormier des chasseurs, connu à Sedan sous le nom de branssis, à Chartres sous celui de cochene, à Metz sous celui d'herlassier, à Montpellier sous celui de sourbié, est un arbre dont les racines sont tout-à-fait horisontales et produisent beaucoup de ramifications : elles sont rougâtres en quelques terreins, en d'autres presqu'aussi jaunes que celles du mûrier blanc; en les coupant, si elles sont saines, on doit les trouver blanches ou couleur de chair. Cet arbre vient facilement; l'écorce de son tronc est généralement polie et luisante; l'épiderme des jeunes branches est très-mince et couvre une couche

couche assez épaisse de tissu cellulaire: on remarque que la couleur de cette écorce, lorsque l'arbre est encore jeune, varie selon les terreins où il est crû; dans les terres un peu fortes elle est fort rouge; dans les terres moyennes et brunes, dans les sables grisâtres, dans les terreaux de substances végétales, elle est verte. Le bois de sorbier sauvage est fort serré, il est même plus dur que celui de pommier. Ses boutons sont placés alternativement sur les branches à la distance d'environ deux pouces et demi; ils reposent sur une consolde fort saillante et anguleuse; ils sont oblongs, et se distinguent par leurs ports des boutons des autres arbres, car, aulieu d'être collés contre la branche, ils s'en écartent par leur bout, qui est très-pointu et souvent courbé en faucille; les boutons sont recouverts d'une enveloppe fort mince, de couleur rougeâtre et quelquefois bleuâtre; cette enveloppe renferme un duvet très-fin, dans lequel repose le germe de la branche à venir; ses feuilles sont en longue stipule, sur laquelle sont conjuguées un certain nombre de folioles, et qui est

terminé par une impaire : ces folioles sont oblongues, crénelées et d'un vert un peu bleuâtre. Ses fleurs sont en ombelles et en rose ; leur calice devient un calice succulent, de la grosseur d'un pois, qui prend, en mûrissant, une couleur d'écarlatte ; ses fruits contiennent une pulpe jaune, qui entoure une enveloppe sphérique, dans laquelle sont quatre loges, qui renferment chacune un pepin semblable à celui d'une poire, si ce n'est qu'il est beaucoup plus petit.

Il croit naturellement dans la Lorraine, le pays Messein et de Sedan, dans la Provence septentrionale, à Valène et à l'Esperou, auprès de Montpellier, dans l'Auvergne, dans les montagnes d'Alsace, auprès d'Etampes dans le bois de Château, appellé le Frène, dans la forêt de Saint-Léger, généralité de Paris, entre les haras et le susdit Saint-Léger, dans la Bourgogne et sur le mont Pila dans le Forez.

Cet arbre s'élève de semences, mais il ne faut pas semer la baie entière, comme celle de tout autre petit fruit charnu, quoiqu'en dise Duhamel, et

en effet de Tchoudy dit avoir semé deux ans de suite des baies de sorbier sauvage, sans rien obtenir, et depuis, ayant dégagé les pepins et les ayant semés, il a eu la satisfaction de voir lever quantité de jeunes arbres.

Pour dégager les pepins, on fait tremper les baies dans l'eau pendant une huitaine de jours, ensuite on les frotte bien dans cette même eau, on la verse et on en renverse dessus à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'on ait défait une partie de la pulpe; on étend le résidu sur des feuilles de papier qu'on tient en lieu sec, et lorsqu'il est bien desséché, on le vanne à la main, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des pepins; on peut se passer de cette dernière opération en semant les pepins mêlés de particules de pulpes desséchées, si l'on sème sur le champ; mais si l'on veut conserver quelques temps la semence, elle est nécessaire, car le reste de pulpe se chargera de l'humidité de l'air et gâteroit les pepins; on les sème ordinairement en automne sur la superficie d'une terre ni forte, ni légère, et on la recouvre d'un demi travers de

doigt de terreau, ou de sable mêlé de terre, ou de terre mêlé de cendres; il faut faire le semis dans un endroit frais, car ces pepins n'étant pas enfoncés en terre, la sécheresse pourroit les tuer.

Les petits arbres qui en proviennent n'ont guères plus qu'un pouce et demi de haut la première année, mais la troisième ils poussent vigoureusement, et l'on peut, la quatrième année, les planter en pépinière à deux pieds de distance, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être à demeure. On peut aussi se procurer de jeunes plants arrachés dans les bois; cette méthode est plus expéditive, mais, pour cela, il faut avertir les arracheurs de n'en prendre que ceux provenus de graines et gros comme le doigt. Lorsqu'on ne plantera que ceux qu'on aura élevés en pépinière, ils réussiront bien mieux, parce qu'ils seront habitués à la terre qui les doit substanter; il n'y aura d'autres précautions à prendre que de planter peu profondément; car on a vu dans la description de cet arbre, que ses racines sont horizontales; elles aiment à s'étendre dans la première couche de terre, et on en

a vu de fort beaux croître sur un rocher, qui n'étoit recouvert que de quatre pouces de terre, formé par la pourriture des substances végétales.

Lorsqu'on veut planter des sorbiers sauvages, tout venus et pris dans les forêts, il ne faut pas en recevoir qu'ils n'aient au moins trois maitresses racines de huit pouces de long, sans écorchure ni éclat, et quelques racines du second ordre; il ne faut pas non plus que les arbres soient éclatés sur vieille souche; il faut encore prendre garde qu'on n'ait été obligé de couper plusieurs branches latérales d'un certain calibre, cela multiplie trop les plaies, et l'arbre emploie à les guérir ce qu'il lui auroit fallu de sève pour animer sa végétation.

Quand l'arbre sera bon, il s'agira de rafraîchir les racines; on sait combien il est important de bien faire cette opération, et comment on la doit faire; mais il faut sur-tout la dernière attention pour retrancher tout-à-fait les racines de mauvaise qualité, couper les bonnes au-dessus de l'écorchure, s'il s'en trouve, et le plus net que faire se peut.

Cela fait, si vous avez une terre légère, graveleuse, ou sabloneuse ou de sable gras, il n'y a pas plus de précaution à prendre pour cet arbre que pour tout autre : si la racine est très-bonne et très-fraîche, si les branches bien placées sont en petit nombre, on peut la couper avec ses branches. Si le contraire arrive, il faut lui couper la tête et mettre de la poix blanche sur la partie coupée.

Si l'on a une terre moyenne, car il ne faut jamais planter cet arbre dans une terre argilleuse, il y a quelques précautions à prendre; on fait un trou de six pieds en quarré sur un pied de profondeur, on le remplit de terre à moitié, on mêle une égale partie de sable avec ce qui reste de terre; après avoir placé l'arbre, on comble de trois pouces sur la racine avec cette composition, ensuite on place sur cette couche de terre un lit de paille de pois, ou de feuilles, ou de fougères, après quoi on comble tout-à-fait le trou pour éviter le hâle de mars; on met aux pieds de l'arbre ou de la mousse ou de la litière; toutes ces précautions

sont utiles dans une terre moyenne, sans néanmoins être nécessaires. De cette façon les premières productions des racines trouvent une terre légère et goutent néanmoins la terre du sol, jusqu'à ce qu'elles soient assez fortes pour la pousse; les racines sont presqu'à la superficie de la terre, ainsi que la nature les fait croître dans les bois; et comme dans les bois le pied de l'arbre a toujours de la fraîcheur, et qu'à l'air le hâle pourroit mordre, on supplée par cette paille, qu'on met entre deux terres, pour conserver l'humidité, et par la mousse que l'on place au pied.

La terre d'une haie défrichée est excellente pour les arbres; cette couche de terre fine, qu'on trouve collée aux gazons dans les paquis, lui est encore très-propre; on pourra, dans des endroits semblables, planter cet arbre sans façon.

Quand il sera possible de planter cet arbre avec ses branches, on aura du fruit la seconde année; si on lui coupe la tête, on en aura la quatrième, et si l'arbre fait de belles pousses, il en

demeure plus vigoureux, mais quand on a coupé la tête de ces arbres, il leur vient quelquefois une maladie qui les fait périr; le bout de l'arbre, jusqu'à sa première pousse, s'enfle et produit des tubercules, sous lesquels on voit le tissu cellulaire réduit en une substance gélatineuse, ensuite cette partie meurt, et la corruption gagne quelquefois jusqu'à la nouvelle pousse inclusivement, il faut faire tout de suite des incisions à la partie malade, mais il est à remarquer que cette maladie ne vient guères, ou du moins n'intéresse guères la nouvelle pousse, que quand cette pousse n'est pas bien vigoureuse, et, d'ordinaire, quand cette pousse est languissante et chiffone, l'arbre n'a aucune racine.

En prenant quelques précautions on peut faire réussir cet arbre dans les terres un peu fortes, et par la suite croître jusques dans de la terre la plus argilleuse, c'est de le greffer sur poirier, l'écusson prend si bien, qu'il n'en manque presque jamais aucun.

On greffe aussi cet arbre sur l'alisier, le *sorbus torminalis*, le pommier et

l'épine blanche. Si l'on plante un poirier sauvageon avec quelques branches, et si la seconde année on place sur chacune un écusson de sorbier sauvage, on aura le plaisir de voir sur le champ cet arbre formé.

Le bois de sorbier sauvage étant d'un grain fin et très-dur, doit être fort utile; mais ce qu'il y a de certain, cet arbre est fort agréable, son tronc est droit, sa tête prend une belle forme, son feuillage est très-joli et fort précoce; ses ombelles de fleurs blanches paroissent dès le commencement de mai, et elles sont remplacées par des fruits écarlattes, qui restent attachés à l'arbre presque tout l'hiver. Les grives en sont très-friandes, ce qui fait qu'on l'emploie à garnir des endroits près des basses-cours, on y prend en quantité de ces oiseaux. On peut employer cet arbre à former de petits quinconces dans les jardins, de petites allées dans les bosquets et à border les chemins de douze à quinze pieds de largeur, on fera bien sur-tout d'en planter à l'entrée des bois pour y attirer les oiseaux;

le fruit de cet arbre, avant sa maturité, est astringent, on peut l'employer dans les diarrhées. Les Suédois en font du cidre et de l'eau-de-vie, et après l'avoir séché et pulvérisé, ils en fabriquent encore du pain.

Le sorbier cultivé, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 702.) ou le cormier constitue la seconde espèce; c'est un arbre de médiocre grandeur, sa racine est ligneuse et rameuse; l'écorce de sa tige est rude et raboteuse; son bois est très-dur, compact, rougeâtre; ses feuilles sont alternes, avec des stipules à leur insertion, elles sont ailées, avec une impaire, ayant leurs folioles opposées, sessiles, très-entières, longues, pointues, finement dentelées par leurs bords, blanchâtres et cotonneuses en-dessous. Ses fleurs sont au sommet des tiges, disposées en espèces de corymbe, rosacées, ayant cinq petits pétales obronds, concaves, insérés dans un calice d'une seule pièce, concave, ouvert, à cinq dentelures, contenant une vingtaine d'étamines insérées aussi au calice; son fruit est une baie molle, nommée sorbe ou corme, globuleuse, ombiliquée,

renfermant trois semences oblongues, distinctes, cartilagineuses; on en voit dans les forêts de plusieurs départemens de la France où il vient naturellement; ses fruits, lorsqu'ils tombent d'eux-mêmes, se pourrissent sur terre, alors les pepins germent et ils fournissent du jeune plant qu'on élève en pépinière; le sorbier aime les terres substantieuses, qui ont beaucoup de fond; il craint les expositions brûlées du soleil.

Les sorbiers font de beaux arbres, cependant ils croissent lentement, leurs tiges sont droites, leurs branches se soutiennent bien; leur tête forme une pyramide très-garnie de feuilles qui sont souvent d'un vert argenté; elles ont l'avantage d'être rarement endommagées par les insectes; le bois de sorbier est le plus dur de tous les bois que produisent nos forêts; on en fait usage dans les arts. (Voyez *notre Manuel économique.*)

On peut faire avec le suc des sorbes, infusées dens l'eau, une assez bonne boisson. Si on avoit assez de fruits pour se passer d'eau, on en auroit un cidre

meilleur que celui de pommes. On les emploie en médecine pour arrêter les flux.

CHAPITRE CXXX.

Du genest, surnommé *sparticum*.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice monophile, en forme de cœur, tubulé, très-court au bord supérieur, noté inférieurement vers le sommet de cinq petites dents, coloré, petit; la corolle est papillonacée, à cinq pétales, l'étendard est en forme de cœur, entièrement réfléchi, très-grand; les aîles sont ovales, oblongues, plus courtes que l'étendard, attachées aux filamens, la carene est à deux pétales, lancéolée, oblongue, plus longue que les aîles, insérée aux filamens, ceux-ci sont au nombre de dix, réunis, adhérens au germe, inégaux, insensiblement plus longs; le supérieur est très-court, l'inférieur est fendu en neuf, les anthères sont un peu longues; le germe du pistil est oblong,

hérissé; le stile est en forme d'alêne, s'élevant; le stigmate est attaché au côté supérieur du sommet, oblong, velu; le légume est cylindrique, long, obtus, à une loge, bivalve; les semences sont globuleuses, uniformes, nombreuses; on en peut élever de sept espèces dans nos jardins.

La première espèce est le genest d'Espagne des jardins. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 703.) dont il y en a une variété à fleurs doubles. (*Idem.* N°. 704.) Ils répandent l'un et l'autre une odeur délicieuse; le genest à fleurs simple se multiplie par graines, la variété double se multiplie par la greffe qui prend facilement, ces arbrisseaux tiennent une place distinguée dans les bosquets d'été et dans les massifs d'arbrisseaux, ils sont très-délicats et ont de la peine à passer l'hiver en pleine terre, à moins qu'on ne les couvre de paille et de litières.

La seconde espèce est le genest à fleurs blanches. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 705.) Il paroît que c'est une variété de l'espèce suivante; ils croissent l'un et l'autre dans les endroits stériles de l'Espagne.

La troisième espèce est le genest monospermique. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 707.) Ses rameaux sont anguleux, striés; ses feuilles sont lancéolées; ses grappes sont latérales.

La quatrième espèce est le genest de Portugal. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 708.) ne seroit-ce pas une variété du jasmin d'Espagne.

La cinquième espèce est l'herbe à balais. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 705.) Le genest ordinaire. Cet arbrisseau s'élève à la hauteur d'un homme, sa racine est dure, ligneuse, plantes, jaune; ses tiges sont grêles, ligneuses, et jettent plusieurs verges menues, anguleuses, vertes, flexibles, peu garnies de fleurs; ses feuilles sont pointues et disposées alternativement; ses fleurs sont papillonacées. Voyez pour leur description celle du genet.

On emploie ses tiges flexibles à faire des balais; on en fait des remises pour les perdrix. On tire de ses fleurs une belle laque jaune, qui est recherchée des peintres et des enlumineurs; elle fournit aussi à la teinture une couleur jaune pâle, tant pour les étoffes ani-

males que végétales. En 1763, au mois de juin, on a fait voir à l'Académie des sciences de Paris de la toile faite avec le genest, cette toile a paru bonne mais grossière; et, en 1756, un extrait des papiers d'Italie fit connoître qu'au levant de Pise, au pied du même Casciana, il y avoit des sources termales dont les eaux servoient à rouir les jeunes tiges du genest.

Le genest se multiplie par graines et par drageons enracinés, il croît dans toutes sortes de terreins, même les plus mauvais.

La sixième espèce est le genest rayonné. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 710.) Ses tiges sont basses, à rameaux opposés et à quatre côtés; ses feuilles sont opposées, ternées, sessiles; les folioles sont sessiles, linéaires, menues, poileuses; les pétioles sont les plus courts de tous les genests, persistans, à trois côtés, bossus, très-obtus, plus gresles que le moindre petit rameau, qui demande d'être appuyé; les fleurs sont terminales, ternes, sessiles, appuyées sur une bractée aiguë et qui tombe; cette espèce croît en Italie et dans la

Carniolie. Il le faut mettre à l'abri pendant l'hiver, ou du moins l'envelopper de paille.

La septième et dernière espèce est le genest serré. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 709.) En général, tous les genets, ou du moins la plupart, ne sont point délicats sur la nature du sol, et viennent fort bien par tout.

CHAPITRE CXXXI.

De la spirée.

CE genre de plante a pour caractère le périanthe du calice d'une seule pièce, à cinq dents, plane à sa base, persistant, à découpures aiguës; les pétales de sa corolle sont au nombre de cinq, oblongs, arrondis, insérés au calice, les filets des étamines sont au nombre de vingt, filiformes, plus courts que la corolle, inséré au calice; les anthères sont arrondies; les germes du pistil sont au nombre de cinq, et même plus; les stiles sont au même nombre, filiformes, de la longueur des étamines;

les capsules du péricarpe sont oblongues, aiguës, comprimées, à deux valves; les semences sont peu nombreuses, aiguës, petites.

On cultive en France six espèces de spirées, sans compter celles qui sont herbacées, la spirée à trois lobes, la spirée à feuilles de saule, la spirée cotonneuse, la spirée à feuilles de millepertuis, la spirée crénellée et la spirée à feuilles d'obier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 711—716.)

La spirée à feuilles de saule a ses fleurs rassemblées en épi, elles sont petites et d'une couleur rose, s'ouvrent dans le mois de juin; la hauteur de cet arbrisseau est de cinq pieds dans les bons terreins, et au plus de trois à quatre dans les mauvais, il y en a une variété à fleurs blanches et à feuilles plus allongées; les feuilles de l'espèce et de la variété sont semblables à celles de saule; on emploie ses feuilles en boisson théiforme dans les campagnes, pour cet effet on les recueille jeunes et on les fait sécher.

La spirée à feuille de millepertuis s'élève à la hauteur de quatre à cinq

pieds, ses branches sont nombreuses, minces et recouvertes d'une écorce d'un brun obscur; ses feuilles sont opposées, oblongues, entières, glabres et semblables à celles du millepertuis; ses fleurs sont jaunes, disposées en petites ombelles, sessiles sur les rameaux, et portées chacune sur un pédoncule long et mince, il leur succède des capsules oblongues, pointues et remplies de petites semences; son aspect est très-agréable quand il est en fleur.

La spirée à feuilles d'obier s'élève à la hauteur de cinq à six pieds, ses tiges sont nombreuses, ligneuses, recouvertes d'une écorce brune et écailleuse; ses feuilles sont comme trilobées, la spirée à trois lobes pourroit fort bien en être une variété, les deux découpures latérales sont petites, obtuses et rapprochées de la base, l'intermédiaire est grande et pointue, toutes sont légèrement crénellées et dentées en scie; les fleurs sont disposées en espèces de corymbe à l'extrémité des rameaux, elles sont blanches avec quelques taches d'un rouge pâle, il leur succède des capsules renflés et verdâtres.

La spirée cotonneuse est originaire de Pensylvanie, sa tige est haute de trois ou quatre pieds, recouverte d'une écorce pourpre et d'un duvet farineux gris. Ses feuilles sont petites, lancéolées, inégalement dentées, d'un vert clair en-dessus, cotonneuses et veinées en-dessus. Ses fleurs sont petites, d'une belle couleur rouge, et disposées en bouquets à l'extrémité des rameaux; il y en a une variété dont la tige s'élève à la hauteur de quatre à cinq pieds, elle a les feuilles petites, minces, ovales, oblongues, légèrement dentées en scie et un peu colorées des deux côtés; ses fleurs sont disposées en bouquets et d'un vert bleu; les naturels du pays font des pipes avec les tiges moelleuses de cet arbrisseau, aussi l'appelle-t-on dans le pays *tuyau de pipe indien*.

Toutes les spirées peuvent se multiplier par graines et par marcottes, on préfère ce dernier moyen, d'autant plus que dans un an les branches marcottées peuvent prendre racine; on en fait pour lors des pépinières, et deux ou trois ans après on les place à demeure. Il y a des espèces de spirées qui poussent beau-

coup de drageons, et pour lors ce moyen est encore plus simple pour les multiplier; on les sépare en automne, ou même au printemps, et on les met en pépinière jusqu'à ce que ces jeunes plants soient en état d'être placés à demeure; les amateurs ont grand soin de renouveller, tous les sept ou huit ans, ces arbrisseaux sur eux-mêmes pour les conserver dans leur beauté. La spirée à feuille d'obier forme un joli buisson propre à garnir des massifs, un terrein assez médiocre lui suffit; la spirée cotonneuse se plait dans les terres fortes et humides; en général, toutes les spirées préfèrent l'ombre et les terres fraîches; rien n'est plus beau pour décorer les jardins et bosquets que tous ces arbrisseaux.

CHAPITRE CXXXII.

Du nez coupé.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice à cinq divisions, concave, arrondi, coloré, à peu près

de la grandeur de la corolle. Les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, oblongs, semblables au calice; au fond de la fleur se trouve un nectaire concave, en forme de godet, porté sur le réceptacle de la fructification; les filamens des étamines sont au nombre de cinq, oblongs, droits, de la longueur du calice, les anthères sont simples; le germe du pistil est épaissi, à trois divisions; les stiles sont au nombre de trois, simples, un peu plus longs que les étamines; les stigmates sont obtus, contigus. Les capsules du péricarpe sont aussi au nombre de deux, osseuses, arrondies, unies aux sutures intérieures, avec une pointe oblique, et une fossette arrondie sur le côté du sommet.

On cultive en France deux espèces de nez coupé: le nez coupé proprement dit, ou le faux pictachier et le pictachier sauvage à trois feuilles, ou la staphilaine de Virginie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 717 et 718.)

Le nez coupé, proprement dit, croît naturellement, dit Miller, dans les bois de plusieurs parties de l'Angleterre, on

l'y emploie, comme en France, pour décorer les bosquets de printemps, il forme des buissons très-jolis et fort agréables, il porte des fleurs blanches, disposées en petites grappes, il fleurit en mai, ses fruits sont mûrs en septembre; dans les pays chauds on en tire une huile résolutive; avec les noyaux du fruit de cet arbre, auquel on a donné les noms de *staphilodendron*, *patenotrier*, on fait des chapelets; il se multiplie par marcottes et par rejets qu'il pousse abondamment de ses racines, celle-ci est la méthode la plus prompte, la plus facile et la plus sûre.

Le pritachier à trois feuilles croît à la hauteur de huit à dix pieds, ses branches sont nombreuses et opposées; l'écorce du tronc et des vieilles branches est grisâtre, celle des jeunes rameaux est d'un vert clair; ses feuilles sont opposées, ternées, ayant leurs folioles ovales, lancéolées, dentées finement en scie, et portées sur un pétiole commun, assez long; la foliole intermédiaire se trouve portée sur un pédicule particulier; ses fleurs sont blanches, disposées en panicules et portées sur

des pédoncules passablement longs, il leur succède des capsules assez grandes, en forme de vessies, à trois côtés et renfermant plusieurs semences arrondies.

Cet arbrisseau produit un effet très-agréable dans les bosquets, pourvu qu'on le laisse en buisson; il se multiplie par boutures, marcottes, par drageons et graines, celles-ci se sèment en automne dans une terre légère, et si on les sème au printemps, elles ne lèvent quelquefois que la seconde année; lorsque les plants ont deux ans, on les met en pépinière à environ un pied de distance, et on choisit de préférence l'automne pour faire cette transplantation; ces jeunes plants n'exigent que quelques arrosemens dans les jours chauds.

CHAPITRE CXXXIII.

Du stewart, ou arbre tendre.

L'ARBRE tendre est un arbrisseau que nous avons désignés sous le nom de *stewart de Virginie.* (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 719.) Il pousse de sa racine plusieurs tiges roides et inflexibles, d'une hauteur ordinaire; ses feuilles sont semblables à celles du cerisier, dentelées très-aiguement, velues en-dessous et disposées alternativement; les fleurs ressemblent, dit Catesby, à une rose simple, et consistent en cinq pétales blancs et concaves, avec un stilet qui sert d'un ovaire, d'un vert pâle, et qui est environné de plusieurs étamines couleur pourpre, avec des sommets bleuâtres; ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'un pétale particulier de chaque fleur est teint d'un jaune verdâtre assez foible; le calice est partagé en cinq segmens; la capsule est rude, chevelue en dehors et d'une figure conique; lorsqu'elle est parvenue à sa maturité,

turité, elle se fend et découvre cinq cellules membraneuses, dont chacune renferme une seule semence oblongue d'un brun luisant.

Le caractère de ce genre d'arbrisseau est, suivant Linné, d'avoir le périanthe du calice monophile, s'étendant et partagé en cinq découpures ovales, concaves, persistantes; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, ovales, s'étendant, égaux, grands; les filamens des étamines sont nombreux, filiformes, rassemblés inférieurement en cylindre, plus court que la corolle, s'unissant aux pétales par la base; les anthères sont rondes, couchées; le germe du pistil est rond, hérissé; la stipule est simple, filiforme, de la longueur des étamines; le stigmate est fendu en cinq, le péricarpe est une pomme sans suc, à quatre lobes, à cinq loges, se divisant en cinq parties fermées; les semences sont solitaires, ovales, applaties. Linné a placé ce genre dans la seizième classe de son système, qui comprend les plantes monodelphiques, et dans le cinquième ordre de cette classe destiné aux plantes po-

lyandriques, il n'en rapporte qu'une seule espèce, qui est précisément celle décrite ci-dessus; il s'en trouve cependant une seconde dans notre Catalogue, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 710.) qui est connu à Londres sous le nom de *stewart de Maryland*, mais comme nous n'avons pas, sur cet arbrisseau, des renseignemens assez suffisans, nous n'en dirons rien ici. On a donné à ce genre le nom de *stewartia*, en honneur du comte de Stewart, dans le jardin du quel il a fleuri pour la première fois en Europe.

Le bois tendre ou stewart de Virginie, croît naturellement dans cette contrée de l'Amérique, il peut résister en pleine terre dans nos climats, il se plaît dans les terreins bas, humides, ombragés, et même sur les bords des ruisseaux. Il se trouve gravé dans nos plantes nouvellement découvertes.

CHAPITRE CXXXIV.

Du styrax ou de l'alibousier.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice d'une seule pièce, cylindrique, droit, court et à cinq dents; la corolle est monopétale, à entonnoir, ayant le tube court, cylindrique, de la longueur du calice, le lymbe a cinq divisions, grand, ouvert, dont les découpures sont lancéolées, obtuses; les filets des étamines sont au nombre de dix, et quelquefois même davantage, droits, placés circulairement, peu adhérens à la base, en forme d'alêne, insérés à la corolle, les anthères sont oblongues, droites; le germe du pistil est supérieur, le stile est simple, de la longueur des étamines, le stigmate est tronqué, le péricarpe est un brou arrondi, à une loge; les semences sont des noyaux, au nombre de deux, arrondis, aigus, convexes, d'un côté, planes de l'autre.

On en cultive en France trois espè-

ces, la première est le styrax des boutiques, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 721.) le styrax d'Amérique, il est indigène à la Caroline, son tronc est d'une grosseur moyenne et recouvert d'une écorce lisse, brunâtre, il s'élève à la hauteur de dix à douze pieds, et porte un grand nombre de branches menues. Ses feuilles sont assez grandes, ovales, un peu pointues, à peine dentées, d'un vert foncé, légèrement velues en-dessus, mais beaucoup plus en-dessous. Les pétioles sont courts et cotonneux ainsi que les jeunes pousses; les fleurs sont blanches, disposées sur les petits rameaux en espèce de grappes pendantes, éparses, et composées chacune de dix étamines; l'odeur qu'elles répandent approche un peu de celle des fleurs d'oranges, il leur succède des baies arrondies, dont chacune contient deux semences aussi arrondies.

Cette espèce se multiplie par marcottes et par graines, on sème ces dernières au printemps dans des pots et sur une couche tiède, on leur procure de l'ombrage dans les jours chauds, et, pendant l'hiver, on les met à l'abri de

la gelée. Cet arbrisseau aime un sol léger et humide.

Les seconde et troisième espèces sont les styrax à grandes feuilles et à feuilles étroites. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 722 et 723.) Elles croissent naturellement en Amérique, dans la Caroline. Lezerme dit qu'elles méritent d'être cultivées; l'une a les feuilles larges et cotonneuses et l'autre les a lancéolées et glabres; elles supportent assez bien le froid de notre climat, cependant il est à propos de ne pas risquer de les mettre en pleine terre que lorsqu'elles seront un peu fortes.

CHAPITRE CXXXV.

Du lilas.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice monophile, tubulé, petit, ayant la bouche à quatre dents élevées, persistant; la corolle est monopétale, en forme d'entonnoir; le tube est cylindrique, très-long; le limbe est partagé en quatre, ouvert,

replié, les découpures sont linéaires, obtuses; les filamens des étamines sont au nombre de deux, très-courts. Les anthères sont petites entre le tube de la corolle. Le germe est oblong, le stile est filiforme, de la longueur des étamines, le stigmate est fendu en deux, un peu gros; la capsule est oblongue, comprimée, pointue, à deux loges, à deux valves; les valvules sont contraires à la séparation; les semences sont solitaires, oblongues, comprimées, pointues de chaque côté, membraneuses au bord.

On distingue plusieurs tant espèces que variétés de lilas, le lilas à grandes feuilles, le lilas pourpre, le lilas blanc, le lilas à feuilles panachées. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 724—727.) Ils nous viennent des Indes Orientales et de la Perse; et, avant ces lilas de la grande espèce, on cultivoit déjà en Europe des lilas de la petite, qu'on connoissoit sous le nom de lilas de Perse, et dont il y a trois variétés, le lilas de Perse bleu, le lilas de Perse blanc, et le lilas de Perse à feuilles

laciniées. (*Buc'hoz, cat. arb. et arb.* N°. 528—730.

Les grandes espèces font un effet charmant dans les bosquets du printemps, et dans les remises à cause de l'odeur agréable et de la beauté de leurs fleurs; elles se multiplient par marcottes et par drageons enracinés, et n'aiment pas d'être taillés; les petites espèces souffrent cette opération, et prennent même la forme qu'on veut leur donner; les unes et les autres résistent aux froids rigoureux de nos hivers, comme si elles étoient indigènes; tant il est vrai qu'il seroit facile de naturaliser, de proche en proche, les arbres des pays Méridionaux.

CHAPITRE CXXXVI.

Du tamarisc.

LE périanthe du calice de ce genre est partagé en cinq, obtus, élevé, persistant, plus court de moitié que la corolle, les pétales sont au nombre de cinq, ovales, concaves, obtus, s'ou-

vrant; les filamens des étamines sont aussi au nombre de cinq, capillaires, les anthères sont rondes; le germe du pistil est pointu, sans stile; les stigmates sont au nombre de trois, oblongs, repliés, plumeux. La capsule du péricarpe est oblongue, pointue, à trois côtés, plus longue que le calice, à une loge, trivalves; les semences sont nombreuses, très-petites, aigretées.

La première espèce est le tamarisc de France. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 731.) Cet arbrisseau s'élève de quatorze à seize pieds de hauteur, ses feuilles sont très-menues, d'un joli vert clair, tombant pendant l'hiver, et ressemblent à celles du cyprès, il demande une terre fraîche et légère; ses tiges gêlent quelquefois quand l'hiver est trop rude, mais le pied repousse au printemps.

La seconde espèce est le tamarisc d'Allemagne. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 732.) Il devient moins grand que le précédent, sa racine est rameuse et ligneuse, son tronc est dur, ses jeunes tiges sont vertes et pliantes, son écorce est blanchâtre et mince,

son bois est blanc, ses feuilles sont alternes, toujours vertes, semblables à celles du cyprès, comme celles de la première espèce, entières, épaisses, tuilées; on remarque à cet arbrisseau de petites stipules en forme d'alêne, placées à la base des ramifications; ses fleurs sont à l'extrêmité et le long des tiges, disposées en grappes, elles ont dix étamines, dont les alternes extérieures sont plus courtes, elles sont toutes réunies à la base; ce tamarisc croît naturellement en Alsace aux environs du Rhin, tandis que l'autre se trouve aux environs de Narbonne, de Montpellier et d'Arles, aussi est-il préférable pour notre climat, d'autant qu'il résiste au plus grand froid; il se plaît sur-tout dans les lieux humides, ils s'élèvent très-bien l'un et l'autre dans les jardins; on les multiplie ordinairement par marcottes et par boutures, qu'on fait en octobre et qu'on plante à l'ombre; ils se plaisent dans les terres légères, qui ont beaucoup de fond et qui ne sont point très-sèches.

Le port du tamarisc est fort singulier; ses branches menues, pendantes,

peu garnies de feuilles, n'offrent rien de fort agréable à la vue, si ce n'est au printemps où il est en fleurs; cependant comme le tamarisc d'Allemagne ne quitte point ses feuilles, on peut le placer dans les bosquets d'hiver; on fait des tasses avec son bois, elles préviennent les opilations de la rate. A Arles on fabrique avec le bois de tamarisc des barils pour y mettre de l'eau, qu'on prétend pour lors devoir être apéritive et diurétique.

CHAPITRE CXXXVII.

De la tabernmonetane.

LE caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice fendu en cinq, aigu, connivent, très-petit, la corolle est monopétale, en forme d'entonnoir; son tube est cylindrique, long; le limbe est partagé en cinq, plane; les découpures sont obtuses, obliques; les glandes du nectaire sont au nombre de cinq, fendues en deux, environnant le germe; les filamens sont au nombre de cinq,

très-petits, sortans du milieu du tube, les anthères sont conniventes; les germes du pistil sont au nombre de deux, simples; le stile est en forme d'alêne; le stigmate est long, en tête; les follicules du péricarpe sont au nombre de deux, horizontalement réfléchies, ventreuses, pointues, à une loge, à une valve; les semences sont nombreuses, ovales, oblongues, obtuses, raboteuses, enfoncées dans la pulpe, imbriquées.

On cultivoit à Trianon, dans le jardin de la ci-devant reine, la tabernemontane de Virginie. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 733.)

Ses feuilles sont alternes, larges, lancéolées, sessiles, lisses; ses rameaux sont alternes, sa grappe est composée, terminale; ses feuillets ou follicules sont au nombre de deux, réfléchis, cylindriques, longs, pointus; les semences sont cylindriques, raboteuses; les anthères sont entre la gueule de la corolle; le stigmate est en tête, membraneux en-dessus de l'orbicule; cet arbuste résiste en pleine terre, mais il est à propos de l'envelopper de paille pendant l'hiver; il croît naturellement dans la Virginie.

CHAPITRE CXXXVIII.

De l'if.

Cet arbre a pour caractère générique d'avoir des fleurs mâles et femelles. On ne remarque aucun calice dans les fleurs mâles, à moins qu'on ne considère le bouton comme un calice à quatre pièces; les filets des étamines sont nombreux, retrécis à leur partie inférieure, en colonne plus longue que le bouton; les anthères sont comprimées, obtuses sur les bords, à huit dents, s'ouvrans de tous côtés lorsqu'elles ont jettés leur poussière, planes, en plateau, remarquables par les huit dents du bord.

Dans les fleurs femelles le calice est comme dans le mâle sans corolle; le germe du pistil est oval, aigu, sans stile, ayant le stigmate obtus, le péricarpe est une baie dans un réceptacle avec un enfoncement globuleux, elle est charnue, colorée, s'ouvrant à son sommet; la semence est une, ovale,

oblongue, apparente au sommet de la baie.

Il n'y a qu'une seule espèce d'if en France, et quelquefois une variété panachée. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 734.) C'est un arbre toujours vert, dont la racine est grosse, dure et profonde, son tronc est élevé, son bois est dur, rougeâtre, veiné, incorruptible : ses feuilles sont étroites, longues, presque semblables à celles du sapin, et rangées comme les barbes d'une plume aux deux côtés d'une petite branche. Voyez pour la description de ses fleurs, la description générique ci-dessus. Nous observerons seulement une singularité dans la baie, c'est que la chair de cette baie est ouverte par le bout du fond et laisse voir le noyau à nud, ensorte que la chair forme un corps qui reçoit le noyau; quelquefois même le noyau est retenu dans cette chair, comme un gland l'est dans sa capsule; cet arbre croît naturellement en Lorraine, en Languedoc et en Provence.

On élève les ifs de semences et de boutures; on préfère ceux de semen-

ces, parce qu'ils viennent plus droits; ces arbres ne sont point délicats, et s'accommodent assez bien de toute sorte de terre, mais ils se plaisent à l'ombre. L'if, à cause de ses feuilles qu'il conserve en hiver, convient dans les bosquets de la saison, on le taille au ciseau; anciennement on se plaisoit, en Angleterre, à tailler l'if en toute sorte de figures; on fait aussi avec les ifs des pallissades; ils font très-bien dans les remises, leurs fruits y attirent les oiseaux, qui d'ailleurs profitent de l'abri de ces arbres pendant l'hiver. Le bois des ifs est très-dur et très-pliant, il prend un fort beau poli, il est d'une belle couleur rouge, il n'y a point de bois qui ressemble plus au bois des isles que celui-là. Jules César, dans ses Commentaires, dit que Cativulcus, roi des Eburoniens, s'empoisonna avec le suc d'if. Le P. Schott, jésuite, assure que si l'on jette de l'if dans de l'eau dormante, les poissons en sont tout étourdis, ensorte qu'on peut les prendre à la main. Claudius Drusus a fait publier dans Rome que le suc de l'if étoit le véritable antidote de la vipère. Nos anciens

médecins se servoient souvent d'un venin pour en combattre un autre.

CHAPITRE CXXXIX.

Du petit chêne.

CETTE plante tient plus de la nature herbacée que de l'arbuste, aussi renvoyons-nous pour ses descriptions tant génériques que spécifiques, à *notre Traité de la culture des plantes vivaces*, cependant il s'en trouve un qui forme une espèce d'arbrisseau, et qui est à fleurs jaunes, c'est le petit chêne jaune. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 735.) On cultive spécialement dans les jardins la variété qui est à feuilles panachées.

CHAPITRE CLX.

Du thé.

LE caractère générique du thé est d'avoir le périanthe du calice à cinq ou six folioles, très-petit, plane, les folioles sont rondes, obtuses, persistantes; les pétales sont au nombre de six, ronds, concaves, égaux, grands; les filamens des etamines sont nombreux, aux environs de deux cents, en forme de filets, plus courts que la corolle; les anthères sont simples; le germe du pistil est un globule à trois côtes; le stile est en forme d'alêne, de la longueur des étamines; le stigmate est simple; le péricarpe est une capsule composée de trois globes, à trois loges, s'ouvrant en trois par le sommet; les semences sont solitaires, globuleuses, anguleuses par l'intérieur.

Il y a deux espèces de thé, le thé bout et le thé vert. (*Buchoz, cat. arb. et arbus.* N°. 36 et 37.) Les feuilles de la première espèce sont ellyptiques,

alternes, consistantes, lisses, un peu obtuse, découpées obtusément à dents de scie; ayant leurs pétioles courts, cylindriques en-dessus, bossus; on ne remarque aucune stipule. Les feuilles de la seconde espèce sont plus longues, les fleurs sont à cinq pétales; les stiles sont au nombre de trois, conglutinés, sans être simples; ces deux arbrisseaux croissent dans la Chine et le Japon. Nous avons représentés la première espèce gravée dans notre *grande Collection physique, naturelle et économique des trois règnes.* Voyez cette collection. Nous avons aussi publiés dans cette Collection une Dissertation sur cet arbre précieux, tout le monde sait l'usage qu'on fait du thé par toute la terre; nous renvoyons à notre Dissertation tout ce que nous avons recuilli à son sujet.

Nous sommes redevables à Kempfer des détails certains que nous avons sur la méthode de cultiver cet arbrisseau, il l'a pnisé dans les pays, même au Japon. Kempfer nous dit que cette plante n'exige aucun jardin, ni aucun terrein particulier, et qu'elle est cultivée sur

la lisière des champs, sans aucun égard au sol. Ses semences sont renfermées dans une capsule, communément au nombre de six, mais elles n'excèdent point celui de douze ou de quinze; on en plante pêle-mêle plusieurs dans un trou à quatre ou cinq pouces de profondeur, à une certaine distance les uns des autres; à peine en germe-t-il une cinquième partie, inconvénient qui nécessite à en planter plusieurs ensemble.

Dans l'espace d'environ sept ans, cet arbrisseau croît à la hauteur d'un homme, mais comme dans cet état il ne porte que peu de feuilles et qu'il croît lentement, on le rabat; cette opération donne naissance à un si grand nombre de feuilles et de rejettons l'été suivant, que les propriétaires sont abondamment dédommagés de ce sacrifice, quelques-uns différent à le rabattre, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la dixième année.

D'après les connoissances qu'on peut tirer des auteurs et des voyageurs les plus estimés, on cultive et on prépare cet arbrisseau en Chine, de la même manière qu'au Japon; mais comme les

Chinois exportent une grande quantité de thé, ils en plantent des champs entiers, soit pour fournir les marchés étrangers, soit pour leur propre consommation; la province de Foken est la principale qui fournit l'empire de la Chine et l'Europe de cette denrée.

Cet arbrisseau se plaît particulièrement dans les vallées, sur les collines et sur les rivières, où il jouit de l'exposition du soleil du midi, quoiqu'il supporte des variations considérables de chaud et de froid, quoiqu'il fleurisse au nord de Pékin, qui est presque dans la même latitude de Rome, aussi bien qu'à Canton. On avoit été tenté anciennement de multiplier l'arbre du thé par des graines tirées de la Chine ou du Japon; mais, faute de précautions sans doute, ces graines nous sont toujours parvenues rances et hors d'état de lever; cependant on ne peut pas penser que les habitans de ces contrées, jaloux de cette possession, ne laissent sortir les semences qu'après les avoir fait sécher, et s'être assurés qu'elles ne germeront pas, puisque ayant essayé depuis quelques années de mettre dans

le sable les graines aussitôt qu'elles ont été recuillies, et les ayant fait germer pendant la traversée, cet expédient à très-bien réussi. Linné a reçu de la Chine, en 1763, des semences de thé, qui ont très-bien poussé.

Les anglais qui s'occupent vivement de cet objet, tirent aujourd'hui de Chine des pieds et des semences de thé, et ils réussissent à multiplier cette plante chez eux; ce qui leur a mieux réussi, a été de mettre les graines dans du sable humide, contenu dans une caisse, que l'on a soin d'arroser pendant la traversée. Ils apportent également de Chine des jeunes pieds de thé, qu'ils conservent dans de la terre humide; mais les semences ont parut jusqu'ici plus propres à seconder leurs entreprises et à multiplier cet arbre précieux; l'on peut donc croire, avec raison, qu'il eut été plus facile, en employant ces précautions, de transporter plutôt ce thé en Europe; cet arbrisseau, que les anglais mettent en espalier, commence à permettre qu'on en fasse des marcottes, et par conséquent à devenir plus commun. Feu M.

le chevalier Janssen, anglais, connu par son zèle pour enrichir la France de plantes nouvelles, en a tiré un pied d'Angleterre, et, après lui, plusieurs français; cet arbrisseau a fleuri à Paris, au jardin du ci-devant roi, et chez les ci-devant duc de Brissac et marquis de Turgot.

CHAPITRE CXLI.

Du thuia, ou arbre de vie.

LE thuia a fait l'objet d'une de nos lettres dans les *Lettres périodiques* que nous avons publiés, nous ne pouvons mieux faire que de la rapporter ici, nous y avons donné la description générique et spécifique de cet arbre, de même que sa culture et ses propriétés.

Nous en connoissons dans les jardins de trois espèces, le thuia d'Occident, le thuia Oriental et le thuia d'Amérique. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 738—740.) La première et troisième espèces ne font probablement qu'une seule espèce, ou du moins peu-

vent fort bien être des variétés l'une de l'autre; la seconde est, à proprement parler, le thuia de la Chine, dont il sera parlé ci-après.

L'arbre de vie ou thuia est un de ces arbres toujours verts à la culture duquel on doit principalement s'attacher; il figure très-bien dans les bosquets d'hiver, dont il fait l'ornement; il n'est pas moins agréable dans les massifs d'arbres qui conservent leurs feuilles, pourvu qu'il soit mêlé avec d'autres à peu près de la même croissance; son vert obscur et triste procure la variété la plus agréable qu'on puisse désirer, et rend gais tous les feuillages des arbres qui l'avoisinent, son bois est moins dur que celui de sapin, mais il n'est pas pour cela moins utile. Il est doué d'une vertu presqu'incorruptible; rien n'est si commun au Canada, que d'y employer ce bois pour palissader les fortifications et pour faire les clôtures des jardins; c'est sûrement par la raison qu'il résiste plus long-temps aux injures de l'air, et qu'il est moins sujet à la pourriture que tout autre bois; en le travaillant il répand une odeur qui

n'est pas des plus agréables. Les branches et les feuilles de l'arbre de vie ont presque les mêmes vertus que celles de la sabine; si on froisse ces feuilles entre les doigts, elles répandent une odeur balsamique assez forte. On fait, avec leur partie résineuse, un onguent qu'on dit souverain pour les plaies récentes. Il sort de cet arbre des grains de résine jaunes et transparens comme de la copale; mais cette résine n'a aucune dureté; elle répand une odeur de galipot. On voit à Zurich, dans la Suisse, des pallissades de thuia de dix à douze pieds de haut, qui forment le plus beau coup d'œil; les feuilles de cet arbre étant plates, se ployent parfaitement et n'ont presque pas besoin d'être tondues. Tous ces avantages doivent être en faveur de l'arbre de vie, joint à cela qu'il résiste aux rigueurs de l'hiver, et qu'il vient fort bien dans les endroits secs comme dans les endroits humides, quoique néanmoins il croisse plus vîte dans ces derniers.

Cet arbre devient quelquefois considérable; sa tige est forte et s'élève souvent à plus de quarante pieds de haut;

son écorce est lisse et d'un vert brun; elle devient ensuite crevassée et moins unie; ses branches sont disposées sans beaucoup d'ordre et en petit nombre; elles ont une direction presqu'horizontale; elles pendent même quelquefois durant leur jeunesse et avant d'avoir acquis une certaine grosseur; ce n'est que sur le jeune bois que poussent les feuilles, ensorte qu'un grand arbre paroît dégarni; ses jeunes branches sont plates, ses feuilles sont petites, articulées les unes aux autres, et sont semblables à celles du cyprès; elles se recouvrent naturellement en forme d'écailles; les mêmes pieds produisent des fleurs mâles et femelles, mêlées ensemble. Ces fleurs naissent le long des jeunes rameaux, au commencement du printemps; les mâles sont rassemblées sur un filet commun, elles forment de petits chatons écailleux et faits en ovale; entre ces écailles sont quatre étamines presqu'imperceptibles, qui appartiennent à chaque fleur, et dont les sommets sont presque attachés à la base des écailles. Les fleurs mâles périssent bientôt après la fécondation des femelles;

les; celles-ci paroissent dans les aisselles des feuilles ou à l'extrêmité des rameaux, sous la forme de petits boutons, terminés en couronne, dans lesquels on apperçoit ordinairement deux embryons orbiculaires, terminés chacun par un stigmate oblong et courbé; les boutons deviennent autant de semences longuettes, bordées d'une aîle membraneuse, et qui mûrissent vers le mois de septembre. Toutes les fleurs femelles composent ensemble une espèce de cone allongé, dont les écailles sont relevées d'une bosse médiocrement saillante vers leur extrêmité.

L'arbre de vie se nomme thuia de Théophraste, on lui a aussi donné le nom de thuia du Canada, de Sibérie et d'autres régions septentrionales, ou on le trouve communément, il s'appelle encore l'arbre du petit paradis terrestre; il y a une variété dont les feuilles sont panachées; les amateurs des variétés aiment ce panache, mais il faut avouer qu'il n'est pas trop beau; pour l'ordinaire il ne se trouve presque point de panaches, que dans les sols extrêmement maigres.

Les missionnaires nous ont envoyé de la Chine, il y a déjà quelques temps, des cones d'une espèce de thuia, qu'on nomme *thuia de la Chine*, où on le trouve sur-tout vers le Nord, c'est un très-grand arbre; ses branches sont plus rassemblées que dans le thuia du Canada et plus garnies de feuilles, leur vert en est même plus brillant; les branches du thuia de la Chine se croisent à angles droits; ses feuilles sont plates, mais plus fines et plus serrées que celles de l'espèce précédente; il donne aussi des fruits plus gros, plus ronds, dont la couleur est d'un beau gris, et dont les écailles ont des bosses plus saillantes, plus pointues, et terminées par une espèce de crochet; les semences de cet arbre ne mûrissent qu'au printemps, probablement c'est celui que nous avons appelés thuia Oriental.

Le premier arbre de vie, qu'on ait vu en Europe, fut apporté à François Ier. Il y avoit dans le jardin du ci-devant roi à Trianon, une autre espèce de thuia qui vient d'Egypte et que Linné nomme *thuia aphilla*, c'est,

suivant quelques botanistes, le cyprès à fruit quadrivalve et à feuilles articulées, de la forme de celles du presle. Le thuia de la Chine est, pour un agriculteur, aussi recommandable que celui du Canada; il est très-dur, et supporte nos hivers les plus rigoureux; il parvient souvent à la hauteur de plus de vingt pieds, il est garni de beaux rameaux le long de sa tige, il mérite, par toutes ces considérations, un des premiers rangs parmi les arbres toujours verts.

On peut multiplier l'arbre de vie par ses branches inférieures, que l'on couche en terre au printemps, après leur avoir fait, à l'endroit des nœuds, une petite entaille comme aux marcottes d'œillets; ces branches, ainsi couchées, ne demandent pour lors d'autres soins que celui d'être arrosées par les temps secs et d'être bien sarclées, au moyen de quoi elles seront pourvues de bonnes racines au printemps suivant; on les enlévera pour lors et on les plantera en pépinière à dix-huit pieds les uns des autres, dans des rangées distantes de trois pieds. On fera aussi très-bien de pla-

quer un peu de litière autour du pied de chacune de ces marcottes, afin de prévenir le desséchement de leurs racines, et, non obstant cette précaution, on ne laissera pas que de les arroser souvent dans les temps secs, jusqu'à ce qu'elles soient bien reprises; on aura soin encore de surveiller soigneusement et de remuer bien la terre autour de chaque plant, afin que leurs racines se garnissent de fibres de tous côtés.

Les arbres de vie peuvent encore s'élever de boutures, que l'on plante dans une terre humide; si, pendant les grandes chaleurs, on a soin de les couvrir de paillassons, la plupart prendront racines, il faudra pour lors les traiter comme les marcottes; le mieux est de n'enlever les boutures qu'au troisième printemps, pour les planter à demeure ou en pépinière. On multiplie aussi les arbres de vie de la Chine par boutures et par marcottes. Miller a observé que les semences de cette espèces mûrissent rarement en Angleterre; de Tschoudy assure néanmoins qu'elles ont très-bien réussies à Metz en 1767, il en a même semé en 1768, elles ont fort bien levées.

Suivant de Tschoudy, les boutures de thuia doivent se couper tout auprès de la tige, pour qu'elles soient pourvues d'une espèce de protubérance, qui aide beaucoup à les faire reprendre; il faut les planter à la cheville dans une terre fraîche, dans un endroit ombragé, par exemple, le long d'un mur, qui ne soit frappé des rayons du soleil, que le matin pendant deux ou trois heures de plus; si on les plante en plein air, il faut pour lors leur faire un petit toît, afin d'y poser des paillassons ou de la paille de pois, dès l'instant qu'elles y sont plantées. Il ne faut ôter cette couverture, durant le plus chaud de l'été, que depuis cinq ou six heures du soir jusqu'à sept ou huit heures du matin. Tout intervalle qui se trouve entre les boutures doit être garni d'un lit de mousse; au moyen de cette précaution, il suffira d'arroser légèrement dans le cas seulement, qu'en tâtant avec le doigt jusque sous cette mousse, on y trouve la terre trop sèche.

De Tschoudy dit lui être arrivé d'avoir perdu quantité de ces boutures pour les avoir laissé quelques temps ex-

posées au soleil; toute la partie qui se trouve hors de terre devient jaune et sèche, tandis cependant que ces boutures auroient déjà produit des racines ou bien même un bourlet autour de la coupure.

L'excès d'humidité n'est pas moins à craindre; il est vrai que la partie qui reste hors de terre, reste verte pendant long-temps, mais l'écorce de la coupure se pourrit. Il ne s'y forme pas alors ce bourlet si avantageux, qui ressemble à une petite couronne et qui est garni de protubérances gélatineuses, d'où sortent bientôt des racines. La pourriture se communique et monte, elle fait enfin périr toutes les boutures, quelques-unes seulement prennent racines à fleurs de terre.

Les deux espèces d'arbre de vie, celui du Canada et celui de la Chine se multiplient aussi par leurs semences, mais la graine de thuia commun est si menue et si platte, qu'on n'ose la couvrir que d'une ou de deux lignes d'une terre très-légère, telle, par exemple, que du terreau de bois pourri mêlé avec du terreau de fumier, sable fin, et

un cinquiéme de terre de taupinière.

Il faut avoir grand soin de bien ombrager ces semis, pour les tenir dans un degré de fraîcheur toujours égal; autrement cette mince couche de terre, dont sont couvertes les graines, se dessécheroit en un instant, pas une ne germeroit; et les petits ovaires nouvellement éclos, qui ne sont pas plus gros que des cheveux, pourroient périr tous par un seul coup de soleil. Le meilleur temps pour faire ce semis, c'est la fin de mars. Il n'en est pas de même de l'arbre de vie de la Chine; comme ses graines sont grosses et dures, il faut les couvrir de cinq ou six lignes d'une terre plus forte que légère, telle que du terreau de couche, avec partie égale de terre de taupinière; le meilleur temps pour faire ce semis, c'est la fin de février; il ne demande pas d'être ombragé artificiellement, mais seulement d'être placé à l'exposition du levant, d'être sarclé avec soin et arrosé quelquefois modérément. Il est à croire que les thuias, produits par la graine, s'élèvent d'avantage que ceux de boutures et de marcottes; ceux-ci parviendront

peut-être à la hauteur de plus de trente pieds; alors ces arbres, dont le bois est admirable, pourroient être multipliés pour leur utilité, tandis qu'ils ne le sont maintenant que pour leur beauté.

Duhamel a observé que le thuia du Canada se plaît singulièrement dans les terres fort humides; cependant il n'est pas moins vrai de dire que les arbres du genre des thuias viennent assez bien dans les terreins secs. A l'égard des boutures de thuia de la Chine, il faut prendre les précautions suivantes.

La plupart des cultivateurs leurs fournissent trop d'alimens, c'est un défaut; on ne les plantera qu'au mois de septembre dans une terre légère et douce à l'exposition du levant; on aura soin de prévenir les fortes gelées, en mettant sur tout le sol environ deux pouces de terreau, qu'on laisse encore au printemps pour conserver l'humidité intérieure, on évitera pour cette espèce, ainsi que pour celle du Canada, les arrosemens considérables, ils feroient pourrir les jeunes racines, que les boutures poussent au printemps; on observera même de ne pas beaucoup arroser

ces arbres, lorsqu'on les changera de place. Cependant Duhamel dit avoir dans un terrein marécageux de ses domaines des thuias du Canada et de la Chine, qui s'y plaisent très-bien.

Si on veut multiplier de semence le thuia de la Chine, on sème sa graine au printemps dans le temps de sa maturité, on la met dans des pots garnies de terre légère et douce, on enferme ces pots dans une plate-bande, bien exposée au lever du soleil. La graine ne lève quelquefois qu'au printemps suivant, on tient pour lors les pots sous un vitrage et dans une couche chaude ordinaire pendant l'hiver. Les jeunes plants qui sont à leur première année, ne veuillent du soleil que médiocrement; il est prudent de les faire passer l'hiver sous un chassis; au printemps de l'année suivante, on pourra les mettre en pleine terre et les gouverner comme ceux qui nous viennent de boutures. Le nom de thuia, qu'on a donné à cet arbre, tire son étimologie du grec *tuïo, suffio*, parce que cet arbre est odorant et propre pour les parfums, et celui d'arbre de vie lui a été

donné, parce qu'il demeure vert en été et en hiver. Cependant il perd un peu de sa verdure au temps de la gelée, ses feuilles et ses rameaux deviennent noirâtres jusqu'au printemps, ou cet arbre reprend sa première couleur.

Le thuia du Canada a été anciennement plus estimé à Londres, qu'il ne l'est à présent, on l'élevoit alors dans des pépinières des environs de cette ville, pour lui donner par la suite une figure conique; mais comme actuellement il n'est pas de bon goût de remplir les jardins d'arbres taillés en différentes formes, et comme on a banni des bosquets toutes ces figures monstrueuses, les thuias qui en étoient susceptibles, sont, par cette raison, bien tombés de mérite; mais il est à desirer qu'ils reprennent leur ancienne faveur, je ne dis pas pour leur donner différentes formes par la tonte, mais pour les laisser croître sans contrainte, et pour en former plutôt, dans nos campagnes, des arbres utiles et de haute futaie, que des arbres d'ornement dans nos jardins; le bois de ces arbres nous seroit très-réfé rable p our la charpente, la me-

nuiserie, et l'emporteroit beaucoup sur nos pins et sur nos sapins, dont il a tous les avantages sans en avoir les désavantages, étant de sa nature incorruptible. Ces arbres viennent d'ailleurs fort vîte, croissent aussi bien dans nos terreins secs qu'humides, et sont encore utiles dans la teinture. Suivant Savary, le thuia contient beaucoup d'huile et de sel essentiel volatil; ses feuilles sont résolutives, dessicatives, carminatives et sudorifiques. Son bois est détersif, céphalique, sudorifique, propre pour résister aux vers, pour les maladies des yeux et des oreilles, étant pris en poudre ou en infusion; on agira donc en vrai économe, si on multiplie ces arbres dans ses domaines.

CHAPITRE CXLII.

Du thim.

DANS ce genre de plante le périanthe du calice est monophile, tubulé, à demi-fendu, en deux lames, persistant,

ayant la gueule fermée par des poils ; la lèvre supérieure est découpée en deux de longueur égale ; la corolle est monopétale, ridée ; le tube est de la longueur du calice, la gueule ou bouche petite, la lèvre supérieure plus courte, la lèvre inférieure plus longue, s'étendant, plus large, fendue en trois, obtuse ; la découpure du milieu est plus large ; les filamens sont au nombre de quatre, recourbés, dont deux plus longs ; les anthères petites ; le germe du pistil est partagé en quatre ; le stile est filiforme ; le stigmate est fendu en deux, aigu ; il n'y a point de péricarpe ; le calice est retréci au col, il renferme intérieurement les semences, qui sont au nombre de quatre, petites, rondes.

Nous en cultivons de quatre espèces, la première est le marum commun, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 741.) ses fleurs sont verticillées, blanches ; ses calices sont à dents lanugineuses, soyeuses, velues, elles ont une odeur de mastic.

La seconde est le thym des boutiques (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N.° 742. C'est un très-petit arbuste, qui pouss

quantité de rameaux menus, durs, ligneux et garnis de petites feuilles ovales, ordinairement d'un vert brun en-dessus, blanchâtres dessous, opposées sur les branches, qui sont terminées par des épis ou bouquets de fleurs entremêlées de feuilles; le calice de ses fleurs est d'une seule pièce. Voyez la Description générique ci-dessus.

La troisième espèce est le thym à tête de dictame. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 743.) Les feuilles de ce thym sont lancéolées, ses bractées sont ovales, ses têtes imbriquées, ayant leurs écailles plus amples. Il y a aussi une variété de thym à feuilles panachées. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 744.) Nous omettons ici les autres espèces et variétés de thym.

La culture du thym est des plus faciles; il se plaît également dans toutes sortes de terreins, il suffit uniquement de l'arracher de temps en temps pour en diviser les pieds en plusieurs touffes enracinées, et pour les replanter plus profondément, d'autant plus que cet arbre pousse toujours de nouvelles racines à la surface de la terre, et que

par conséquent les anciennes meurent, à moins donc qu'on ait le soin de le replanter de temps en temps, il périt durant les sécheresses.

Le thym se multiplie aussi de graines; c'est pour l'ordinaire en mars ou octobre qu'on la sème ou qu'on la plante. Pour faire réussir sa graine, il faut la semer dans une planche de terreau; on replante en automne le plant qui en provient; dès qu'il est replanté, il faut avoir grand soin de l'arroser et continuer régulièrement cette opération tous les jours, jusqu'à ce que les plants soient repris. Le thym demande aussi d'être arrosé dans le temps de la tonte, sans quoi le pied pourriroit. Lorsqu'on veut avoir de la bonne graine, propre à être semée, il faut laisser en place quelques pieds de ceux qui ont été semé l'année d'auparavant; ces pieds fleurissent en juin et la graine mûrit en juillet; on la cueille et on la bat du moment qu'elle est mûre, sinon la pluie la détacheroit des têtes et on en seroit frustré; plus le terrein est maigre et aride, mieux le thym s'y soutient, il est sujet à périr, au con-

traire, dans les terres substantieuses, lorsque le froid est un peu rigoureux.

Le thym entre dans les alimens avec les herbes fines, pour relever la saveur des viandes et du poisson, on s'en sert sur-tout pour les courts bouillons et les ragouts. Comme ce petit arbuste ne perd point ses feuilles pendant l'hiver, on en fait dans les jardins des bordures qu'on tond aux ciseaux, elles y font un très-joli effet au mois de mai, lorsque cet arbuste se trouve en fleurs. L'odeur que répandent ces fleurs, se marie parfaitement bien avec celle des roses, aussi les emploie-t-on pour des bouquets qui ont une odeur très-suave. Si on admet ces mêmes fleurs avec du vin et de l'eau-de-vie, on en retire une liqueur qu'on appelle esprit de thym, et qui est comparable, par son odeur gracieuse, à l'eau de la reine de Hongrie et à celle de lavande.

Le thym contient, suivant l'analyse chymique, outre une huile essentielle fluide, une matière figée, blanche et cristallisée semblable au camphre; cette huile est très-âcre, elle est d'une couleur d'or, si on la tire à un feu

doux; mais si on la distille à un feu plus violent, elle paroît d'un rouge foncé; son acrimonie est si grande, qu'elle cause une odeur violente, et qu'elle cuit dans l'endroit de la peau ou on l'applique; en l'approchant des narines, lorsqu'elle est encore fraîche, elle y excite une démangeaison vive, qui, fort souvent, est suivie de l'éternument. On en tire environ un gros et demi d'une livre d'herbe; la substance très-tendre du camphre qui s'élève avec l'eau et l'huile essentielle pendant la distillation humide, s'y coagule quelquefois de manière qu'elle paroît en quelque façon sous la forme et la consistance de camphre ordinaire, c'est même un vrai camphre qui ne diffère de l'Oriental qu'en ce que celui-ci sent le thym, et que le camphre ordinaire sent une autre plante, et qu'on n'a donné à cette substance le nom de camphre, que parce que la plante qu'on nomme camphre, a paru jusqu'à présent en rendre plus qu'un autre.

CHAPITRE CXLIII.

Du tilleul.

UN arbre utile et agréable est le tilleul, son bois est blanc et léger, bien lié, et par conséquent nullement sujet à se crevasser ou éclater; on le coupe aisément, il est rarement piqué des vers; les menuisiers en font quantité d'ouvrages légers; il n'est pas moins recherché par les tourneurs; les sculpteurs le préfèrent même à tout autre bois à défaut du noyer; on prétend que l'écorce moyenne du tilleul servoit de papier aux anciens pour écrire, quand elle étoit verte: on en voit même encore des livres écrits depuis plus de mille ans; cette seconde écorce se nommoit, chez les Grecs, *phylia*. Rien n'est si commun dans cette capitale que de voir des cordes de puits faites avec l'écorce de cet arbre; on la détache, pour cet effet, par lames minces, et on la fait rouir ou tremper dans l'eau. On emploie encore le bois de tilleul pour des

filasses, et on le réduit en charbon pour faire la poudre à canon. Ce bois est sur-tout très-bon pour couvrir l'impériale des carosses, le couvercle, la planche, la barre et les claviers des clavessins; c'est de ce bois que sont les semelles des sacques que portent certains religieux, et les talons des souliers d'hommes; les tables de tilleul sont très-usités pour les ouvriers en cuir, parce que ce bois n'émousse point leurs tranchets. A Strasbourg, et même dans la Lorraine, on fait des petits balais à chasser les mouches avec ses jeunes branches; lorsqu'elles sont beaucoup plus petites, elles sont propres pour faire les cribles, les vans et autres ouvrages grossiers de la vannerie; c'est avec l'écorce de cet arbre qu'on fait les cabas, dans lesquels on nous apporte la poix de Bourgogne. Guettard soupçonne que cette écorce, par rapport à la fléxibilité de ses fibres, pourroit soutenir l'apprêt nécessaire pour faire du papier. On assure que le suc des feuilles de tilleul rend fixes les couleurs de la teinture. Missa, médecin de la ci-devant faculté de Paris, a découvert que

le fruit et la fleur de tilleul préparés convenablement, réunissent les propriétés, le goût et l'odeur de la vanille et du cacao, il se proposoit d'en publier la préparation, ce qu'il n'a jamais fait, et se flattoit de démontrer que tous les arbres de la même famille peuvent donner la même substance que l'amande dont on fait le chocolat. Jussieu enseignoit la même chose dans ses démonstrations; on sait que le tilleul touche de près le cacaotier dans l'ordre naturel.

Duchesne, dans son Manuel de botanique, dit que le tilleul répand une sève abondante, lorsqu'on lui fait des incisions et dont on pourroit, par des ébullitions et des clarifications répétées, faire une espèce de sucre.

A l'égard de l'usage qu'on fait des tilleuls dans les jardins, rien n'est plus beau que d'en garnir le bas en gros buissons d'ifs ou de rosiers taillés en forme de vases ou de cloches renversées; les tiges de tilleul, qui semblent en sortir et qui portent des têtes bien arrondies, imitent de longues enfilades d'orangers encaissés; d'ailleurs les ro-

ses qui percent de tous les côtés de ces vases, augmentent la beauté de ce coup d'œil.

Comme il n'est guères d'usage de mettre des arbres de hautes tiges dans les parterres, excepté dans des jardins extrêmement étendus; on peut planter en lignes droites au milieu, ou à côté des allées larges, qui bordent un parterre, de gros buissons de tilleul, dont on arrêtera les tiges pour les faire pousser du pied, après quoi on les taillera en manière de grandes caisses, on enfoncera et affermira dans ces vases de verdures un grand panier, soit d'une touffe de fleurs suivant chaque saison, soit simplement d'une belle tête de rosier. On plante dans les parterres des tilleuls pour en faire des salles de verdure. Malgré les reproches qu'on fait à ces sortes d'arbres, d'être un des derniers à se couvrir de feuilles et un des premiers à s'en dégarnir, joint à cela que ses feuilles tombant fort long-temps alssent les promenades; cependant il n'est pas moins vrai de dire que la commodité de faire prendre au tilleul la forme que l'on veut, et d'y trouver une

fraîcheur que les rayons du soleil ne viennent pas altérer, peut soutenir le goût pour ce bel arbre, qui, après tout, conserve long-temps ses feuilles, quand le pied jouit d'une humidité modérée; le tilleul a en outre ses usages en médecine, ses fleurs prises en infusion théiforme sont céphaliques et propres pour l'épilepsie, les vertiges et l'apoplexie; on fait avec ses mêmes fleurs un ratafia qui imite celui de fleurs d'orange; la décoction de son bois est bonne contre l'hydropisie; son écorce pilée avec du vinaigre enlève les taches de la peau; ses baies pulvérisées et incorporées avec un peu de vinaigre, introduites dans le nez, en arrêtent l'hémorrhagie; les abeilles, lorsqu'elles sucent les fleurs de tilleul, sont à l'instant attaquées de la dyssenterie, le remède à cette maladie est l'urine, aussi voltigent-elles communément par une espèce d'instinct au-dessus des endroits marécageux et urineux, dans le temps de la fleuraison du tilleul.

Un arbre si utile mérite bien qu'on le conserve dans ses domaines, on doit même chercher à l'y multiplier; il se

plaît dans un sol riche, pourvu sur-tout qu'il ait assez de profondeur et d'espace pour donner la liberté à ses racines de s'étendre; il croît néanmoins assez bien dans d'autres sols; il n'aime ni la trop grande humidité, ni la trop grande sécheresse, aussi ne vient-il qu'avec peine dans les sols argilleux, parce que l'argille retient trop long-temps l'eau, et qne l'humidité refroidit et pourrit les racines.

Il croît aussi avec peine dans les sols pierreux et graveleux pauvres; la grosseur à laquelle le tilleul peut parvenir, dépend du sol où il est planté. On voit rarement les tilleuls atteindre leur grosseur naturelle, parce que les cultivateurs ne s'appliquent pas assez à ces plants dans un sol convenable.

Les feuilles de tilleul périssent quinze jours plutôt dans les sols sabloneux que dans les autres sols, elles tombent deux mois avant le temps ordinaire dans les sols argilleux. Il est donc de la dernière importance de donner à cet arbre le sol qui lui convient, et de bien connoître celui qui lui est le plus favorable; il ne peut pas profiter dans de

mauvais terreins, il n'y fait que vivoter. On en a vu qui sont parvenus à une hauteur de plus de quatre-vingt dix pieds, et à une épaisseur proportionnée. Haller dit avoir trouver des plantations entières de tilleuls, dont les troncs avoient au moins vingt-huit pouces de circonférence. Le tilleul est peut-être de tous les arbres celui qui pousse le plus promptement, et qui acquiert plutôt une parfaite croissance; une situation un peu élevée lui est très-favorable, cependant il réussit très-bien sur les collines, sur-tout dans les pentes des hauteurs, si le sol est riche et profond. On peut transplanter cet arbre à tout âge, pourvu qu'on ait la précaution de lever beaucoup de terre et de la conserver autour de ses racines; mais pour en assurer le succès, il faut l'étêter. On couvre les entailles avec de l'argille et du fumier bien pourris ensemble; cette précaution prise, il ne reste plus rien à craindre pour l'arbre.

On élève les tilleuls de semences; si l'on conserve sa graine, pour ne la mettre en terre qu'au printemps, elle

ne lève, pour l'ordinaire, que la seconde année, mais si on la mêle aussitôt qu'elle est mûre avec du sable ou de la terre pour la semer au printemps suivant, elle lève presque toujours dans cette même saison; il y a de l'avantage à semer cette graine, aussitôt qu'elle est mûre, dans une terre légère humide, et qui ait de l'ombre, et on l'y laisse lever au printemps.

Quoique ces arbres soient levés de semences, ils sont presque toujours d'une belle venue, sur-tout si on les transplante jeunes et à une seule fois; cependant, comme ils n'acquierent qu'à la longue une grandeur convenable, les jardiniers ont coutume de les élever de marcottes, ils coupent pour cet effet à fleurs de terre un gros tilleul, la souche pousse alors une quantité de jets vigoureux. Aux approches de l'automne suivant, on couvre de terre la souche et tout ce qui l'environne; ces jets prennent pour lors racines, et fournissent du plants en abondance; on peut les serrer au bout d'un an ou de deux ans pour les mettre en pépinière. L'une et l'autre opération se font pour l'ordinaire au

mois

mois d'octobre, sur-tout si c'est dans un terrein sec, et qu'on eût différé jusqu'en mars à les mettre en pépinière; on les y laisse fortifier pendant quatre ou cinq ans, on observe de fumer tous les ans le terrein de la pépinière. Il faut avoir attention d'ôter exactement les gros brins qui poussent le long de la tige, pour l'obliger à s'élever en hauteur; mais il faut laisser tous les autres, ils sont très-utiles pour entretenir la sève et donner du corps à la tige, qui, sans cela, seroit sujette à s'étioler. Si le sol de la pépinière est leger et gras, les arbres y feront des progrès rapides, ensorte qu'on pourra en toute sûreté les planter à demeure au bout de trois ans; pour avoir des marcottes plus vigoureuses, il faudra retrancher de bonne heure, dès le printemps, toutes celles qui ne paroissent être que des brindilles, et les couper près de la souche, sans quoi la plupart seroient de mauvaise venue. Les boutures de tilleul réussissent plus rarement que les marcottes.

Ces arbres supportent très-bien la tonte au croissant ou avec des ciseaux;

leur beauté et leur prompte croissance les font employer dans les allées et les avenues : la bonne odeur de leurs fleurs les a fait rechercher, mais le défaut qu'ils ont de se dépouiller de fort bonne heure, en a dégoûté plusieurs personnes. Ces arbres sont les premiers qui nous avertissent des approches de l'hiver, leurs feuilles tombent quelquefois à la fin d'août, c'est-à-dire, un mois ou six semaines avant que les autres arbres ne se dépouillent ; mais en revanche, il n'y a point d'arbres qui résistent mieux qu'eux à la fureur des vents et qui soient sujets à moins d'accidens. Il est très-rare que le tronc devienne creux, il se conserve toujours bien sain et bien robuste ; les espèces rares se greffent en écusson sur le tilleul des bois.

Le caractère de ce genre d'arbre est d'avoir le périanthe du calice à cinq divisions, concaves, colorées, presque de la longueur de la corolle, caduque. Les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, oblongs, obtus, crénellés au sommet ; les filets des étamines sont nombreux, trente et plus, en forme

d'alêne, de la longueur de la corolle; les anthères sont simples. Le germe du pistil est arrondi; le stile est filiforme, de la longueur des étamines; le stigmate à cinq loges, obtus; la semence est solitaire, arrondie; la capsule paroît n'avoir qu'une loge et une graine, parce que les autres parties avortent. On en cultive plusieurs espèces; la première espèce est le tilleul d'Europe, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 745.) il a les feuilles légèrement velues; ses jeunes branches sont teintes de rouges, et les fruits triangulaires. La seconde espèce est le tilleul à branches rouges, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 746.) ses feuilles sont légèrement velues, ses jeunes branches sont teintes de rouge, et ses fruits ont ordinairement quatre angles, qui désignent que l'intérieur est divisé en quatre loges. La troisième espèce est le tilleul de Virginie, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 747.) ses feuilles sont d'un vert foncé, arrondies et leurs nervures rougissent en-dessous. La dernière espèce que nous cultivons en France est le tilleul de la Caroline. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.*

N. 748.) Son tronc s'élève ordinairement à la hauteur d'environ quarante pieds sur un diamètre de dix-huit pouces ou d'avantage; son écorce est mince et sillonnée, ses feuilles sont petites, un peu cordiformes, inégales à leur base, terminées par une pointe et finement dentées en leurs bords; les pédoncules sont larges, minces et adhérens à une espèce de languette ou feuille florale; les fleurs sont petites et composées de pétales retrécis, aigus et garnies à leur base de nectaires ou écailles.

CHAPITRE CXLIV.

De l'orme.

LE caractère de ce genre d'arbre est d'avoir le périanthe du calice a une seule pièce, en forme de poire, ridé; le limbe est à cinq dents, droit, coloré intérieurement, persistant, il n'y a point de corolle; les filets des étamines sont au nombre de cinq, en forme d'alêne, deux fois plus longs que le calice; les anthères sont droites, courtes,

à quatre sillons. Le germe du pistil est orbiculaire, droit; les stiles sont au nombre de deux, plus courts que les étamines, réfléchis; les stigmates sont velues; la baie du péricarpe est ovale, grande, dépourvue de suc, comprimée, membraneuse, sa semence est solitaire, arrondie, légèrement comprimée, on en cultive plusieurs espèces.

La première est l'orme champêtre, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 849.) il y en a une variété à feuilles panachées. (*Id.* N°. 750.) C'est un grand arbre dont la racine est ligneuse, le tronc droit, l'écorce rude, brune et rougeâtre en-dehors, blanche en-dedans : les jeunes tiges sont souvent chargées de grosses vessies produites par des pucerons qui les habitent; ses feuilles sont ou grandes, ou petites, ou rudes, ou panachées, suivant les variétés; elles sont opposées, pétiolées, simples, entières, ordinairement rudes à leur surface et dentées à double rang par les bords, en manière de scie, ayant les dentelures inégales vers la base; ses fleurs sont pédonculées, disposées en tête au sommet des tiges, monopétales. Voyez la

Description générique ci-dessus. On cultive cet arbre en plusieurs endroits de la France, sur-tout dans les pépinières nationales; on en plante sur les grands chemins.

La seconde espèce est l'orme à feuilles étroites. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 751.) C'est plutôt une variété qu'une espèce.

La troisième, est l'orme des Pays-bas, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 752.) l'ypreau. Il nous est venu originairement en France des Pays-bas, ses feuilles et ses jeunes pousses ont beaucoup de ressemblance avec celles du noisetier, son bois est fort tendre, propre aux menuisiers.

La quatrième espèce est l'orme d'Amérique. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 753.) Cet arbre s'élève à la hauteur d'environ trente pieds, son tronc est assez gros et couvert d'une écorce dure, légèrement dentée; ses feuilles sont oblongues, ovales, terminées par une pointe, dentées assez irrégulièrement, inégales à leur base, très-rudes en-dessus, et velues en-dessous. Les fleurs sont portées sur des pédoncules

courts et disposées par bouquets sur les rameaux, il leur succède des fruits comprimés, membraneux, contenant chacun une semence ovale et applatie.

Les cinquième et sixième espèces sont l'orme raboteux et l'orme glauque. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 754 et 755.) Ces espèces varient par leurs écorces raboteuses et par leurs feuilles d'un vert couleur d'eau.

La culture de l'orme est facile, sa graine, en tombant à terre lors de sa maturité dans les mois de mars ou avril, se sème d'elle-même et produit bientôt un plant considérable, pourvu qu'on la défende du hâle, et qu'on la recouvre promptement d'une petite quantité de terre; en labourant et hersant bien la terre sous les ormes, dans la saison ou cette graine tombe, on donne lieu à ces graines de se fixer par les pluies et la rosée, et conséquemment de lever dans cet endroit; les ormes qu'on élève de semences, fournissent une quantité prodigieuse de variétés, on greffe sur les autres les espèces qu'on veut multiplier; cette greffe se fait à écusson, à œil dor-

ment : on peut aussi élever les ormes de drageons enracinés et de rejets, ces arbres aiment à être en société, ils parviennent à une belle hauteur, et ne se dérobent point mutuellement leur nourriture, pourvu qu'ils soient suffisamment espacés, et que la terre se prête aux diverses extensions des racines; ils réussissent dans des endroits fort graveleux et caillouteux; ils deviennent même alors plus propres au charonnage : quoiqu'ils se plaisent dans une terre humide, ils ne réussissent point dans celles qui sont humides et spongieuses; le sol d'une prairie leur est très-profitable ; plus la terre est meuble, mieux ils profitent. Un orme qu'on laisse croître sans l'étêter, subsiste un siècle sans que la tige se creuse, mais son tronc pourrit fort vîte lorsqu'on en fait des têtards. Le retranchement répété de branches et de rameaux fait donc un tort sensible à ces arbres, quand ils sont grands, mais le fréquent élagage les rend plus beaux.

Quoique l'orme soit hermaphrodite, (*Voyez* sa description générique.) Les jardiniers distinguent en lui deux varié-

tés, dont ils qualifient l'une de mâle et l'autre de femelle, ils désignent le mâle sous le nom d'*ormille*, il a de petites feuilles, mais qui sont très-touffues, c'est l'orme tortillard de Duhamel, son tronc est relevé quelquefois en plusieurs endroits par des petites bosses, ils l'employent pour les palissades et les boules; ils appellent le second ou la prétendue femelle, *orme ipreau*, voyez notre troisième espèce, ses feuilles sont plus belles et plus larges que celles de l'ormille, il croît aussi plus vîte, mais il ne dure pas si long-temps, il s'élève droit et haut, on en fait des avenues et des salles magnifiques.

Le bois d'orme est très-recherché par les constructeurs pour les carènes des vaisseaux; les charpentiers l'employent rarement, parce qu'il devient cassant, lorsqu'il est sec, cependant ils en font plusieurs pièces de moulins, de pressoirs et de presses; les menuisiers en font aussi peu d'usage, parce qu'il se tourmente beaucoup; les ébénistes s'en servent quelquefois en guise d'oliviers, lorsqu'il est bien panaché; les charrons en font cas pour les moyeux

et jantes de roue, on l'aime aussi pour les affuts de canons; la plus grande partie des bancs de carosses sont de bois d'orme; en Angleterre on en fait les cercueils des grands, parce qu'il se corrompt difficilement: on en fait aussi de fort bons tuyaux pour la conduite des eaux et des pompes, dont on fait aussi usage sur-tout dans la marine; il est très-propre au chauffage, tant en bois de cordes, qu'en fagots et en charbons; on se sert de sa racine écorcée et pilée, et même de ses feuilles pour faire une colle très-forte, en y mêlant de l'eau ou du vinaigre; les tonneliers de campagne en font souvent usage.

La décoction des racines d'orme convient à toutes sortes de pertes de sang, la liqueur contenue dans des vessies qu'on trouve sur ses feuilles, guérit la descente des enfans, si on leur en graisse les parties: elle est aussi souveraine pour la réunion des chairs; un cataplasme fait avec l'écorce de ce même arbre, pilée et appliquée chaudement sur la partie blessée, guérit l'anévrisme, pourvu qu'on l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit sec; la décoction de

la même écorce réduite en consistance de syrop, en y ajoutant un tiers d'eau-de-vie, est très-bonne pour calmer la douleur de la sciatique, si on en fait une fomentation chaude sur la partie malade.

Le médecin Benou dit s'être servi très-avantageusement de l'orme pyramidal, qui est l'orme de notre première espèce pour les dartres isolées, les dartres universelles et même les plus opiniâtres, les vieux ulcères, et autres affections de la peau; il employoit l'écorce de cet arbre à la dose de deux onces, qu'on fait bouillir doucement sans interruption à très-petit feu, et pendant près d'une heure dans trois chopines d'eau; il faut surveiller l'ébullition, pour que la mousse qui s'élève ne s'en aille point, et la décoction est à son point de perfection, lorsque l'eau est réduite à une pinte à peu près. On laisse reposer la liqueur, et ensuite on la transvase encore chaude sans en exprimer le mare; on laisse seulement égouter, sans expression, le suc onctueux qui en découle. Cette liqueur est d'une belle couleur pourprée, et pour la faire, il faut se servir, par préfé-

rence, d'un vaisseau de terre vernissé, que l'on conserve entièrement à cet usage; les maladies graves, telles que les dartres universelles, les inflammations violentes, la gangrène et d'autres accidens très-urgens exigent que la décoction soit moitié et même souvent une fois plus forte; on la fait de la même manière en y employant trois ou quatre onces d'écorce; c'est à ce dernier poids d'écorce qu'on doit la faire pour s'en servir comme topique, en y ajoutant alors le suc épais du marc que l'on exprimera avec force.

CHAPITRE CXLV.

De l'airelle.

LE caractère de ce genre de plante est d'avoir le périanthe du calice très-petit, supérieur, persistant; la corolle est monopétale, en cloche, quadrifide ou quinquéfide, les découpures sont roulées en-dehors; les filets des étamines sont au nombre de huit, quelquefois dix, simples, insérés au réceptacle, les

anthères sont fourchues, garnies sur le dos de deux barbes, ouvertes, s'ouvrant au sommet; le germe du pistil est inférieur, le stile est simple, plus long que les étamines; le stigmate est obtus; la baie du péricarpe est globuleuse, ombiliquée, à quatre ou cinq loges; les semences sont peu nombreuses, menues.

On en peut cultiver de seize espèces; la première espèce est l'airelle proprement dite. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 756.) Cet arbrisseau n'est haut que d'un à deux pieds tout au plus, et est très-difficile à élever dans les jardins, il croît dans les bois dans les endroits les plus secs, sur les montagnes, etc. Ses feuilles ressemblent à celles du buis, mais elles sont plus grandes et moins dures; ses fleurs sont d'une seule pièce, imitant un grelot divisé par ses bords et ses baies sont globuleuses et d'un beau rouge, elles sont rafraîchissantes, coagulantes, et ont un goût astringent, légèrement acide et assez agréable. Strom en a fait du vin, en Suède, semblable au vin rouge: son suc épaissi peut se substituer au vrai acacia d'E-

gypte, il donne aussi une couleur violette bleuâtre, propre à teindre la toile et le papier; Pline dit que de son temps on s'en servoit dans les Gaules pour teindre en pourpre les habits des esclaves.

La seconde espèce est le vacinet marécageux. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 757.) Ses feuilles très-entières, ovales, obtuses, lisses, elles tombent; les pédoncules sont à une fleur, il croît dans les montagnes élevées de la Suède.

La troisième espèce est le vacinet blanc, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 758.) l'airelle blanche. Cet arbrisseau s'élève à environ deux pieds, ses feuilles sont entières, ovales et velues à leur surface inférieure; celle-ci est un peu blanchâtre, lorsqu'elles sont jeunes, les fleurs naissent vers l'extrémité des branches; elles sont portées deux ou trois ensemble sur des pédoncules très-courts et nuds; les fruits sont petits et blanchâtres.

La quatrième espèce est le raisin noir des bois de la grande espèce. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 759) Ses feuilles sont ovales, repliées, très-

entières, pointillées en-dessus; ses fleurs sont en grappes terminales, flottantes, ses baies sont rouges, et forment un excellent remède dans le scorbut; ses fruits crus sont agréables; on s'en sert en Suède pour les assaisonnemens et même pour rougir les vins blancs; on les emploie encore pour teindre le linge et le papier bleu.

La cinquième espèce qui n'est, à proprement parler, qu'une variété de la précédente, est le raisin noir de la petite espèce.

La sixième est le canneberge. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 577.) Ce petit arbrisseau, pour ainsi dire rampant, mérite d'être cultivé et naturalisé dans les terreins sujets à être inondés une partie de l'année, par rapport à son fruit rouge et gros comme une cerise, qui est acide et très-bon en compote, et qui a de plus l'avantage de se conserver très-long-temps sans se gâter.

La septième est le vacinet élevé, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 762.) et on a donné à la huitième espèce le nom de vacinet qui se gonfle. (*Idem.*

N°. 763.) Le vacinet délicat forme la neuvième espèce. (*Idem. N°.* 764.) La dixième est le vacinet feuillé. (*Idem. N°.* 765.) Ce dernier croît dans les lieux arides; sa tige, ordinairement panchée et tortueuse, s'élève à la hauteur de trois à quatre pieds, ses feuilles sont entières, ovales, lancéolées; les fleurs sont campanulées et portent des anthères très-longues, fourchues, dont chaque bifurcation est même à deux dents. Ces fleurs sont portées sur des pédondules simples, assez longs et grêles, disposées en grappes feuillées, et munies de feuilles florales de l'axe desquelles elles sortent. Les baies sont ovales, de la grosseur d'un petit grain de groseille, rougeâtres, molles, pleines de suc et d'un goût désagréable.

La onzième est le vacinet joli. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 766.) et on met dans le douzième rang le vacinet pointu. (*Idem. N°.* 767.) Ces deux espèces plaisent aux amateurs.

Nous rangeons ensuite pour treizième espèce le vacinet en bouquet. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 768.) Il croît naturellement dans les lieux

humides et les marais, il s'y élève à la hauteur de cinq ou six pieds; ses feuilles sont entières, oblongues, ovales, et un peu velues à leur surface inférieure; les fleurs sont disposées en corymes, sessiles autour des rameaux; les fruits prennent une couleur pourpre foncée en mûrissant, ils sont acides et d'un goût agréable.

La quatorzième est le vacinet à étamines, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 769.) il est petit, ses feuilles sont oblongues, très-entières; ses fleurs sont axillaires, solitaires, portées chacune sur un pédoncule filiforme, leur corolle est campanulée et à cinq dents; leurs étamines sont au nombre de dix, elles sont saillantes hors de la corolle.

La quinzième est le vacinet un peu velu. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 770.) C'est un sous-arbrisseau qui croît naturellement dans les marais couverts de mousses; ses tiges sont rampantes, minces et garnies d'écailles soyeuses; ses feuilles sont ovales, un peu oblongues et luisantes; les baies sont grosses, rougeâtres et d'un goût acide piquant.

La seizième et dernière est le vacinet à feuilles de troesne. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°. 771.*) Il s'élève à la hauteur d'environ deux ou trois pieds, ses feuilles sont petites et oblongues, les fleurs sont nues ou dépourvues de feuilles florales, divisées en grappes courtes, nombreuses, et fixées alternativement sur les branches; les baies sont rondes, noires et d'un goût agréable.

On multiplie cet arbrisseau par marcottes, drageons et graines, qu'on répand au printemps sur une terre légère et à une situation ombragée; comme les graines sont fines, il faut tant soit peu de terre pour les couvrir; au surplus elles ne sont pas faciles à propager dans les jardins, on les arrose fréquemment et longuement.

Thierry, médecin consultant du ci-devant roi, nous observe que la première espèce, qui se nomme communément brimbelle, étant à peu près de la même nature que l'*uva ursi*, pourroit fort bien en avoir les propriétés diurétiques; qu'il se rappelloit qu'étant enfant, il mangeoit une quantité des baies de cet arbuste, et qu'il n'urinoit

jamais si bien que quand il en avoit mangé beaucoup ; sur cette observation nous nous informâmes, dans le pays d'Epinal, où cette plante est fort commune, si cette plante avoit constamment une vertu diurétique ; nous apprîmes sur les lieux qu'on n'avoit jamais vu d'enfans, parmi ceux qui mangeoient journellement des baies de brimbelles, avoir eu la gravelle, que même cette maladie se rencontroit rarement dans le canton ; nous conclûmes de-là qu'on pourroit l'employer à défaut d'*uva ursi*. Nous ne manquâmes pas d'en faire usage à la première occasion qui se présenta.

Un homme âgé d'environ cinquante-cinq ans, attaqué depuis long-temps de la gravelle et d'une colique néphrétique, vint nous consulter sur la fin de septembre de l'année 1768, nous lui prescrivîmes pour tout remède de la décoction des feuilles, bois et baies de brimbelles matin et soir, le malade en fit usage pendant environ un mois ou six semaines, au bout de ce temps il se trouva parfaitement guéri.

CHAPITRE CXLVI.

De la viourne.

LE caractère est d'avoir le périanthe à cinq divisions, supérieur, très-petit, persistant; la corolle est monopétale, campanulée, à cinq dents, les découpures en sont obtuses, réfléchies; les filets des étamines sont au nombre de cinq, en forme d'alêne, de la longueur de la corolle, les anthères sont arrondies; le germe du pistil est inférieur, arrondi sans stile, mais on remarque au lieu de stile une glande en forme de poire, les stigmates sont au nombre de trois; le péricarpe est une baie ovale comprimée, à une loge; la semence est solitaire, osseuse, de la même forme que les baies.

Dans notre Catalogue des arbres et arbustes nous en rapportons dix-sept espèces propres à être cultivées en pleine terre, le laurier thym, la même à feuilles panachées, la viourne luisante, la viourne à feuilles panachées, la

viourne luisante à feuilles hérissées, le laurier thym qui perd ses feuilles, la viourne à feuilles de prunier, la viourne dentelée, la mansienne ou le hardeau des bois, la mansienne à larges feuilles, la viourne à feuilles d'érable, l'obier en pelotte de neige, l'obier à fleurs doubles, l'obier du Canada, la viourne cassinoïde, la viourne à feuilles de poirier. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 772 — 788.)

Le laurier thyn est un arbrisseau qui pousse plusieurs branches longues, quarrés et rameuses; ses feuilles sont simples, entières, ovales, terminées en pointe, fermes, luisantes, d'un vert foncé, opposées sur les branches, elles ne tombent point en hiver; ses fleurs sont rassemblées en ombelle, elles sortent d'une enveloppe générale, qui est composée de feuilles fort étroites. Voy. pour la fleur la *Description générique.*

Cet arbrisseau vient naturellement à Montpellier et à Valence, dans le Languedoc; on le cultive aussi dans les jardins de Paris, il se multiplie par semences, par marcottes et par dra-

geons enracinés, qui croissent auprès des gros pieds; cet arbuste n'est pas des plus délicats, il se plaît dans toutes sortes de terres, il craint les fortes gelées; cependant on peut l'élever en plein air pendant l'hiver sans aucun danger, pourvu qu'on ait la précaution de jetter, en automne, un peu de litière sur ses racines; on le met pour l'ordinaire en caisse, il sert à orner les orangeries pendant l'hiver. Bradley, en parlant du laurier thyn, dit que la voie la plus prompte pour le multiplier est de coucher en terre, dans les mois de septembre et d'octobre, ses branches, les plus tendres, qui prendront racine aussi-tôt, en fourniront des plants tels qu'on les veut; cet arbrisseau croît fort vîte, mais il parvient néanmoins très-rarement à la hauteur d'arbre; on le taille souvent en boule, ou à tête de champignon; les engrais sont nuisibles au laurier thyn, ils le font avancer trop vîte, le rendent plus sensible au froid, et souvent l'empêchent de fleurir; l'arbrisseau emploie toute sa sève à donner des tiges inutiles.

Les jardiniers font grand cas de cet

arbuste, parce qu'il est orné de fleurs en ombelle qui subsistent presque pendant toute l'année; c'est la raison pour laquelle ils le mettent dans des bosquets d'hiver. Si les branches viennent à périr pendant les grandes gelées, sa souche repousse aussi-tôt de nouveaux jets, sur-tout si on a attention de la couvrir pendant l'hiver; il se plaît très-bien auprès des murs à l'exposition du nord; il s'endurcit davantage et devient plus propre à supporter les frimats de l'hiver. Quand le laurier thyn est auprès des murs, ou placés dans des bosquets, on peut éviter de le tailler pour mieux conserver sa fleur, c'est pour l'ordinaire au printemps et en automne qu'il fleurit.

L'obier, espèce de viourne, est un arbrisseau qui a une racine grosse, ferme et blanche, d'ou naît une tige de la hauteur de cinq ou six coudées, et de la grosseur de la main; elle se sépare en plusieurs rameaux, noueux par intervalles, couverts d'une écorce lisse et cendrée, garnis en dedans d'une moëlle fangueuse et blanche, très-tendre et très-fragile; du milieu des nœuds

sortent des feuilles larges, découpées comme celles d'un groseiller à grappes, relevées de nervures en-dessous, creusées en-dessus de sillons assez profonds et opposées sur les branches; ses fleurs sont disposées en ombelles fausses, c'est-à-dire, que les rayons sont irrégulièrement fourchus, et partant de différens points; les ombelles sont plates et même concaves, dans lesquelles on remarque des fleurs hermaphrodites et des fleurs stériles, les stériles sont les plus grandes et forment la circonférence de l'ombelle. Voyez pour la description de chaque fleur, la *Description générique*.

L'obier vient ordinairement aux bords des près humides, des bois et dans les montagnes, il y en a aux environs de Paris, dans les montagnes des Alpes, de l'Auvergne, dans l'Alsace, la Provence, le Languedoc, l'Orléanois, et aux environs d'Etampes et de Nancy; on doit à la culture la variété, qui se nomme rose de gueldres, pelotte de neige, obier stérile, pain blanc, caillebotte; dans notre Collection des fleurs de la Chine, nous avons

avons fait graver le premier cet arbrisseau, auquel nous avons donné le nom d'obier de la Chine ; comme le dessin avoit été fait à Pékin et que nous n'avions point les détails de la fleur, nous n'avions pu la désigner sous le genre qui lui convient ; Schmith qui a eu ces détails, en a fait un genre qu'il a nommé *hydrangée*, et que Jussieu a désigné dans son *genera plantarum* sous le nom d*hortensia*, d'autant que c'est un arbrisseau très-propre à servir de décoration dans les jardins. On ne dira plus que nos plantes de la Chine sont imaginaires, comme quelques mauvais plaisans ont voulut l'insinuer, aujourd'hui leur existence est réalisée par la culture qu'on en fait en Europe ; l'hortensia reste en fleurs une partie de l'été, et par sa conformation, abstraction faite des parties de sa génération, elle a beaucoup de ressemblance à la boule de neige ; comme on peut l'élever facilement par marcottes, c'est un arbrisseau de plus que nous avons gagné en France pour la décoration de nos jardins.

La culture de l'obier ne demande pas beaucoup de peine; on peut l'élever de semences, quoiqu'on ait coutume de le multiplier par marcottes ou par drageons enracinés, qui se trouvent auprès du gros pied; cet arbrisseau est très-peu délicat, il vient en toute sorte de terre et à toutes les expositions; néanmoins il perd de bonne heure ses feuilles, si on le plante dans une terre sèche et trop exposée au soleil; l'obier porte de très-belles fleurs, principalement la rose de Gueldre; c'est pour cette raison qu'on se sert de cette dernière espèce pour la décoration des bosquets, dont elle fait un des plus beaux ornemens pendant le mois de mai. On orne aussi les appartemens de ses fleurs, tant pour recréer la vue, que pour flatter l'odorat.

Les baies de l'obier, lorsqu'elles sont en leur maturité, sont d'un beau rouge, les oiseaux en sont friands, ainsi on peut s'en servir comme d'appas pour les attraper, c'est par la même raison qu'on place les obiers près des remises.

La mansiane ou le hardeau des bois, la viourne proprement dite, est com-

mune dans les bois, les haies et les buissons; ses feuilles sont en forme de cœur, découpées à dents de scie, veineuses, cotonneuses en-dessus. On emploie ses branches pour faire des sétons dans les maladies des bestiaux; ses racines macérées, mises en terre et pilées donnent de la glu; on fait avec ces mêmes branches des liens, des harts fort longs qui sont aussi solides et flexibles que les plus forts liens, ils en tiennent même lieu en plusieurs provinces. Dans le pays Messin elles servent spécialement pour aider à porter les hotes de sapin, dont on fait usage pour les vendanges. Cet arbrisseau souffre la tonture, il est fort joli au printemps et en automne lorsqu'il se trouve garni de ses fleurs blanches ou de ses fruits noirs en ombelle. C'est avec ces fruits qu'on fait, dans la Suisse, de l'encre.

La viourne à feuilles dentées croît dans les lieux humides; elle pousse plusieurs tiges droites, hautes de dix à douze pieds, et garnies de branches minces et opposées. Ses feuilles sont opposées, arrondies ou ovales, terminées en pointes, dentées à leurs bords,

fortement veinées ou portées sur des pétioles velus; ses fleurs sont blanches, disposées en manière d'ombelles à l'extrémité des rameaux et assez semblables à celles du sureau, mais beaucoup plus petites. Il leur succède des baies oblongues et d'une couleur noire tirant sur le bleu. Les naturels du pays se servent des jeunes rameaux de cet arbrisseau pour faire des flèches, aussi l'appelle-t-on *bois aux flèches*. La viourne à feuilles d'érable s'élève, pour l'ordinaire, à la hauteur de quatre ou cinq pieds, son tronc est droit, mince et garni d'un petit nombre de branches opposées; ses feuilles sont presque trilobées, dentées, un peu velues en leur surface inférieure, et portées sur des pétioles ronds; ses fleurs sont terminales et disposées en ombelles, composées pour la plupart de sept rayons, elles sont blanches, remplacées par des baies ovoïdes, comprimées et noires, lorsqu'elles sont mûres.

La viourne à feuilles de prunier est une variété de la viourne ordinaire ou de la mansiane.

L'obier du Canada, connu aussi sous

le nom de *viourne à manchettes*, s'élève à la hauteur de dix à douze pieds; sa tige est couverte d'une écorce brune, et garnie d'un grand nombre de branches; l'écorce des jeunes rameaux est lisse et purpurine, les feuilles sont opposées, ovales, légèrement dentées en scie à leurs bords, glabres, et portées sur des pétioles courts et minces. La disposition des fleurs, la forme et la grosseur des baies ne diffèrent pas de celles des autres espèces.

La viourne cassinoïde à ses feuilles semblables à celles du cassis.

En général toutes les viournes se multiplient par graines, marcottes et même boutures; on greffe en écusson les espèces rares sur la mansiane; les marcottes se font au printemps et en automne, et pour l'ordinaire en pots pour avoir la facilité de les enlever toutes reprises; ces arbrisseaux se plaisent dans des terreins légers et froids; on sème les graines en automne, immédiatement après leur maturité; les graines qui viennent de l'Amérique ne peuvent se semer qu'au printemps,

mais pour lors elles ne lèvent ordinairement que la seconde année; pendant cet intervalle on les arrosera dans les temps secs et on arrachera les mauvaises herbes.

CHAPITRE CXLVII.

De la pervenche.

LA pervenche, la vence, le pucelage, la grande pervenche est une plante qui tient de l'arbuste et dont la racine est fibreuse et traçante; ses tiges s'élèvent à peu près à la hauteur de deux pieds, elles sont longues, rondes, nouées, vertes, flexibles; ses feuilles sont opposées, deux à deux, le long des tiges; elles sont ovales, larges, luisantes, soutenues par de longs pétioles; ses fleurs sont axillaires, attachées à de courts pétioles; leur caractère est d'avoir le périanthe de leur calice d'une seule pièce, élevée, aiguë, persistante. La corolle est monopétale, en forme de tasse, le tube est plus long que le calice, cylindrique inférieurement, plus

large supérieurement, insulpté de cinq lignes, et à bouche ou embouchure pentagonale; le limbe est horizontal, partagé en cinq découpures attachées au sommet du tube, plus larges en dehors, tronquées obliquement; les filamens des étamines sont au nombre de cinq, très-courts, fléchis en dehors; les anthères sont nombreuses, obtuses, élevées, recourbées, couvertes de farines de chaque côtés en dehors; les germes du pistil sont au nombre de deux, ronds, aux côtés desquels on remarque deux corpuscules ronds; le stile est conique, commun aux deux, cylindriques, de la longueur des étamines; les stigmates sont au nombre de deux, l'inférieur est orbiculé, plane; le supérieur est en tête, concave; les feuillets du péricarpe sont au nombre de deux, cylindriques, longs, pointus, élevés, univalves, s'ouvrant longitudinalement; les semences sont nombreuses, oblongues, cylindriques, sillonnées, nues; cette plante se nomme la *grande pervenche.* (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 789.) Elle est vivace et croît dans tous les bois de la France, lorsqu'ils

sont en taillis; on y en voit encore trois autres variétés, la petite pervenche, la petite pervenche à feuilles panachées de blanc, et celle a feuilles panachées de jaune; la petite ne diffère que par ses tiges qui sont rampantes, ses feuilles plus petites et lancéolées; la fleur devient quelquefois double par l'épanouissement des étamines. (*Buc'hoz, cat. arth. et arbus.* N°. 790 —792.) On recommande les fleurs de la pervenche pour raccommoder le vin gâté; on peut faire usage de la plante pour tanner les cuirs; on forme par son moyen des tapis pour les bosquets d'hiver et des touffes pour les parterres, en la soutenant un peu; on en garnit fort bien de petits treillages à hauteur de banquettes. En médecine, la pervenche passe pour être un des plus grands vulnéraires, soit prise intérieurement, soit appliquée extérieurement. Sa culture est très-facile, elle se plaît à l'ombre et se multiplie par rejets.

CHAPITRE CXLVIII.

De l'agnus-castus.

L'AGNUS-CASTUS est un arbrisseau qui jette plusieurs branches pliantes, difficiles à rompre; ses feuilles sont opposées deux à deux, sur une queue longue d'un ou de deux pouces, disposées en main ouverte, comme celles de chanvre, composées de cinq folioles molles, oblongues, aiguës aux extrémités, cendrées en dessous, brunes en dessus, ayant celles du milieu plus longues et plus larges; ses fleurs sont odorantes, en épis et par anneau, placées à l'extrémité des petites branches, de couleur de pourpre, quelquefois mêlées d'un peu de blanc, complettes, d'une seule pièce, irrégulières, partagées inégalement en six ou sept découpures, et formant comme deux lèvres, tubulées à leur partie postérieure; le calice est aussi découpé en plusieurs quartiers; les filamens des étamines sont au nombre de quatre, capillaires,

un peu plus longs que le tube, dont deux sont plus courts que les autres; les anthères sont versatiles; le germe du pistil est rond, le stile est filiforme, de la longueur du tube, les stigmates sont au nombre de deux, le péricarpe est une baie globuleuse, à quatre loges, les semences sont feuillées, ovales; cette espèce, qui est le vrai agnus-castus, l'arbrisseau céleste, a pour variété celui qui est à larges feuilles. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 793 et 794.)

L'agnus-castus tire son étimologie du grec *agvos*, chaste, parce que les anciens, entr'autres Galien, prétendoit que cet arbrisseau réprimoit les ardeurs de Vénus; les pharmaciens y ont ajouté, fort mal à propos, le mot latin *castus*, qui signifie la même chose qu'*agnus*. Dioscoride rapporte que les matrones d'Athènes mettoient de cette plante dans leurs lits, lorsqu'elles se vouoient à la chasteté pendant les sacrifices de Cérès.

On le cultive à Paris dans les jardins, il y fleurit dans les mois de juin et de juillet, il est très-estimé pour les bosquets d'été, dont il fait le plus bel

ornement par ses longs épis chargés de fleurs. Chomel, imbu des sentimens des anciens au sujet de cette plante, prétendoit faire par son moyen un remède qu'il regardoit comme infaillible pour conserver la chasteté, mais le fait est si hasardé, qu'il demande des expériences plus constatées pour s'en convaincre; ce ne sont pas les remèdes qui procurent cette vertu, mais c'est la fuite des occasions et une grace surnaturelle, ce sont là les moyens les plus efficaces pour nous faire garder la continence.

CHAPITRE CXLIX.

De la vigne.

LE caractère de la vigne est d'avoir le périanthe du calice à cinq dents, très-petit; les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, rudes, petits, caduques; les filets des étamines sont pareillement au nombre de cinq, en forme d'alêne, droits, ouverts, caduques; les

anthères sont simples; le germe du pistil est ovale, sans stile, le stigmate est en tête, obtus; le péricarpe est une baie arrondie, grande, à une loge; ses semences sont au nombre de cinq, osseuses, en forme de poire, cordiformes à une extrémité, et comprimées à l'autre, comme à deux loges.

On en cultive dans les jardins quatre espèces, sans y comprendre les variétés. La première est la vraie vigne. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 795.) Elle s'élève à différentes hauteurs, suivant les lieux ou on la cultive; sa racine s'étend beaucoup et fait plusieurs circonvolutions dans la terre; ses tiges ou sarmens sont grêles, flexibles, couverts d'une écorce rougeâtre et crevassée, accompagnée de feuilles d'un assez beau vert, grandes, découpées par les bords, posées alternativement sur les branches ou sarmens; il naît le long des tiges des mains ou vrillles, par le moyen desquelles elle s'attache à ce qu'elle rencontre; pour sa fleur, voyez la *Description générique;* nous ne nous étendrons pas ici sur cet arbre précieux, nous publierons un Traité à

son sujet. Voyez *notre Manuel vinéal des plantes.*

La seconde espèce est la vigne de renard. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 796.) Cette vigne ressemble beaucoup aux autres espèces de vigne, quant à sa manière de croître; ses feuilles sont en général plus grandes, glabres et blanchâtres en dessus. Ses baies ont à peu près la grosseur d'une cerise ordinaire, leur odeur est forte et approche un peu de celle du renard, ce qui lui a fait donner son nom.

La troisième espèce est la vigne à feuilles découpées. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N°. 797.) Ses feuilles sont découpées en plusieurs segmens déliés, ainsi que celles du persil; les baies sont rondes, blanches et disposées en grappes lâches; elles mûrissent tard et ne sont pas d'un bon goût.

La quatrième et dernière espèce est la vigne en arbre. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus.* N. 798.) Cette espèce est originaire de la Caroline, ses tiges sont minces, ligneuses, grimpantes, et s'attachent, au moyen de leurs vrilles, à tous les corps voisins. Ses feuilles sont

deux fois ailées; les folioles latérales sont pinnées et légèrement dentées, les fleurs sont blanches, petites, axillaires et disposées en grappes sèches; ses baies sont petites et de couleur pourpre, lorsqu'elles sont mûres.

Il seroit facile de perpétuer les vignes par semences, mais les plants qui en proviendroient, ne rempliroient pas l'objet du cultivateur, qui est d'avoir du fruit de bonne qualité et en très-peu de temps. On préfère avec raison la voie des marcottes et des boutures.

CHAPITRE CL.

De l'yuca.

L'YUCA croît naturellement au Pérou ou au Canada, il s'élève fort haut, ses feuilles sont entières, pointues; ses fleurs n'ont point de calice, mais elles ont six pétales rangés en forme de cloche, au milieu desquels se trouvent six étamines et un pistil, qui se change quand la fleur est passée, dans une capsule oblongue, à trois loges et triangu-

laire, contenant plusieurs semences disposées sur deux rangs. On cultive cette plante dans la plupart des jardins des fleuristes, par rapport à la beauté de sa fleur; mais elle ne fleurit pas toutes les années; sa culture n'exige presqu'aucun soin, elle se nomme *yuca* à feuilles d'aloës, (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 732.) Il y en a une seconde espèce, qui se nomme yuca à filamens. (*Buc'hoz, cat. arb. at arb. N°.* 733.) et en effet ce sont ses filamens qui la distinguent.

CHAPITRE CLI.

Du frêne épineux, connu sous le nom de *zanthoxylum*.

CE genre de plante a des fleurs mâles et femelles; dans les fleurs mâles, le périanthe du calice est à quatre divisions, ayant leurs folioles ovales, droites, colorées, on n'y remarque aucune corolle; les filamens des étamines sont le plus souvent au nombre de cinq, en forme d'alêne, droits, plus longs que

le calice; les anthères sont doubles, arrondies, sillonnées; dans les fleurs femelles le calice est comme dans les mâles sans corolle; le germe du pistil est arrondi, terminé en stile, en forme d'alêne, plus long que le calice; les stigmates sont obtus; le péricarpe est une capsule oblongue, à une loge, à deux valves, la semence est solitaire, arrondie, lisse; on trouve pour l'ordinaire cinq germes, souvent moins, portés sur des pédicules courts, les capsules sont alors en nombre égal aux germes.

La massue d'Hercule est le seul *zantoxylum* rapporté dans notre Catalogue. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 801.) Cet arbrisseau est originaire de la Caroline méridionale, aussi ne résiste-t-il en plein air que dans les hivers doux; il se multiplie par drageons enracinés et par graines; on ne sème sa graine que dans de la terre de bruyère; il aime l'ombre et une terre humide et légère, il figure très-bien dans les bosquets; on pourroit un jour se servir de son bois pour la teinture.

SUPPLÉMENT.

1. ANDROMÈDE PLUMEUX. *Andromada plumata, an cyrilla racemiflora.* Linn.? Cette espèce d'andromède croît communément sur les bords des marais et des étangs, dans la Caroline et la Floride; elle s'élève à la hauteur de quinze à vingt pieds, et porte à son sommet un grand nombre de branches presqu'horisontales; ses feuilles sont petites, lancéolées et d'un vert luisant foncé; mais, sur l'arrière saison, ces mêmes feuilles deviennent jaunes, rouges et pourpres; ses fleurs sont disposées à l'extrémité des branches en grappes, rangées circulairement, elles sont petites, parfaitement blanches et un peu semblables à des plumes de cette couleur. Cet arbrisseau se plaît dans des terres de bruyère et aime d'être abrité du grand soleil. L'andromède luisant, dans notre Catalogue, n°. 46, donne des fleurs en grappes, qui ressemblent un peu, par leurs parties inférieures,

aux cellules des rayons de mouches à miel, elles répandent une odeur agréable, et fournissent une récolte délicieuse aux abeilles.

2. L'ascyre perforé, l'ascyre à feuilles de millepertuis. *Ascyrum hypericoides.* Cette petite plante croît naturellement dans les terreins bas et humides, elle pousse un petit nombre de tiges minces, de la hauteur d'environ dix-huit pouces; ses branches sont opposées et un peu applaties, oblongues, en forme de coin, opposées et sessiles; ses fleurs naissent aux sommets des tiges en petite quantité, et sont à peu près semblables à celles de millepertuis.

3. L'ascyre velue. *Ascyrum villosum.* Ses tiges sont droites, hautes d'environ trois pieds; ses feuilles sont oblongues et velues, ses fleurs viennent à l'extrémité des branches et n'ont que quatre pétales; ces plantes sont de même que celle qui se nomme la croix de Saint-André. (*Buc'hoz, cat. arb. et arbus. N°.* 67.) Elles se multiplient de boutures ou drageons, on les sème au printemps sur une couche modérément

chaude, elles se plaisent dans les terteins legers et ombrageux, et ne se cultivent dans les jardins des curieux que pour faire nombre et par leur rareté.

4. L'épine vinette du Canada. *Berberis canadensis.* Cet arbrisseau est originaire du Canada, il ressemble un peu à l'épine vinette d'Europe, dont il est fait mention dans notre Catalogue, n°. 82, cependant ses feuilles sont beaucoup plus courtes et plus larges; son fruit, lorsqu'il est mûr, prend une couleur noire; on trouve encore une espèce d'épine vinette qui croît sur les bords de la Pourelle, rivière de Virginie, ses baies sont rouges.

L'épine vinette du Canada se multiplie de rejettons, qu'il faut séparer et planter en automne, et de marcottes que l'on fait au printemps; on sème aussi ses graines dans cette saison, mais elles ne lèvent que la seconde année; cet arbrisseau se plaît dans toute sorte de terreins; il forme naturellement buisson, aussi convient-il dans les massifs.

5. Bouleau à feuilles de tremble. *Betula populifolia.* Cette espèce est une variété du bouleau tardif, du bouleau

merisier. (*Buchoz, cat. arb. et arbus. N°.* 86.) Elle croît communément dans les Jerseys et les autres états de l'est, elle forme un assez grand arbre, son écorce est blanche, ses feuilles un peu triangulaires, sont assez semblables à celles du peuplier tremble: cependant elles se terminent en longues pointes aigues; elles sont d'ailleurs doublement dentées, portées sur des pétioles longs et minces, le moindre vent peut les mettre en mouvement; les bouleaux d'Amérique se multiplient facilement, soit par marcottes, soit par greffes en écusson sur le bouleau commun.

6. L'aune maritime. *Betula alnus maritima.* Il s'élève à la hauteur de dix à douze pieds; ses feuilles sont longues et étroites; il fleurit pour l'ordinaire au mois d'août, c'est alors que les chatons des fleurs femelles paroissent, mais ces chatons n'acquierent leur perfection que l'été suivant; l'aune commun, dont il est parlé dans notre Catalogue, n°. 91, croît communément dans plusieurs cantons de la Pensilvanie.

7. La bignone porte-croix. *Bignonia*

crucigera. La partie transversale de ses tiges coupées, représente une croix bien formée, d'ou lui est venu son nom trivial; elle pousse des tiges minces, traînantes, qui ont besoin d'être soutenues; ses branches sont garnies de feuilles oblongues, toujours vertes; ses fleurs viennent aux aisselles des feuilles, sont jaunes et assez semblables à celles de la digitale, ses siliques sont longues d'environ cinq à six pouces.

8. La bignone toujours verte. *Bignonia sempervirens.* Ses feuilles sont étroites, longues, lancéolées, ses siliques ont à peine un pouce de longueur, ce qui la distingue de celle du numéro précédent; pour le reste elle lui est entièrement semblable; elles sont l'une et l'autre originaires de la Caroline.

9. Le Callicarpe d'Amérique, *Callicarpa americana.*

Le caractère de ce genre est d'avoir le périanthe en pièce, à une cloche, son ouverture est droite, à quatre dents alternes; la corolle est monopétale, tubuleuse, ayant son glabre à quatre dents, ouverts; les étamines sont au nombre de quatre, dont les filets sont filiformes, deux fois aussi longs que la co-

rolle; les anthères sont ovales; le germe du pistil est arrondi, son stile est filiforme, épaissi supérieusement, son stigmate un peu épais, obtus; le péricarpe est une baie ronde, glabre; ses semences sont au nombre de quatre, petites, calleuses, comprimées, un peu convexes d'un côté, échancrées de l'autre; les tiges du callicarpe d'Amérique sont minces; elles s'élèvent depuis trois pieds jusqu'à cinq, avec un grand nombre de branches éparses, couvertes de duvet, quand elles sont jeunes et garnies de feuilles ovales, lancéolées, opposées, portées sur des pétioles assez longs; les fleurs sont sessiles, verticillées, petites, tubuleuses, divisées à leurs sommets en quatre parties obtuses, d'une couleur pourpre foncée; il leur succède des baies tendres, succulentes, de même couleur que les fleurs lors de leur maturité, et elles renferment chacune quatre semences dures; cette espèce vient naturellement dans la Caroline, et craint le trop grand froid.

Le callicarpe d'Amérique se multiplie par graines, on les sème au printemps dans des pots garnis de terre légère; on place les pots sur une couche

de chaleur modérée, afin d'en accélérer la végétation. Les plants ne paroissent souvent que la seconde année; on les repique, lorsqu'ils ont acquis un peu de force. Cet arbrisseau se plaît dans un terrein médiocre, et peut, moyennant quelques précautions, supporter le froid de notre climat.

10. Le cornouiller à feuilles alternes. *Cornus alterna.*

Il s'élève à la hauteur de douze à quinze pieds, et se sépare vers le haut en plusieurs branches couvertes d'une écorce striée. Les petits rameaux sont alternes accoudés à chaque division, ayant les feuilles entières, ovales, pointues, très-veinées. Les fleurs sont disposées en grappes à l'extrémité des rameaux, il leur succède des baies arrondies, d'une couleur pourpre foncé, quand elles sont mûres.

11. Le Cornouiller à feuilles blanches. *Cornus candidissima*, ou *cornus citrifolia.* Il croît à la hauteur de six ou huit pieds, dans les endroits humides et marécageux, son écorce est blanchâtre, ses feuilles sont opposées, pointues, lancéolées, un peu blanches

en-dessus; ses fleurs sont disposées en grappes à l'extrémité des branches, il leur succède des baies charnues, blanchâtres.

Tous les cornouillers se plaisent dans toutes sortes de terreins et à toutes sortes d'expositions; on les multiplie de marcottes, de rejettons et de graines qu'on sème en automne.

12. Le noisetier d'Amérique. *Corilus americanus.* Il se plaît communément dans les terreins gras et humides, il s'étend par ses racines, et pousse d'abord une seule tige, celle-ci se divise en plusieurs branches irrégulières, garnies de feuilles ovales, pointues, dentées en scie; les chatons mâles viennent à l'extrémité des branches, les feuilles un peu en-dessous, souvent plusieurs ensemble, et quelquefois seules; il leur succède des fruits dont l'enveloppe est arrondie à la base, mais frangée à son extrémité, chacune renferme une amande.

13. Le fusain de la Caroline à fleurs noires. *Evonimus carolinensis. Evonimus atro purpureus.*

Cet arbrisseau s'élève à la hauteur de

de huit à dix pieds, ses branches sont opposées, ses jeunes rameaux sont un peu quadrangulaires et sont rayés longitudinalement de vert; ses feuilles sont opposées, ovales, aiguës, finement dentées et d'un vert foncé; les pédoncules sont axillaires aux feuilles, divisées pour l'ordinaire en trois parties vers leurs extrémités; chacune desquelles supporte trois fleurs composées de quatre pétales, d'un pourpre foncé, disposées en croix avec quatre étamines; il leur succède des capsules anguleuses, sillonnées, d'un rouge pâle, quand elles sont parvenues à leur degré de perfection, et leur aspect en est très-agréable après la chûte des feuilles.

14. Le Châtaignier d'Amérique. *Fagus castanea dentata.* Il devient très-grand et parvient quelquefois à la hauteur de 60 à 80 pieds, sur quatre à cinq de diamètre; ses branches sont peu nombreuses, ayant les feuilles longues, en lance et dentées; on emploie son bois pour des pallissades, des treillages, il se fend aisément et durcit plus que le bois de nos chênes; on fait quelquefois sécher ses fruits pour s'en servir

en guise de café. On use encore du bois de cet arbre pour du charbon qu'emploient les forgerons et autres ouvriers en fer, mais il n'est pas bon pour le chauffage; on donne le nom de *chinquopin* au petit châtaignier nain, il est encore très-rare en France, soit que ses semences germent difficilement, soit que les plants nous parviennent en mauvais état, soit enfin que notre sol ne soit point favorable. Quoiqu'il se rencontre dans toutes sortes de terreins de l'Amérique, il se plaît néanmoins mieux et acquiert plus de grandeur au bord des ruisseaux et dans les endroits marécageux; pour en recevoir de bonnes graines, et on emploiera le même procédé pour toutes les espèces d'arbres un peu précieuses, il faut les disposer lits par lits avec de la mousse dans des caisses bien fermées, on les mêle avec du sable sec; quant aux plants, on trempera leurs racines dans une certaine quantité d'eau; on laissera sécher l'enduit sur les racines, et on l'enveloppera ensuite de mousse fraîche; ces arbres placés avec soin dans des caisses et leurs intervalles garnis également de mous-

se, peuvent supporter un long trajet et reprendre avec facilité. Voyez, au sujet de cet arbre nouveau, notre *Catalogue des arbres et arbustes*, n°. 247.

15. La Frankline alatamaha. *Franklinia alatamaha.* Le caractère de son genre est d'avoir le périanthe du calice d'une pièce, à cinq dents arrondies, la corolle est formée par cinq pétales, grands, ouverts, arrondis, retrécis vers les onglets, réunis à la base; les filets des étamines sont nombreux, en forme d'alêne, réunis en un cylindre à leur partie inférieure, insérés à la corolle; les anthères sont doubles. Le pistil est un germe arrondi, légèrement sillonné, ayant un stile cylindrique plus long que les étamines, le stigmate est obtus, rayé. Le péricarpe est une noix arrondie, à plusieurs loges; les semences sont en forme de coin, plusieurs dans chaque loge. Après la description générique de cet arbrisseau, passons à sa description spécifique; c'est un bel arbre à fleur, son tronc droit s'élève à la hauteur d'environ cinq pieds; ses feuilles sont oblongues, retrécies vers leur base, dentées, alternes, sessiles; ses

fleurs sont axillaires aux feuilles, disposées vers l'extrémité des branches; elles ont souvent cinq pouces de diamètre quand elles sont bien épanouies, et sont formées de cinq pétales étendus, et ornés dans le centre d'une touffe ou couronne d'étamines de couleur d'or, leur odeur est semblable à celle de l'oranger de la Chine; cet arbre se rencontre dans la Géorgie, sur la rivière Alatamaha, d'ou lui est venu son nom trivial, il en a été transporté en Pensilvanie.

Il réussit plus facilement par plants que par graines; il demande d'être ombragé, il se plaît sur-tout aux bords des marais et des ruisseaux, mais on fera bien de le protéger des rigueurs de l'hiver pendant les premières années de son accroissement; son nom générique de Franklinia, lui a été donné en honneur du docteur Benjamin Franklin, homme d'un mérite distingué et le protecteur des sciences dans les deux hémisphères.

16. Le frêne noir. ***Fraxinus nigra.***

Il s'élève à la hauteur de trente pieds, et davantage dans les lieux humides, il

a une écorce rude et un peu colorée, ses branches sont en petit nombre, elles supportent, principalement à leur extrémité, des feuilles composées de quatre paires de folioles avec une impaire, petites, et finement dentées; ses semences sont grandes, applaties et d'une largeur inégale sur toute leur longueur.

17. Le Frêne de Pensilvanie. *Fraxinus pensilvanica.* Il s'élève à la hauteur de trente pieds et même davantage, il a sa tête garnie d'un grand nombre de branches; ses feuilles sont assez semblables à celles du frêne blanc, dont il est parlé dans notre *Catalogue*, n°. 257. Ses semences sont disposées en grandes panicules sur les côtés des branches et près de leurs extrémités, elles sont longues, étroites, et se terminent en pointe à leur base; le bois de cet arbre est très-estimé; toutes les espèces rares de frêne, principalement ces deux espèces, se greffent en écusson sur le frêne ordinaire; cependant les sujets venus de graines sont toujours plus beaux.

18. A l'égard de la gauthier couchée

ou rampante, dont nous avons parlé dans notre second vol. pag. 5, nous observerons ici, qu'on la nomme aussi *thé des montagnes*, parce que ses feuilles ont été employées en guise de thé; elle n'est même recommandable que par cette propriété, n'offrant d'ailleurs que très-peu d'agrément, il est difficile de la conserver dans les jardins, elle se plaît dans les terreins marécageux et tourbes, elle se multiplie plus par marcottes que par graines.

19. L'hopea des teinturiers. *Hopea tinctoria.* Le caractère de ce genre est d'avoir le périanthe du calice à une pièce, en cloche, à cinq dents ovales, obtuses, persistantes; la corolle est composée de cinq pétales oblongs, concaves, réunis à la base par des faisceaux d'étamines; les filets des étamines sont nombreux, filiformes, plus longs que la corolle, réunis en cinq corps à la base; les anthères sont quadrangulaires; le germe du pistil est inférieur, arrondi, le stile s'épaissit par degrés, il est de la longueur de la corolle et persiste, le stigmate est un peu épaissi, avec un enfoncement obli-

que; le péricarpe est un brou sec, ovale, cylindrique, gibbeux, couronné par le calice; la semence est un noyau glabre, à trois loges, prolongé en pointe obtuse, souvent deux loges de noyau avortent et s'oblitterent, ce qui annonce une affinité avec le styrax.

L'hopea des teinturiers, qui est la seule espèce de ce genre qu'on puisse cultiver en France, s'élève à la hauteur de trente pieds; il ne se plaît que dans les marais; ses feuilles sont alternes, pétiolées, simples, oblongues, un peu dentées en scie, luisantes; ses fleurs sont nombreuses, d'un beau pâle, agréables à la vue et à l'odorat; il leur succède des baies ovales, le noyau est de même forme; le suc et les feuilles de cet arbre fournissent une belle couleur pour teindre en jaune; on peut le multiplier par semences, mais rarement elles réussissent, on doit préférer de le demander en plant de l'Amérique septentrionale, où il est indigène; il y en avoit un pied dans le jardin de Trianon, il y a vingt-cinq ans, ou du moins les Richards, jardiniers, donnoient ce nom à un arbre qu'ils élevoient dans

une petite isle de la rivière, qu'on avoit formée dans ces jardins.

20. Le millepertuis de Kalm. *Hypericum kalmianum.* Il croît naturellement dans les lieux bas et humides; ses tiges ligneuses s'élèvent à la hauteur de trois ou quatre pieds, ses branches sont opposées et anguleuses; ses feuilles sont glabres, et ressemblent à celles du romarin ou de la lavande; ses fleurs sont terminales, disposées en petites grappes de trois ou quatre fleurs, ayant chacune cinq stiles très-minces; il leur succède des capsules ovales, pointues, remplies de petites graines. Il est assez difficile de multiplier cette plante par ses semences, cependant, pour y parvenir, on les répand dans une terre légère, fraîche et à une exposition ombragée; on peut aussi marcotter les branches inférieures, et pour hâter leurs reprises, on les arrosera dans les temps secs. Ce millepertuis est très-agréable; il donne en juin des fleurs d'un beau jaune.

21. Le houx du Canada. *Ilex canadensis.* Ses feuilles ne sont pas aussi longues que celles du houx ordinaire,

mais elles sont armées d'épines plus longues, plus serrées entr'elles ; leurs surfaces sont aussi garnies de plus de piquans, aussi les nomme-t-on le *houx haie-de-chien ;* il est originaire du Canada, on le greffe en écusson sur le houx ordinaire.

22. En parlant des noyers à fruits noirs et à fruits blancs, nous avons omis leurs différentes espèces ou plutôt leurs variétés ; parmi les noirs, on distingue le noyer à fruit noir oblong. *Juglans nigra oblonga.* Cet arbre ressemble si fort au noyer à fruit noir, dont nous avons parlé dans notre second volume, pag. 83, qu'on peut à peine le distinguer, si ce n'est par ses fruits qui sont oblongs, ovales, son enveloppe est aussi plus rude, plus dure, et d'un vert plus foncé ; le bois de cet arbre est employé par les menuisiers et autres ouvriers, pour faire des tables, des tiroirs, etc. l'écorce extérieure des noix sert à teindre la laine et autres étoffes.

23. Le noyer blanc à fruit oblong. *Juglans oblonga alba*, ou *Juglans cinerea.* Nous en avons parlé dans notre second volume. pag. 84. C'est un ar-

bre qui croît à la hauteur de vingt à trente pieds, sur un pied et demi de diamètre; son écorce est lisse et légèrement colorée; ses feuilles sont pour l'ordinaire composées de huit ou neuf paires de folioles, avec une impaire, velues, ovales, oblongues, pointues, un peu dentées en scie, et plus larges que celles des autres espèces; son fruit, quand il est parvenu à sa maturité, est velu et couvert d'une substance visqueuse, qui s'attache un peu aux doigts, quand on le touche; il est long, un peu pointu aux extrémités, et lorsqu'il est dégagé de son enveloppe, il paroît très-rude et profondément sillonné; son amande est molle, douce et huileuse; l'extrait de l'écorce est un purgatif doux et salutaire; on emploie l'enveloppe et les coquilles des noix pour donner une couleur brune qui ne s'efface presque jamais.

24. Le noyer à fruit blanc aigu. *Juglans alba acuminata.* Cet arbre s'élève à la hauteur de quarante ou cinquante pieds, sur un diamètre d'un pied et demi ou de deux pieds; ses feuilles sont composées de trois ou quatre

paires de folioles terminées par une impaire; les fruits ont deux pouces de longueur sur un pouce de diamètre; les enveloppes s'ouvrent pour l'ordinaire en quatre parties, et laissent voir des noix blanches en dedans, dont les sutures sont opposées aux divisions des enveloppes; l'amande est pointue et un peu douce.

25. Le noyer à fruit blanc très-petit, *Juglans alba minima*, est un arbre qui s'élève quelquefois, et même plus, à quatre-vingt pieds, sur un diamètre de plus de deux pieds; quand il est jeune, son écorce est lisse, mais elle devient rude et sillonnée en vieillissant; ses feuilles sont pour l'ordinaire composées de quatre paires de folioles avec une impaire, et plus étroites que celles des autres espèces. Son fruit est petit; la coquille de la noix est très-mince, on n'estime pas beaucoup le bois de cet arbre.

26. Le noyer blanc odorant, *Juglans alba odorata*, est un arbre aussi grand que celui du n°. 25, il lui ressemble même beaucoup; ses noix sont petites, rondes; sa coquille mince et son amande

douce ; ses branches grêles et flexibles ; le bois en est dur et roide, propre à faire des essieux de voitures, des engrénures de roues de moulin, des manches d'outils, et différens instrumens d'agriculture.

27. Le noyer à fruit blanc ovale, *Juglans alba ovata*, croît dans un terrein humide, sur les bords des rivières, il s'élève à la hauteur de soixante-dix ou quatre-vingt pieds, sur un diamètre de deux pieds; son écorce est écailleuse, ses feuilles sont pour l'ordinaire composées de deux paires de folioles, terminées par une impaire, retrécies vers la base, ovales, pointues, dentées, son fruit est arrondi, mais plutôt applati et échancré aux extrémités ; son enveloppe est très-épaisse, divisée en quatre parties, et découvrant une noix, dont la coquille mince, renferme une amande douce.

28. Le noyer pécanier. *Juglans pecan.* Cet arbre croît aux environs de la rivière des Illinois, et en d'autres parties de l'ouest de l'Amérique. Quand on élève ces arbres de semences, et lorsqu'ils sont jeunes, ils sont assez sem-

blables à ceux du n°. 24; les noix sont petites et les coquilles minces, elles sont bonnes à manger, et sont mêmes les seules qui vallent nos noix d'Europe. A l'égard de la culture des noyers, nous renvoyons ici nos lecteurs à ce que nous en avons dit dans l'ouvrage même.

29. Le chamœcerasus du Canada. *Lonicera canadensis.* Il est originaire du Canada; sa tige est ligneuse, droite, et à environ cinq pieds; ses feuilles sont ovales, entières, d'une texture très-mince et d'un vert brillant; ses fleurs sont terminales, portées deux à deux sur chaque pédoncule, d'un jaune pâle, taché de pourpre, elles sont assez printannières.

30. Le spigélia de Maryland. *Lonicera marylandica, spigelia marylandica.* Linn. Cette espèce est originaire du Maryland; sa tige est droite; ses feuilles sont oblongues, pointues, pétiolées; ses fleurs sont rouges et disposées en épis droits.

31. Le symphoricarpos. *Lonicera symphoricarpos.* Sa tige est ligneuse, de la hauteur de quatre ou cinq pieds, ses rameaux sont en nombre, menus,

garnis de feuilles opposées, ovales, entières, et portés sur des pétioles courts; ses fleurs sont petites, de couleur herbacée, portées aussi sur des pédoncules très-courts, et disposées en petites têtes axillaires; il leur succède des baies rouges, comprimées, creuses et spongieuses, qui mûrissent fort tard, renfermant chacune deux semences rondes, petites et comprimées; cet arbrisseau se propage facilement, ayant des branches traînantes sur terre, qui s'enracinent d'elles mêmes; au surplus, toutes les espèces de chévrefeuilles, de lonicères, de chamœcerasus, de xylosteon se multiplient par boutures, marcottes et rejettons, et quoique ces arbrisseaux s'accommodent de toutes sortes de terreins, ils croissent néanmoins mieux dans ceux qui sont humides et ombragés.

32. Le mitchella rampant. *Mitchella repens.* Le caractère de ce genre est d'avoir deux calices à fleurs sur le même germe; leurs périanthes sont trés-distincts, à quatre dents, droits, persistans, supérieurs; la corolle est monopétale, en entonnoir, ayant son tube cy-

lindrique, son lymbe à quatre divisions, ouvert, velu intérieurement; les filets de ses étamines sont au nombre de quatre, droits, renfermés au fond de la corolle; les anthères sont oblongues, aiguës; le germe du pistil est double, orbiculaire, inférieur. Le stile est filiforme, de la longueur de la corolle; les stigmates sont au nombre de quatre, oblongs; le péricarpe est une baie à deux divisions, globuleuse, ayant les ombilics séparés. Les semences sont au nombre de quatre, comprimées, calleuses; on cultive dans les jardins des curieux l'espèce ci-dessus dénommée, elle aime une terre de bruyère très-humide, et se multiplie par ses tiges, qui prennent aisément racine, elles sont grêles, un peu ligneuses, couchées contre terre, garnies de racines à leurs nœuds; ses feuilles sont toujours vertes, épaisses, ovales, obtuses, entières, opposées, portées sur des pétioles courts, et rayées pour l'ordinaire d'une veine longitudinale blanche; ses fleurs sont axillaires, blanches, elles sortent deux à deux du même bouton, et sont remplacées par

de petites baies rouges et arrondies.

33. Le tupelo ogeche, *Nyssa ogeche*, est un bel arbre qui vient dans les provinces du sud de l'Amérique, il croît pour l'ordinaire dans l'eau, et parvient à la hauteur de trente pieds; ses feuilles sont oblongues, d'un vert luisant, et foncé en-dessus, et un peu blanches en-dessous. On trouve des fleurs mâles et femelles sur des individus différens, disposées sur des pédoncules multiflores; ses fruits sont un peu ovales, d'un rouge foncé, de la grosseur d'une prune de damas et d'un goût acide. Cette plante est fort rare, cependant plusieurs catalogues de l'Angleterre en font mention.

34. Le pin à cone épineux, *Pinus echinatus*, est originaire de Virginie; ses feuilles sont longues, étroites, disposées quelquefois trois à trois, ou bien deux à deux dans chaque graine; ses baies sont longues, minces et chargées d'écailles terminées en pointe.

35. Le pin de Virginie à trois feuilles. *Pinus rigidus*, est l'arbre le plus commun des provinces de l'Amérique; il s'élève à la hauteur de soixante ou

soixante-dix pieds ; son tronc est gros, droit, et garni de branches vers son sommet ; ses feuilles sont assez longues, disposées trois à trois dans chaque graine, ses cones sont ordinairement rassemblés en paquet autour des branches, longs d'environ trois pouces et garnis d'écailles roides ; on se sert du bois de cet arbre pour faire des planches.

36. Le peuplier à feuilles triangulaires, *Populus deltoïdes*, est un grand arbre, dont le tronc est recouvert d'une écorce blanchâtre, lisse, semblable à celle du tremble ; ses feuilles sont grandes, presque triangulaires, dentées profondément, d'un vert foncé en-dessus, blanches en-dessous, et portées sur des pétioles longs et minces, aussi sont elles toujours en mouvement ; ce peuplier croît dans les terreins fertiles, sur les bords des rivières de la Caroline ou de la Floride, on y emploie son bois pour faire des enclos.

37. La quintefeuille en arbre, *Potentilla fructicosa*, à pour caractère générique d'avoir le périanthe du calice d'une seule pièce, plane, à dix dents, alter-

nativement plus petites, réfléchies. Les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, arrondis, ouverts, insérés au calice par des onglets. Les filets des étamines sont au nombre de vingt, en forme d'alêne, plus courts que la corolle, insérés au calice. Les anthères sont oblongues, en forme de croissant; les germes du pistil sont nombreux, courts, rassemblés en petites têtes, les stiles en sont filiformes, de la longueur des étamines, insérés sur les côtés du germe, les stigmates sont obtus. Il n'y a point de péricarpe, c'est le réceptacle commun qui en fait l'office, il est arrondi, desséché, très-petit, persistant, recouvert par les semences, renfermé dans le calice. Les semences sont nombreuses, aiguës; pour ce qui concerne la description spécifique de ce petit arbuste, il s'élève rarement au-dessus de deux pieds, il a des branches nombreuses, garnies de feuilles palmées, petites, ayant leurs folioles oblongues, velues et roulées sur les bords; les fleurs paroissent en assez grand nombre sur les rameaux, et d'une couleur jaune, auxquelles succèdent des

petites têtes, garnies de semences pointues; cet arbuste se plaît dans toutes sortes de terreins et se multiplie par marcottes, boutures, mais particulièrement par drageons.

38. Le prunier de Mississipi, *Prunus Mississipi*, croît naturellement sur les bords de cette rivière, il est beaucoup plus gros qne les autres espèces, son fruit est cramoisi et un peu acide.

39. Le prunier du Canada, *Prunus angustifolia*, il s'élève pour l'ordinaire à la hauteur de douze à quatorze pieds; ses feuilles sont glabres, lancéolées, petites et étroites, légèrement dentées en scie, d'un vert brillant des deux côtés; ses fleurs sont très-nombreuses, auxquelles succèdent des fruits ovales qui ont une pulpe douce et une peau très-mince.

40. Le prunier maritime, *Prunus maritima*, croît aux environs de la mer, il s'élève à la hauteur de huit à dix pieds, ses feuilles sont oblongues, petites, pointues, dentées en scie, glabres, d'un vert luisant en-dessus; plus pâles en-dessous; il est couvert pour l'ordinaire d'un grand nombre de fleurs,

la plupart stériles, il leur succède des fruits petits et arrondis.

41. La pyrole à feuilles maculées, *Pyrola maculata*, est une petite plante qui ne s'élève tout au plus qu'à quatre ou cinq pouces, ses tiges sont ligneuses et minces, ses feuilles sont toujours vertes, oblongues, pointues, épaisses, légèrement dentelées, d'un vert foncé, veinées longitudinalement, blanchâtres en-dessus, un peu rougeâtres en-dessous, placées pour l'ordinaire trois ou quatre à l'extrémité de la tige, ayant la disposition un peu harizontale; il arrive quelquefois que les feuilles inférieures sont plus petites et rangées trois à trois; les fleurs sont blanches, terminales et portées deux ou trois ensemble sur un pédoncule assez long, courbé dans son origine, mais droit ensuite; le périanthe de leur calice est à cinq divisions, petit, persistant. Les pétales de la corolle sont au nombre de cinq, arrondis, concaves, ouverts; les filets des étamines sont au nombre de dix, en forme d'alêne, plus courts que la corolle; ses anthères sont panchées, grandes, ayant deux cornes au sommet, le pistil est

formé par un germe arrondi, anguleux; par un stile filiforme, plus long que les étamines, persistant, par un stigmate renflé; le péricarpe est une capsule arrondie, avec enfoncement, pentagone, à cinq loges, s'ouvrant par les angles.

42. La pyrole à feuilles rondes, *Pyrolea rotundifolia*, elle est plus petite que celle du numéro précédent; ses feuilles sont radicales, au nombre de trois ou quatre, portées sur des pétioles assez longs, triangulaires et cannelées à leur partie supérieure, quelquefois passablement grandes, un peu ondulées sur les bords et d'un vert clair, les fleurs sont disposées en grappes, au nombre de cinq ou six, sur un pédoncule triangulaire et radical; elles sont remplacées par des petites capsules arrondies.

43. La pyrole à fleurs en ombelles. *Pyrola umbellata.* Sa tige s'élève pour l'ordinaire à la hauteur de cinq ou six pouces; ses feuilles sont nombreuses, ovales, plus étroites vers la base, finement dentées en scie, glabres ou d'un vert luisant; ses fleurs sont disposées en ombelles, à l'extrémité des tiges, portées

sur des pédoncules assez longs, courbés d'abord, mais ensuite droits; les fleurs sont remplacées par cinq ou six capsules rondes, à cinq angles, avec enfoncement et remplies de petites semences.

On emploie avec succès la décoction de cette plante en guise de quinquina, ses racines sont bonnes pour appaiser le mal des dents; ces trois espèces de pyroles se plaisent dans les terreins marécageux, ombragés et couverts de mousse; on a de la peine de les conserver dans les jardins.

44. Le tilleul d'Amérique. *Tilia americana*. Cette espèce de tilleul devient ordinairement très-haut, son tronc est recouvert d'une écorce d'un brun foncé, et donne un nombre considérable de branches; ses feuilles sont grandes, en cœur, pointues, dentées en forme de scie, portées sur des longs pétioles, d'un vert foncé en-dessus, plus pâles et légèrement velues en-dessous, les fleurs sont de couleur herbacée, disposées sur les petits rameaux, et remarquables par une bractée unie à chaque pédoncule; les pétales sont étroits et portent des nectaires à leur

base ; les capsules sont rondes, un peu velues et grosses, à peu près comme un pois, contenant chacune une semence arrondie.

45. L'orme à feuilles molles. *Ormus mollifolia.* Cet arbre parvient à plus de trente pieds de hauteur. Ses feuilles sont ovales, oblongues, terminées par une pointe, inégales à leur base, doublement dentées, velues en-dessous, glabres en-dessus, moins rudes et d'une texture mince ; les fruits sont petits, échancrés au sommet et frangés sur les bords.

46. L'airelle en arbre. *Vaccinium arboreum.* Il est originaire de la Caroline, son tronc assez gros s'élève à dix ou douze pieds de haut, et porte au sommet un grand nombre de branches ; les fruits sont petits et ne mûrissent que fort tard en automne. Cet arbre se plaît dans les terreins humides ; Il mérite d'occuper une place, par sa rareté et sa nouveauté, dans les jardins des amateurs.

47. L'airelle de la Pensylvanie. *Vaccinium pensylvanicum.* Ses feuilles sont ovales, terminées en pointe ; ses

fleurs sont blanches, axillaires et pendantes ; ses baies sont rouges et petites.

48. La viorne à feuilles d'aune. *Viburnum alnifolium vel dentatum.* C'est un arbrisseau qu'on trouve dans l'Amérique, dont la tige s'élève à la hauteur de huit à dix pieds et se partage en plusieurs branches, couvertes d'une écorce lisse et purpurine; ses feuilles sont opposées, cordiformes, ovales, terminées en pointe, profondément dentées en scie à leurs bords, fortement veinées, et portées sur des pétioles longs et minces; les fleurs sont disposées en ombelle à l'extrémité des branches; les fleurs mâles forment la circonférence, et les hermaphrodites se trouvent dans le centre; les baies sont grosses, ovales, et rouges dans leur maturité.

49. La viorne du Canada, le piment des Canadiens. *Viburnum triloba.* Cet arbrisseau croît naturellement sur les montagnes, dans l'intérieur de la Pensylvanie; ses tiges sont minces, de la hauteur de dix à douze pieds; ses feuilles sont retrécies à la base, se terminent en trois lobes aigus, celui du milieu

milieu est le plus grand, plus long et quelquefois légèrement denté; ses baies sont rouges.

Toutes ces différentes espèces ne se trouvent pas rapportées dans notre *Catalogue des arbres et arbustes*, elles sont la plupart nouvelles, nous en sommes redevables à M. Lanphey Marshall, anglais, nous les avons tirés du Catalogue alphabétique des arbres et arbustes de l'Amérique septentrionale, publié par cet auteur, et traduit en français par Lazerme; nous avons crus devoir les joindre à notre ouvrage, pour le rendre le plus complet que faire se peut. Le ci-devant baron de Poéderle, a publié à Bruxelles, en 1792, un *Manuel de l'arboriste et du forestier*, dans lequel il traite de la culture des arbres, et le citoyen Hacart en a donné aussi à Valenciennes un Essai *sur les qualités et propriétés des arbres, arbrisseaux, arbustes, qui croissent naturellement, et qu'on peut naturaliser dans le Nord*; mais comme ces deux ouvrages ne nous indiquent pas de nouveaux genres et de nouvelles espèces, nous ne les avons pas consultés,

nous faisons seulement mention de leur existance ; tous ces ouvrages, avec celui de Duhamel, sont les seuls qui existent sur ces matières ; nous publions actuellement des planches enluminés qui représentent les arbres, arbustes et arbrisseaux dont il est fait mention dans notre ouvrage.

Il en paroît le premier cahier, prix 30 *fr.*

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans le troisième volume.

CHAP. CIII. *Du platane.* Pag. 1
CHAP. CIV. *Du peuplier.* 11
CHAP. CV. *Du prinos.* 23
CHAP. CVI. *Du prunier.* 26
CHAP. CVII. *Du ptelea, ou de l'orme étranger.* 41
CHAP. CVIII. *Du grenadier.* 43
CHAP. CIX. *Du poirier et du pommier.* 45
CHAP CX. *Du chêne.* 57
CHAP. CXI. *Du nerprun.* 76
CHAP. CXII. *Du rhododendron.* 84
CHAP. CXIII. *De la rhodore.* 90
CHAP. CXIV. *Du sumac.* 91
CHAP. CXV. *Du groseillier.* 100
CHAP. CXVI. *Du robin.* 104
CHAP. CXVII. *Du rosier.* 112
CHAP. CXVIII. *Du romarin.* 118
CHAP. CXIX. *De la ronce.* 122
CHAP. CXX. *Du houx frêlon ou fagon.* 126
CHAP. CXXI. *De la rhue.* 129

CHAP. CXXII. *Du saule.* 131
CHAP. CXXIII. *Du kali.* 148
CHAP. CXXIV. *Du sureau.* 151
CHAP. CXXV. *De la santoline.* 154
CHAP. CXXVI. *Du bois de Mississipi ou de l'argou.* 157
CHAP. CXXVII. *De la salsepareille.* 159
CHAP. CXXVIII. *D'une espèce de sophore, qu'on nomme la Louis XVI.* 164
CHAP. CXXIX. *Du sorbier.* 168
CHAP. CXXX. *Du genest*, surnommé *spartium.* 180
CHAP. CXXXI. *De la spirée.* 184
CHAP. CXXXII. *Du nez coupé.* 188
CHAP. CXXXIII. *Du stewart, ou arbre tendre.* 192
CHAP. CXXXIV. *Du styrax ou de l'aliboufier.* 195
CHAP. CXXXV. *Du lilas.* 197
CHAP. CXXXVI. *Du tamarisc.* 199
CHAP. CXXXVII. *De la tabernemontane.* 202
CHAP. CXXXVIII. *De l'if.* 204
CHAP. CXXXIX. *Du petit chêne.* 207
CHAP. CLX. *Du thé.* 208
CHAP. CLXI. *Du thuia ou arbre de*

du troisième volume 317
vie. 213
CHAP. CLXII. *Du thym.* 227
CHAP. CLXIII. *Du tilleul.* 233
CHAP. CLXIV. *De l'orme.* 244
CHAP. CLXV. *De l'airelle.* 252
CHAP. CLXVI. *De la viourne.* 260
CHAP. CLXVII. *De la pervenche.* 270
CHAP. CLXVIII. *De l'agnus-castus.* 273
CHAP. CLXIX. *De la vigne.* 275
CHAP. CL. *De l'yuca.* 278
CHAP. CLI. *Du frêne épineux*, connu sous le nom de *zanthoxylum.* 279
Supplément. 281

Fin de la Table.

LISTE
DES LIVRES DE BUC'HOZ,
Actuellement sous presse.

1. MANUEL officinal, usuel et indigène des plantes, auquel on a joint la septième édition des Etrennes du printemps.
2. Manuel alimentaire des plantes, troisième édition.
3. Manuel médical des plantes, seconde édition.
4. Manuel distillatorial des plantes, auquel on a joint la troisième édition du Laboratoire de Flore.
5. Traité physique et économique du gros et du menu bétail, seconde édition; chez *Laurent* l'aîné.
6. Trésor des laboureurs dans les oiseaux de basse-cour, cinquième édition; chez *Tavernier*.
7. Méthode pour détruire les animaux nuisibles, quatrième édition; chez le même.
8. Agrémens des campagnards dans la chasse des oiseaux, seconde édition; chez le même.
9. Education des animaux qui habitent les grandes villes, et qui servent d'amusemens à l'homme, seconde édition; chez le même.
10. Manuel prairial des plantes.
11. Médecine du dix-huitième siècle, ou Traité de tous les remèdes nouveaux ou renouvelés dans ce siècle.

Liste des livres de Buc'hoz, *dont l'édition est épuisée.*

1. Dictionnaire universel des plantes, arbres et arbustes de la France, 4 vol. in-8.
2. Dictionnaire vétérinaire et des animaux domestiques, seconde édition, avec fig. 5 vol. in-8.
3. Dictionnaire minéralogique et hydrologique de la France, 4 vol. in-8.
4. Manuel de médecine-pratique. 1 vol. in-8.
5. Choix des médicamens, 2 vol. in-12.
6. Médecine moderne, seconde édition, 3 vol. in-8.
7. Traité de la phthysie pulmonaire, avec fig. 1 vol. in-8.
8. Traité de l'hydropisie et de la jaunisse, 1 vol. in-8.
9. Traité de l'apoplexie, paralysie et autres affections soporeuses, 1 vol. in-12.
10. L'art de préparer les alimens, suivant les différens peuples de la terre, 2 vol. in-8.
11. Matière alimentaire, 1 vol. in-12.
12. Méthode nouvelle pour connoître le pouls par la musique, seconde édition, 1 vol. in-12. avec fig.
13. Secrets de la nature et de l'art, 4 vol. in-12.
14. Médecine des animaux domestiques, 2 vol. in-12.
15. Amusemens innocens, ou le parfait oiseleur, 1 vol. in-12.
16. Amusemens des dames dans les oiseaux de volière, 1 vol. in-12.
17. Traité de la chasse.
18. Traité de la pêche.

19 Etrennes de Minerve aux artistes, 9 vol. in18.

20. Lettres périodiques sur les animaux, les végétaux et les minéraux, 14 vol. in-18.

21. Nature considérée sous ses différens aspects, 46 vol. in-12.

22. Histoire universelle du règne végétal, avec fig. 25 vol. in-fol.

23. Idem. 28 vol. in-8. Ils n'ont jamais été mis en vente.

24. Recueil de secrets, à l'usage des artistes, seconde édition, 3 vol. in-12.

25. Histoire des insectes de Surinam et de l'Europe, par mademoiselle de Mérian, à laquelle on a joint un florilegium, les oiseaux de Robert et l'ornithologie de Jonston; le tout enluminé, 5 vol. in-fol., format d'atlas.

26. Histoire naturelle de la Lorraine, seconde édition, 1 vol. in-fol.

27. Histoire naturelle de l'Auvergne, 1 vol. in-fol. avec fig.

28. Traité du thé, du café et du chocolat, troisième édition, 1 vol. in-8. avec fig.

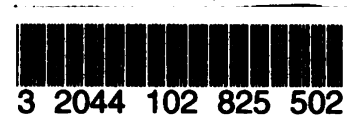
3 2044 102 825 502

3 2044 102 825 502